



Rapport Annuel Financier 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023



GROUPE GRAINES VOLTZ
1 rue Edouard Branly
68000 COLMAR

Siret : 33382224500069



SOMMAIRE

1	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ GRAINES VOLTZ SA AU 30 SEPTEMBRE 2023	4
1.1	Rapport de présentation des comptes	5
1.2	Comptes annuels	6
1.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	33
2	Comptes consolidés du groupe Graines Voltz au 30 septembre 2023	42
2.1	ETATS DE SYNTHÈSE	43
2.2	METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES EN NORMES IFRS	48
2.3	EVÉNEMENTS DE L'EXERCICE	54
2.4	LES POSTES DU RESULTAT GLOBAL ET DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	55
2.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	85
3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MARS 20234PORTANT RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - Exercice clos le 30 septembre 2023	93
3.1	Informations générales	94
3.2	Modifications de présentation et d'évaluation des comptes	99
3.3	Filiales et participations	99
3.4	Aspects juridiques	100
3.5	Autres aspects juridiques	100
3.6	Répartition du capital social et actions d'autocontrôle	103
3.7	Autres informations	103
3.8	Conséquences environnementales et sociales de l'activité de la société	105
3.9	Procédures de contrôle interne	105
3.10	Autres propositions soumises au vote de l'assemblée générale	111
3.11	Conflits d'intérêts	111
3.12	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	118

4

Déclaration de performances extra-financières Exercice clos le 30 septembre 2023

122

4.1	Edito du Président et Fondateur	123
4.2	La DPEF et les engagements RSE de GRAINES VOLTZ	124
4.3	Présentation de GRAINES VOLTZ	125
4.4	Gouvernance opérationnelle et éthique	128
4.5	Cartographie des parties prenantes	130
4.6	Analyse des risques	131
4.7	Matrice de matérialité de GRAINES VOLTZ	135
4.8	L'amélioration continue au cœur d'une production intégrée	137
4.9	Des femmes et des hommes au cœur de la performance	139
4.10	Des consommations raisonnées pour protéger l'environnement	146
4.11	Des engagements sociétaux	152
4.12	Performances extra-financière de GRAINES VOLTZ en chiffres	154
4.13	Note méthodologique	155
4.14	Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant	160



1 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ GRAINES VOLTZ SA AU 30 SEPTEMBRE 2023

1.1	Rapport de présentation des comptes	5	1.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	33
1.1.1	Compte rendu des travaux du professionnel de l'expertise comptable	5			
1.2	Comptes annuels	6			
1.2.1	Bilan Actif	6			
1.2.2	Bilan Passif	7			
1.2.3	Compte de résultat	8			
1.2.4	Règles et méthodes comptables	10			
1.2.5	Faits caractéristiques	13			
1.2.6	Notes sur bilan	14			
1.2.7	Notes sur le compte de résultat	24			
1.2.8	Autres informations	26			
1.2.9	Tableau des cinq derniers exercices	28			
1.2.10	Dossier de gestion	29			

1.1 Rapport de présentation des comptes

1.1.1 Compte rendu des travaux du professionnel de l'expertise comptable

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SA GRAINES VOLTZ relatifs à l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	146 225 471
Chiffre d'affaires	116 149 837
Résultat net comptable (Bénéfice)	2 181 048

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Colmar Le 04/12/2023

WEBER Sébastien
 Expert-Comptable

1.2 COMPTES ANNUELS

1.2.1 Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2023	Net 30/09/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 908 808	1 462 953	445 854	685 855
Fonds commercial (1)	14 051 723	180 411	13 871 311	13 871 311
Autres immobilisations incorporelles	430 000	114 149	315 851	332 726
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	85 500		85 500	410 234
Immobilisations corporelles				
Terrains	960 700	101 431	859 269	518 667
Constructions	16 176 303	12 540 120	3 636 183	3 626 777
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 464 622	4 629 567	1 835 055	1 750 760
Autres immobilisations corporelles	7 396 989	4 766 653	2 630 335	2 719 944
Immobilisations corporelles en cours	39 615		39 615	76 354
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	12 703 057	31 741	12 671 316	13 435 130
Créances rattachées aux participations	14 289 832	535 428	13 754 404	5 338 854
Autres titres immobilisés	2		2	2
Prêts				
Autres immobilisations financières	315 023		315 023	488 202
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	74 822 173	24 362 454	50 459 719	43 254 816
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 496 731		1 496 731	1 444 179
En-cours de production (biens et services)	710 495		710 495	763 246
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	34 805 868	268 504	34 537 364	31 344 055
Avances et acomptes versés sur commandes	116 335		116 335	126 279
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	46 874 104	3 541 514	43 332 590	40 843 579
Autres créances	8 101 226	23 923	8 077 303	7 646 588
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	81 650	15 078	66 571	
Disponibilités	4 606 192		4 606 192	7 018 703
Charges constatées d'avance (3)	1 518 135		1 518 135	1 586 012
TOTAL ACTIF CIRCULANT	98 310 735	3 849 019	94 461 716	90 772 640
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	1 304 036		1 304 036	1 258 465
TOTAL GENERAL	174 436 945	28 211 474	146 225 471	135 285 922
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an (brut)			4 224 819	2 777 308

1.2.2 Bilan passif

	30/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 480 265	1 480 265
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	29 538 789	29 538 789
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	148 025	137 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	40 293 741	33 167 700
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 181 048	7 137 066
Subventions d'investissement	403 653	162 928
Provisions réglementées	10 004	26 060
TOTAL CAPITAUX PROPRES	74 055 525	71 649 808
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 304 036	1 258 465
Provisions pour charges	990 952	794 945
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 294 988	2 053 410
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	56 325 245	49 937 861
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 128 122	5 669 348
Dettes fiscales et sociales	3 983 048	3 964 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 019 950	1 700 000
Autres dettes	379 680	286 699
Produits constatés d'avance	26 145	
TOTAL DETTES	69 862 190	61 558 672
Ecart de conversion passif	12 768	24 032
TOTAL GENERAL	146 225 471	135 285 922
(1) Dont à plus d'un an (a)	19 931 753	19 746 816
(1) Dont à moins d'un an (a)	49 930 437	41 811 856
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	29 558 863	25 737 645
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

1.2.3 Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/09/2023	30/09/2022
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises	89 799 762	25 002 950	114 802 712	106 982 828
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 106 023	241 102	1 347 125	1 423 016
Chiffre d'affaires net	90 905 785	25 244 051	116 149 837	108 405 845
Production stockée			-52 751	140 730
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 177	22 371
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 198 382	2 355 146
Autres produits			4 840 320	4 395 697
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			122 136 964	115 319 788
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			61 098 816	60 430 871
Variations de stock			-2 686 485	-9 963 341
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 893 302	4 707 492
Variations de stock			-115 430	-555 668
Autres achats et charges externes (a)			26 754 647	25 287 947
Impôts, taxes et versements assimilés			1 042 064	963 631
Salaires et traitements			16 946 899	16 585 167
Charges sociales			6 590 576	6 133 749
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 270 119	2 016 628
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 577 124	881 504
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			211 924	14 794
Autres charges			4 666 725	5 028 232
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)			122 250 282	111 531 006
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-113 318	3 788 782
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			73 315	71 503
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			907 104	51 110
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			480 093	549 163
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			1 406 770	1 870 274
Différences positives de change			3 074	420
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)			2 797 042	2 470 966
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 288 119	1 294 967
Intérêts et charges assimilées (4)			1 470 351	592 328
Différences négatives de change			1 653	258
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			111 760	98 504
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)			2 871 882	1 986 057
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-74 841	484 909
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-114 844	4 345 194

	30/09/2023	30/09/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	101 614	414 572
Sur opérations en capital	117 932	132 488
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	45 382	49 674
Total produits exceptionnels (VII)	264 928	596 734
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 654	
Sur opérations en capital	1 387 609	78 575
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		36 764
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 390 263	115 339
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 125 335	481 394
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-3 421 227	-2 310 478
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	125 272 248	118 458 990
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	123 091 200	111 321 925
BENEFICE OU PERTE	2 181 048	7 137 066
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		6 746
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

1.2.4 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA GRAINES VOLTZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 146 225 471 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 2 181 048 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation des créances : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises et autres approvisionnements : ils sont évalués selon la méthode de premier entré premier sorti. La valeur du stock intègre les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.
- Stocks de plants : ils sont évalués sur la base des coûts de production.

La Direction de Graines VOLTZ est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, les notes qui les accompagnent ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations significatives figurent notamment les provisions pour dépréciation des créances clients, les provisions pour risques et charges et les valorisations des immobilisations financières.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : Usufruit 16 ans
- Terrains et aménagements : non amortissable
- Constructions : 10 à 30 ans
- Agencements des constructions : 7 à 20 ans
- Installations techniques : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- Matériel informatique : 2 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

1.2.5 Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires de ventes de marchandises de 7.31 % et une diminution de notre taux de marge commerciale.

Le chiffre d'affaires de ventes de marchandises hors ventes intra-groupe augmente de 9.4 %.

Le résultat net s'établit à 2 181 k€.

Le résultat d'exploitation s'établit à -113 k€ contre 3 789 k€ l'exercice précédent.

La variation de ce résultat est due essentiellement à :

- augmentation de la marge globale de 20 k€.
- augmentation des autres achats et charges externes de 1 467 k€ ;
- augmentation des charges de personnel de 819 k€ ;
- augmentation de la charge nette des clients douteux de 649 k€ ;
- augmentation de la charge nette de dépréciation de stocks de 72 k€ ;
- augmentation de la charge nette liée aux amortissements 253 k€ ;
- augmentation de la charge liée aux provisions pour risques et charges 594 k€
- augmentation de la charge liée aux impôts taxes 78 k€
- augmentation des autres produits nets 445 k€

Acquisitions, cession et autres opérations de l'exercice :

1) En date du 23 mars 2023, la société Graines Voltz a procédé à la cession de l'intégralité des parts détenues dans la société TOPSEM, sa filiale algérienne. Cette cession a un impact négatif sur les comptes à hauteur de 1.273 k€

2) La société Graines Voltz a procédé au rachat de la société André Briant Jeunes Plants ainsi que ses filiales en mars 2022. Lors de cette acquisition, une clause d'ajustement a été conclue. En juin 2023, la société Graines Voltz a perçu l'ajustement de prix d'un montant de 810.728€. Cet ajustement de prix a été imputé en diminution de la valeur des parts de la société André Briant Jeunes Plants.

1.2.6 Notes sur bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	14 051 723			14 051 723
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 027 236		602 928	2 424 308
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 078 959		602 928	16 476 030
- Terrains	617 453	343 247		960 700
- Constructions sur sol propre	7 037 229	324 497	173 544	7 188 182
- Constructions sur sol d'autrui	5 420 444	36 990	335 520	5 121 913
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 803 886	341 802	279 479	3 866 208
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 154 450	584 688	1 274 515	6 464 622
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 735 269	428 402	458 204	2 705 467
- Matériel de transport	3 509 882	528 616	294 299	3 744 198
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 613 272	32 713	698 661	947 323
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	76 354		36 739	39 615
- Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 968 238	2 620 955	3 550 961	31 038 229
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	19 519 332	8 415 550	941 992	26 992 890
- Autres titres immobilisés	2			2
- Prêts et autres immobilisations financières	488 202	12 739	185 918	315 023
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	20 007 535	8 428 289	1 127 910	27 307 914
ACTIF IMMOBILISE	69 054 732	11 049 244	5 281 799	74 822 173

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Fichiers clients	8 146 796			8 146 796
Mali de fusion			5 724 516	5 724 516
Fonds commercial			180 411	180 411
TOTAL	8 146 796		5 904 927	14 051 723

Ces éléments correspondent à :

1) **fichiers clients pour 8 146 796 €.**

Les fichiers clients sont des éléments non dissociables ; en effet les clients provenant de ces fichiers sont totalement confondus dans l'activité de la société, tant par leur nature que par les produits qu'ils achètent. Aussi, ces fichiers ne sont pas dépréciés dans la mesure où l'activité de la société génère des flux de trésorerie nets suffisants pour justifier leur valeur nette comptable.

2) **le mali de fusion est réparti entre les sociétés de la manière suivante :**

PLAN ORNEMENTAL : 1 246 909 €

HORTIMAR : 405 421 €

SAULIMMO : 241 193 €

BALL DUCRETTET : 3 348 036 €

FROGER : 482 957 €

Dépréciation du fonds commercial : 180 411 euros

Les fonds de commerce, les fichiers de clientèle et les malis de fusion sont considérés comme fongibles et ont fait l'objet d'un test de dépréciation global au niveau de l'UGT Graines Voltz.

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoire.

Des tests de dépréciation leur sont appliqués et une dépréciation est constatée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié du fait d'une valeur recouvrable inférieure à la valeur des titres.

La valeur recouvrable des titres est appréciée selon des projections de flux de trésorerie des filiales correspondantes sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses sont déterminées par la direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement des marchés concernés. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent.

Les entités GV Egypte et GV España (Iberia Seeds) sont dépréciées à 100%.

Une reprise de provisions pour dépréciation a été enregistrée au 30/09/2023 pour un montant de 82 236 euros, suite à la cession des parts de TOPSEM.

Le montant des dépréciations est de 31 741 € à la clôture de l'exercice.

La valeur des titres de André Briant Jeunes Plants a été modifiée conformément à la clause d'ajustement de prix prévue dans l'acte d'acquisition.

Le groupe a perçu un ajustement de prix d'un montant de 810 728€

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50%)										
GV ESPAÑA	6	-111	100,00	6	6					-39
PROGREF	68	432	100,00	600	600	356		648		-43
SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS	1 500	909	100,00	4 185	4 185	9 899		10 527		-1 921
GV EGYPTE			99,00	26	26	535				
GRAINES VOLTZ ITALIA SRL	90	1 454	100,00	2 373	2 373			4 895		-522
GV MAROC	9	1 925	100,00	9	9			5 811		-338
GV DEUTSCHLAND	1 000	2 337	100,00	5 500	5 500	3 500	3 000	23 945		515
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Les comptes de la filiale Graines Voltz Egypte ne sont pas disponibles.

Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 598 421	256 875	278 194	1 577 102
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 598 421	256 875	278 194	1 577 102
- Terrains	98 303	2 840	60	101 083
- Constructions sur sol propre	12 010 886	478 859	696 833	11 792 911
- Constructions sur sol d'autrui	39 935			39 935
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	493 715	41 831	-107 276	642 823
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 367 804	495 692	1 266 418	4 597 078
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 715 488	246 285	457 439	1 504 334
- Matériel de transport	1 978 627	671 836	209 747	2 440 717
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 44 364	75 900	698 661	821 602
- Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 149 122	2 013 243	3 221 882	21 940 483
ACTIF IMMOBILISE	24 747 542	2 270 118	3 500 076	23 517 585

Actif circulant

Stocks

A compter du 1er octobre 2020, la société dispose d'informations comptables pour affiner la méthode de valorisation des stocks. Les informations complémentaires portent sur l'intégration dans les coûts des charges suivantes :

- Frais d'analyse complémentaires rattachés au stock ;
- Frais du service achat exclusivement rattachés aux semences ;
- Valorisation des sachets lors de la pesée ;
- Coûts de production.

Ces charges se rajoutent aux frais de transport liés à l'achat, aux frais de manutention et aux escomptes obtenus.

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 71 098 320 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	14 289 832		14 289 831
Prêts			
Autres	315 023		315 023
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	46 874 104	42 649 285	4 224 819
Autres	8 101 226	8 101 226	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 518 135	1 518 135	
TOTAL	71 098 320	52 268 646	18 829 674
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu (voir détail provision pour créances douteuses).

Les avances aux filiales en monnaies étrangères ont été converties sur la base du cours de change de la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion actifs ont été constatés pour 1 288 119 €. Il n'y a pas eu d'écart de conversion passif.

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	31 227
CHARGES SOCIALES - PRODUIT A RECEVOIR	31 506
TOTAL	62 736

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	180 411			180 411
Immobilisations corporelles	126 615		29 326	97 289
Immobilisations financières	745 347		178 177	567 169
Stocks	712 450	268 504	712 450	268 504
Créances et Valeurs mobilières	2 356 286	1 323 698	99 469	3 580 515
TOTAL	4 121 109	1 592 202	1 019 422	4 693 889
RÉPARTITION DES DOTATIONS ET REPRISES :				
Exploitation		1 577 124	811 919	
Financières			163 099	
Exceptionnelles			29 326	

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 268 504 euros.

Les principaux risques qu'elle couvre sont ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière, ainsi que l'inadéquation des produits liée aux changements de consommation, de l'abandon de certains marchés géographiques et du risque politique et économique de certains pays.

Le principe de constitution des provisions couvrant le risque de non germination est le suivant :
Les semences conservées et inventoriées présentant un risque de non germination sont provisionnées à 100%.

Le principe de constitution des provisions couvrant le risque de non commercialisation a été fixé de la manière suivante :

La provision pour dépréciation est déterminée par lot.

Les lots achetés depuis plus de 36 mois et n'ayant pas de mouvement de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés à 95 %.

Les lots achetés depuis plus de 36 mois et ayant des mouvements de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés de la façon suivante :

Si le rapport quantités en stock / ventes des 24 derniers mois est :

- Inférieur à 100 : le lot n'est pas déprécié ;
- Compris entre 100 et 200 : le lot est déprécié à 10 % ;
- Compris entre 200 et 300 : le lot est déprécié à 20 % ;
- Compris entre 300 et 400 : le lot est déprécié à 30 % ;
- Compris entre 400 et 500 : le lot est déprécié à 40 % ;
- Compris entre 500 et 600 : le lot est déprécié à 50 % ;
- Compris entre 600 et 700 : le lot est déprécié à 60 % ;
- Compris entre 700 et 800 : le lot est déprécié à 70 % ;
- Compris entre 800 et 900 : le lot est déprécié à 80 % ;
- Supérieur à 900 : le lot est déprécié à 90 %

Les lots achetés depuis moins de 36 mois ne sont pas provisionnés

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 3 565 437 euros.

Le principe de constitution des provisions pour créances clients a été fixé de la manière suivante :
Seules les créances contentieuses à savoir les créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation ou transmises à un avocat ou à une société de recouvrement de créances sont dépréciées.
Ces clients ont été dépréciés à hauteur de 90 %.

Des garanties sont prises auprès de certains clients pour limiter les risques. Ces clients représentant un encours de 263 660 € au 30/09/2023 et pouvant présenter un risque ont donné lieu aux prises de garanties suivantes :

- hypothèque sur un bien immobilier (6 fois)
- caution hypothécaire (1 fois)

Globalement pour ces clients, les provisions sont de 224 162 €.

La charge nette du risque clients (dotations aux provisions + créances irrécouvrables - reprises sur provisions) s'élève à 1 218 k€ contre une charge nette de 569 k€ au cours de l'exercice précédent.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 480 265,00 euros décomposé en 1 480 265 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/03/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	7 137 066
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	7 137 066
Affectations aux réserves	7 137 066
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
TOTAL DES AFFECTATIONS	7 137 066

L'affectation en primes d'émission comprend :

- 26 729 371 Euros au titre de l'augmentation de capital, diminué de 929 560 Euros en constatation des commissions liés à l'augmentation de capital.
- 2 926 964 Euros au titre de la fusion de la société Ball Ducrettet.

Tableau des variations des capitaux propres

	Solde au 01/10/2022	Affectation des résultats	Augmentation	Diminution	Solde au 30/09/2023
Capital	1 480 265				1 480 265
Primes d'émission	29 538 789				29 538 789
Réserve légale	137 000	11 025	11 025		148 025
Réserves générales	33 167 700	7 126 041	7 126 041		40 293 741
Résultat de l'exercice	7 137 066	-7 137 066	2 181 048	7 137 066	2 181 048
Subvention d'investissement	162 928		298 860	58 135	403 653
Provisions réglementées	26 060			16 056	10 004
TOTAL CAPITAUX PROPRES	71 649 808		9 616 974	7 211 257	74 055 525

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	26 060		16 056	10 004
Prêts d'installation				
Autres provisions				
TOTAL	26 060		16 056	10 004
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			16 056	

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	1 258 465	1 304 036	1 258 465		1 304 036
Pensions et obligations similaires	794 945	196 007			990 952
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	2 053 410	1 500 043	1 258 465		2 294 988
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		211 924	14 794		
Financières		1 288 119	1 243 671		
Exceptionnelles					

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 69 862 190 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	29 558 863	29 558 863		
- à plus de 1 an à l'origine	26 766 382	6 834 629	18 309 624	1 622 129
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 128 122	8 128 122		
Dettes fiscales et sociales	3 983 048	3 983 048		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 019 950	1 019 950		
Autres dettes (**)	379 680	379 680		
Produits constatés d'avance	26 145	26 145		
TOTAL	69 862 190	49 930 437	18 309 624	1 622 129
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 933 789			
(**) Dont envers les associés				

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Celles en monnaies étrangères ont été converties sur la base du dernier cours de change précédant la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion passifs ont été constatés pour 12 767,93 € ainsi que des écarts de conversion actifs pour 15 917,28 € au 30/09/2023.

Les opérations de couverture de change ne sont que peu utilisées par la société. Les flux en devises sont limités hormis avec notre filiale en Egypte.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	13 094 188	13 094 188	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL	13 094 188	13 094 188	

Charges à payer :

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	1 993 915
INT.COURUS/EMPRUNT ETABLIS.CREDIT	6 228
BANQUES INTERETS COURUS A PAYER	317 269
DETTES PROV. POUR CONGES A PAYER	1 126 274
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	600 000
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	429 110
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	228 600
ETAT CHARGES A PAYER	466 763
RABAIS REMISES RISTOURNES&AVOIRS A	35 080
CHARGES A PAYER DIVERS	89 442
TOTAL	5 292 681

Autres informations

Actions propres

En compte 502 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 2 208
- . En valeur : 81 650 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financiers	Charges Exceptionnels
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 518 135		
TOTAL	1 518 135		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	26 145		
TOTAL	26 145		

1.2.7 Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2023
Ventes de marchandises	114 802 712
Prestations de services	1 347 125
TOTAL	116 149 837

Répartition par marché géographique

	30/09/2023
France	86 537 643
Etranger	29 612 194
TOTAL	116 149 837

Le chiffre d'affaires hors ventes intra-groupe s'élève à 98 384 304 €.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 121 619 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	30/09/2023	30/09/2022
Produits financiers de participation	907 104	51 110
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	480 093	549 163
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 406 770	1 870 274
Différences positives de change	3 074	420
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 797 042	2 470 966
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 288 119	1 294 967
Intérêts et charges assimilées	1 470 351	592 328
Différences négatives de change	1 653	258
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	111 760	98 504
Total des charges financières	2 871 882	1 986 057
Résultat financier	-74 841	484 909

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte uniquement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise. Les produits exceptionnels sont principalement des produits de cession des immobilisations.

Au 30 septembre 2023, la société Graines Voltz a conclu une transaction complémentaire au titre du litige PLAN, à hauteur de 100.000 euros, présenté dans le compte «produits sur exercices antérieurs».

La cession du solde de la participation de Graines Voltz dans TOPSEM a engendré des frais à hauteur de 1.272.636 euros, présenté dans le compte «charges exceptionnelles diverses»..

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-114 844	-3 421 227	3 306 383
+ Résultat exceptionnel	-1 125 335		-1 125 335
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-1 240 179	-3 421 227	2 181 048
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne «Impôt correspondant»)			

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 421 000 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	10 004
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	10 004
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	1 694 005
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	1 694 005
C. Défis reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	421 000
Base = (A - B - C - D) Impôt valorisé au taux de 25 %.	

1.2.8 Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

En date du 1er novembre 2023, Graines Voltz a acquis une partie des actifs de production de la SCEA Baudonnière près d'Angers. Cette acquisition ne sera pas génératrice de chiffre d'affaires complémentaire, mais elle permet de sécuriser et d'optimiser la production entre nos différents sites et de rajouter une nouvelle gamme de produits aromatiques. Au cours du mois de janvier 2024 il a été prononcé la dissolution liquidation de la filiale Graines Voltz España.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 351 personnes dont 1 apprenti et 6 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	126	
Agents de maîtrise et techniciens	50	
Employés	151	
Ouvriers	24	
TOTAL	351	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes d'administration ont représenté un montant de 317 410 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant
Effets escomptés non échus	
Gage espèces	175 000
Nantissement de fonds de commerce pari passu	10 500 000
Cautions	120 000
Nantissement de fonds de commerce	11 600 000
Avals et cautions	22 395 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Complément de prix HILD	1 019 950
Garant autonome Hermina Maier	3 000 000
Autres engagements données	4 019 950
TOTAL	26 414 950
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 990 952 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 990 952 euros
- Part des engagements qui ont fait l'objet d'un versement sur un contrat d'assurance : 73 291 €

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon la méthode rétrospective et actuarielle, assise sur la totalité du personnel reclassé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté.

Cette méthode retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

La convention collective appliquée est IDCC1077 Produits du sol : négoce et industrie.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation).

La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évaluées en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 30 septembre 2023. Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39%.

Le taux de rendement utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 4.10 % au 30 septembre 2023.

Le montant de l'engagement retraite s'élève au 30 septembre 2023 à 990 952 €. La société a contracté un contrat couvrant partiellement le montant de l'engagement retraite auprès du Crédit Agricole d'Anjou ; le capital s'élève à 73 291 € au 30 septembre 2023.

Les comptes de l'exercice clos au 30/09/2023 se trouvent par conséquent impactés par la variation de 196.008€ de la provision portée au compte de résultat sous la rubrique « reprise de provisions pour charges d'exploitation ».

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

1.2.9 Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 295 197,00	1 295 197,00	1 295 197,00	1 480 265,00	1 480 265,00
Nombre d'actions ordinaires	1 295 197,00	1 295 197,00	1 295 197,00	1 480 265,00	1 480 265,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	79 149 018,40	83 579 578,14	101 188 141,65	108 405 844,53	116 149 836,57
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	5 149 518,17	3 921 636,79	13 697 400,06	5 049 636,53	1 828 241,88
Impôts sur les bénéfices	1 206 242,00	-984 431,00	1 021 664,00	-2 310 478,00	-3 421 227,00
Participation des salariés	963 771,00		1 081 401,00		
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	8 767 824,67	5 445 374,11	9 569 525,14	7 137 065,78	2 181 048,27
Résultat distribué	7 771 182,00	9 066 379,00	2 960 530,00		
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	2,30	3,79	8,95	4,97	3,55
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	6,77	4,20	7,39	4,82	1,47
Dividende distribué	6,00	7,00	2,29		
Personnel					
Effectif salariés	258	279	294	358	351
Montant de la masse salariale	10 915 585,11	12 685 784,22	13 216 516,72	16 585 167,46	16 946 898,88
Montant des sommes versées en avantages sociaux	4 370 065,90	4 896 062,36	5 484 157,23	6 133 748,60	6 590 576,25

1.2.10 Dossier de gestion

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

	30/09/2023	%	30/09/2022	%
Ventes de marchandises	114 802 712	100.00	106 982 828	100.00
Achats de marchandises	61 098 816	53.22	60 430 871	56,49
Variation stocks de marchandises	-2 686 485	-2.34	-9 963 341	-9,31
Marge commerciale	56 390 381	49.12	56 515 299	52,83
Ventes de produits finis et travaux				
Ventes de services	1 347 125	104.08	1 423 016	91,00
Production stockée	-52 751	-4.08	140 730	9,00
Production immobilisée				
PRODUCTION EXERCICE	1 294 374	100,00	1 563 746	100,00
Achats matières et consommables	3 893 302		4 707 492	
Variation stocks de matières	-115 430	-8.92	-555 668	-35,53
Sous-Traitance				
Marge de production	-2 483 498	-191.87	-2 588 078	-165,51
ACTIVITE	116 097 086	100,00	108 546 575	100,00
MARGE GLOBALE	53 906 882	46.43	53 927 220	49,68
Autres achats et charges externes	26 754 647	23.05	25 287 947	23.30
VALEUR AJOUTEE	27 152 235	23.39	28 639 273	26,38
Subventions d'exploitation	1 177		22 371	0,02
Impôts & taxes	1 042 064	0.90	963 631	0,89
Salaires	16 946 899	14.60	16 585 167	15,28
Charges sur salaires	6 590 576	5.68	6 133 749	5,65
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 573 872	2.22	4 979 098	4,59
Autres produits , Reprise amortissements	6 038 702	5.20	6 750 842	6,22
Autres Charges	4 666 725	4.02	5 028 232	4,63
Dotations amortissements et provisions	4 059 167	3.50	2 912 926	2,68
RESULTAT D'EXPLOITATION	-113 318	-0,10	3 788 782	3,49
Opérations en commun	73 315	0.06	71 503	0.07
Produits financiers	2 797 042	2.41	2 470 966	2,28
Charges financières	2 871 882	2.47	1 986 057	1,83
Résultat financier	-74 841	-0.06	484 909	0,45
RESULTAT COURANT	-114 844	-0,10	4 345 194	4,00
Produits exceptionnels	264 928	0.23	596 734	0,55
Charges exceptionnelles	1 390 263	1.20	115 339	0,11
Résultat exceptionnel	-1 125 335	-0.97	481 394	0,44
Impôts sur les bénéfices et participation	-3 421 227	-2.95	-2 310 478	-2,13
RESULTAT NET	2 181 048	1,88	7 137 066	6,58

Capacité d'autofinancement

	30/09/2023	30/09/2022
Résultat net	2 181 048	7 137 066
+ Dotations aux amortissements	2 270 119	2 104 689
+ Dotations aux provisions	1 500 043	1 258 465
+ Dotations pour dépréciation des actifs	1 577 124	881 504
- Reprises sur charges calculées	2 278 866	4 021 609
- Subventions d'investissement inscrites au C/R	58 135	25 761
- Prix de cession d'immobilisations (775)	59 797	106 727
+ VNC des immobilisations cédées (675)	113 554	78 575
= Capacité d'autofinancement	5 245 091	7 306 202

	30/09/2023	30/09/2022
Excédent Brut d'Exploitation	2 573 872	4 979 098
+ Transfert de charges	371 669	253 484
+ Autres produits d'exploitation	4 840 320	4 395 697
- Autres charges d'exploitation	4 666 725	5 028 232
+ Quote-part des opérations faites en commun	73 315	71 503
+ Produits financiers	1 390 271	600 692
- Charges financières	1 583 763	691 090
+ Produits exceptionnels	101 614	414 572
- Charges exceptionnelles	1 276 709	
- Participation des salariés		
- Impôts sur les bénéfices	-3 421 227	-2 310 478
= Capacité d'autofinancement	5 245 091	7 306 202

Tableau de financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice - Réduction des fonds propres	5 245 091	
Autofinancement disponible	5 245 091	
Cessions et réduction de l'actif immobilisé	995 175	
Apports en fonds propres, en comptes courants		
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail	8 500 000	
Subventions d'investissement	298 860	
Total des ressources	15 039 125	
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		
Remboursement de comptes courants		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)		10 316 449
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		5 933 834
Total des emplois		16 250 283
Variation du fonds de roulement net global		1 211 157

	30/09/2023	30/09/2022	Besoins	Dégagements
Variation des actifs				
Stocks et en-cours	37 013 094	34 263 930	2 749 164	
Avances et acomptes versés sur commandes	116 335	126 279		9 944
Comptes clients, comptes rattachés	46 874 104	43 175 942	3 698 163	
Autres créances	8 101 226	7 670 511	430 715	
Comptes de régularisation	2 822 171	2 844 477		22 306
Variation des dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs, comptes rattachés	8 128 122	5 669 348		2 458 773
Dettes fiscales et sociales	3 983 048	3 964 764		18 284
Autres dettes	1 399 630	1 986 699	587 069	
Comptes de Régularisation	38 913	24 032		14 881
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			4 940 922	
Variation de la trésorerie active	4 687 842	7 018 703		2 330 861
Variations de la trésorerie passive	29 558 863	25 737 645		3 821 218
Variation nette de trésorerie				6 152 080
Variation du fonds de roulement net global				1 211 157

Tableau de flux de trésorerie

	Montants
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	-113 318
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité + Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	2 452 171
= Résultat brut d'exploitation	2 338 853
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation	
- Variation des stocks	-3 193 110
- Variation des créances d'exploitation	-2 317 248
+ Variation des dettes d'exploitation	2 539 348
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-632 157
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité	
- Frais financiers	-1 583 763
+ Produits financiers	1 463 586
- Impôts sur les sociétés (hors impôts sur les plus-values de cession)	3 421 227
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	-1 276 709
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	101 614
- Variation des autres créances liées à l'activité	-621 838
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	-45
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	871 915
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	
- Acquisitions d'immobilisations	-10 316 449
+ Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	59 797
+ Réduction d'immobilisations financières	935 378
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	-582 869
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-9 904 144
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	
+ Augmentation de capital en numéraire	
- Réduction de capital	
- Dividendes versés	
+ Emissions d'emprunts	8 500 000
- Remboursements d'emprunts	-5 933 789
+ Subventions d'investissements reçues	298 860
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	2 865 071
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	-6 167 158
+ Trésorerie d'ouverture	-18 718 942
= Trésorerie de clôture	-24 886 100

1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels



5, Place du Corbeau
67000 STRASBOURG



50, Avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Graines Voltz

Exercice clos le 30 septembre 2023

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Graines Voltz,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Graines Voltz relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DU FONDS COMMERCIAL

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, la société a acquis des fichiers clients et a reconnu plusieurs malis de fusion.

Au 30 septembre 2023, le fonds commercial est inscrit au bilan pour une valeur nette comptable de 13,9 millions d'euros, soit 9,5% du total de l'actif.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces actifs, ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements des activités auxquelles ces actifs incorporels ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les tests de dépréciation ont été mis en œuvre par la Direction sur la base des projections de flux de trésorerie de la société Graines Voltz S.A. sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes. Les modalités du test de dépréciation sont décrites en note « Notes sur le bilan – Immobilisations incorporelles – Fonds commercial ».

Nous avons donc considéré l'évaluation du fonds commercial comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de dépréciation appliquée par la société et vérifié notamment la fiabilité des données sources et l'exactitude des calculs.

Nous avons :

- testé l'exactitude arithmétique de l'évaluation retenue par la société ;
- apprécié les principes et méthodes de détermination des valeurs recouvrables de ces actifs ;
- corroboré, notamment par entretiens avec la direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les projections de flux de trésorerie) ;
- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère la société ;
- enfin nous avons vérifié que la note « Notes sur le bilan – Immobilisations incorporelles – Fonds commercial » donnait une information appropriée.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Risque identifié

Au 30 septembre 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 12,7 millions d'euros, soit 8,7% du total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût d'acquisition.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces titres, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable du rendement de l'activité de chaque filiale, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre par la Direction sont décrites en note « Notes sur le bilan – Immobilisations financières ». La valeur recouvrable des titres est appréciée selon des projections de flux de trésorerie des filiales correspondantes sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de dépréciation appliquée par la société et vérifié notamment la fiabilité des données sources et l'exactitude des calculs selon leurs modalités exposées en annexe.

Nous avons :

- testé l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par la société ;
- apprécié les principes et méthodes de détermination des valeurs recouvrables des titres ;
- corroboré, notamment par entretiens avec la Direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les projections de flux de trésorerie),
- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe ;

Grant Thornton/RSM EST

Graines Voltz

Page 5 / 9

Exercice clos le 30 septembre 2023

- revu l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que la note « Notes sur le bilan – Immobilisations financières » donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Direction. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Graines Voltz S.A. par l'Assemblée Générale du 22 mars 2017 pour Grant Thornton et par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2009 pour RSM EST.

Grant Thornton/RSM EST

Graines Voltz

Page 7 / 9

Exercice clos le 30 septembre 2023

Au 30 septembre 2023, Grant Thornton était dans la 7^{ème} année de sa mission et RSM EST dans la 15^{ème} année sans interruption, dont respectivement six et quatorze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Grant Thornton/RSM EST

Graines Voltz

Page 9 / 9

Exercice clos le 30 septembre 2023

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Strasbourg, Colmar, le 30 janvier 2024

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International


Frédéric RIPAUD
Associé

RSM EST


Philippe COTLEUR
Associé



2 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE GRAINES VOLTZ AU 30 SEPTEMBRE 2023

2.1	ETATS DE SYNTHÈSE	43	2.4	LES POSTES DU RESULTAT GLOBAL ET DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	55
2.2	METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES EN NORMES IFRS	48	2.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	85
2.3	EVÉNEMENTS DE L'EXERCICE	54			

2.1.1 Compte de résultat au 30 septembre 2023

En K - EUR	Note	30/09/2023	30/09/2022
Chiffre d'affaires	1	133 036	132 243
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés		-63 629	-64 159
Charges de personnel	2	-33 979	-29 902
Charges externes		-27 607	-24 743
Impôts et taxes	3	-1 194	-1 072
Dotation aux amortissements		-4 175	-3 635
Dotation aux provisions	4	-515	-428
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-	-
Autres produits et charges d'exploitation	5	515	-2 021
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		2 452	6 283
Autres produits et charges opérationnels	6	-221	53
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		2 231	6 336
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-	-
Coût de l'endettement financier brut		-1 506	-629
Coût de l'endettement financier net	7	-1 506	-629
Autres produits et charges financiers	8	-627	541
Charge d'impôt	9	397	-835
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		494	5 413
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		227	-153
RÉSULTAT NET A		721	5 260
PART DU GROUPE		661	5 187
INTÉRÊTS MINORITAIRES		60	73
Résultat net de base par action	10	0.49	3.55
Résultat net dilué par action	10	0.49	3.55

2.1.2 Résultat global au 30 septembre 2023

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - en K - EUR	30/09/2023	30/09/2022	
Résultat net (a)	721	5 260	
Ecart de conversion	-11	-19	
Impôts	15	92	
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT (b)	4	73	
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-60	-347	
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT (c)	-60	-347	
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a+b+c)	665	4 986	
	Dont part du Groupe	605	4 913
	Dont part des intérêts minoritaires	60	73

2.1.3 État de situation financière consolidée au 30 septembre 2023

Actif en K - EUR	Note	30/09/2023	30/09/2022
Goodwill	11	12 087	12 087
Autres Immobilisations Incorporelles	12	11 989	12 596
Immobilisations Corporelles	13	12 935	11 437
Droits d'utilisation des actifs loués	14	4 717	5 516
Autres actifs financiers	15	383	34
Impôts différés actifs - IDA	9	772	479
Actifs non courants		42 882	42 149
Stocks et en-cours	16	55 741	50 332
Clients et comptes rattachés	17	34 588	33 531
Autres actifs courants	17	4 150	4 191
Actifs d'impôts courants	9	7 120	6 264
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	10 438	14 014
Actifs courants		112 037	108 332
TOTAL ACTIF		154 919	150 481
Passif en K-EUR			
		30/09/2023	30/09/2022
Capital émis		1 480	1 480
Réserves part du groupe		70 199	65 530
Résultat de l'exercice part du groupe		661	5 187
Capitaux propres - part groupe		72 340	72 197
Capitaux propres - intérêts minoritaires		206	-391
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		72 546	71 806
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	19	20 955	20 768
Obligations locatives non courantes	20	4 054	4 602
Impôts différés passifs - IDP	9	1 131	637
Provisions à long terme	21	1 264	1 047
Passifs non courants		27 404	27 054
Fournisseurs et comptes rattachés	22	9 352	9 787
Emprunts à court terme	19	29 559	25 738
Dettes financières - part courante	19	7 701	6 587
Obligations locatives courantes	20	689	940
Passifs d'impôts courant	22	42	346
Provisions à court terme	21	148	127
Autres passifs courants	22	7 477	8 096
Passifs courants		54 969	51 621
TOTAL PASSIF		154 919	150 481

2.1.4 Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2023

En K - EUR	Capital	Résultats accumulés	Réserves recyclables	Réserves non recyclables	Total capitaux propres	Total capitaux propres part du groupe	Dont part des minoritaires
CAPITAUX PROPRES 30/09/2021	1 295	57 587	-16 495	-310	42 076	43 044	-967
Résultat net	-	5 260	-	-	5 260	5 187	73
Variation des écarts de conversion	-	-	19	-	19	19	-
Impôts	-	-	-92	-	-92	-92	-
Ecart sur les régimes à prestations définies	-	-	-	347	347	347	-
Résultat global	-	-	-	-	4 986	4 913	73
Variation de capital	185	-	-	25 800	25 985	25 985	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	-180	-	-180	-180	-
Distributions de dividendes	-	-	-2 961	-	-2 961	-2 961	-
Variations de périmètre	-	-	1 101	-	1 101	598	503
Changement d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	250	-	250	250	-
CAPITAUX PROPRES 30/09/2022	1 480	62 847	-18 358	25 837	71 806	72 197	-391
Résultat net	-	721	-	-	721	661	60
Variation des écarts de conversion	-	-	-11	-	-11	-11	-
Impôts	-	-	15	-	15	15	-
Ecart sur régimes à prestations définies	-	-	-	-60	-60	-60	-
Résultat global	-	-	-	-	665	605	60
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	-194	-	-194	-194	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	269	-	269	-268	537
Changement d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES 30/09/2023	1 480	63 568	-18 279	25 777	72 546	72 340	206

2.1.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 Septembre 2023

En K - EUR	Note	30/09/2023	30/09/2022
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		721	5 260
Résultat des sociétés mises en équivalence		-227	150
Dotations nettes aux amortissements et provisions		4 220	3 620
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-	-
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		-	-
Autres produits et charges calculés		29	-
Plus et moins-values de cession		32	-53
Dividendes (titres non consolidés)		-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		4 775	8 980
Coût de l'endettement financier net	7	1 506	629
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		-397	835
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		5 884	10 444
Impôts versé		549	-642
Variation du B.F.R. lié à l'activité	23	-8 145	-22 470
Autres flux générés par l'activité		-	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		-1 712	-12 668
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-4 306	-6 977
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	156
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	15	21	30
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		-	-
Incidence des variations de périmètre		-341	-7 845
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		-	-
Variation des prêts et avances consentis		-2	-
Subventions d'investissement reçues		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		130	-850
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		-4 498	-15 486
Augmentation de capital		-	25 985
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		-	-
<i>Dividendes versés aux actionnaires de la société mère</i>		-	-2 961
<i>Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées</i>		-	-
Rachats et reventes d'actions propres		-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	19	8 500	15 000
Remboursements d'emprunts	19	-7 199	-5 137
Remboursements d'obligations locatives	20	-981	-1 086
Intérêts financiers nets versés	7	-1 447	-563
Intérêts des obligations locatives	7	-59	-66
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		-1 186	31 172
Incidence des variations des cours des devises		-	-
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE		-7 396	3 018
TRÉSORERIE D'OUVERTURE		-11 724	-14 742
TRÉSORERIE DE CLÔTURE		-19 121	-11 724

2.2 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES EN NORMES IFRS

La société Graines Voltz (SA) est une entreprise constituée et domiciliée en France. Le siège social est situé au 1 rue Edouard Branly 68000 Colmar. Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 30 septembre 2023 comprennent la société Graines Voltz et ses filiales, les sociétés Graines Voltz España, Graines Voltz Maroc, Graines Voltz Deutschland, Graines Voltz Italia, André Briant Jeunes Plants, Progref et Laboratoire Angevin des Plantes (l'ensemble désigné comme « le groupe » et chacune individuellement comme « les entités du groupe »).

L'activité du groupe consiste principalement en la distribution à une clientèle de professionnels, horticulteurs, maraîchers, pépiniéristes et collectivités :

- De semences, plants et bulbes de fleurs,
- De semences et plants de légumes,
- Des plants de pépinières.

2.2.1 Contexte général et déclaration de conformité

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRS IC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2023. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne

Site internet : <http://ec.europa.eu>

2.2.2 Date d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30/01/2024. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires du 22/03/2024 qui exercera ses prérogatives à cette occasion.

2.2.3 Bases d'évaluations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués à leur juste valeur comme certains actifs et passifs financiers conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont le cas échéant mentionnées dans les notes suivantes.

2.2.4 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les données financières présentées en Euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

2.2.5 Conversion des comptes des entités étrangères

La société Graines Voltz Maroc présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dirham Marocain (MAD).

Selon la norme IAS 21, leurs états doivent être convertis dans la monnaie de présentation du groupe, l'Euro.

Selon la norme IAS 29, le Dirham Marocain n'est pas une monnaie d'une économie hyper inflationniste.

Les états financiers de cette société est convertis en Euros selon la procédure suivante :

- Actifs et passifs convertis au cours de clôture à la date des états financiers,
- Produits et charges convertis au cours de change moyen pour la période.

Les écarts de changes qui en résultent sont présentés en OCI.

2.2.6 Recours à des estimations

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

Estimation	Nature de l'estimation
Note 2 : Les avantages au personnel	Taux de turn-over, taux d'espérance de vie, taux de progression des salaires, taux d'actualisation.
Notes 4 et 16 : Les provisions sur stocks	Hypothèses retenues : en fonction du risque de non-germination et en fonction des perspectives de vente.
Notes 4 et 15 : Les provisions sur créances clients	Hypothèses retenues : en fonction de l'antériorité des créances et un niveau de perte attendue.
Note 9 : Les impôts sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale.
Note 11 : Le goodwill	Hypothèse retenue pour dépréciation du GOODWILL : valeur recouvrable et valeur d'utilité des UGT selon IAS 36.
Notes 12 et 13 : Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles	Détermination de la durée d'utilité des actifs.
Note 21 : Les provisions courantes et non-courantes	Provisions pour litiges : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à la valorisation des risques.

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes 4, 11, 14, 15 et 16.

2.2.7 Principes et méthodes comptables

Référentiel appliqué :

Pour élaborer ses comptes consolidés au 30 septembre 2023, le groupe utilise les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'exercice clos au 30 septembre 2022, en les adaptant des normes, interprétations et amendements adoptés par la Commission Européenne et applicables ou appliqués par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2022.

Les comptes consolidés annuels de l'exercice comparatif sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne (site Internet : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002_fr).

Les normes et interprétations suivantes ont fait l'objet d'une première mise en application au cours de l'exercice ouvert au 1er Octobre 2022 : Amendement IFRS3 : regroupement d'entreprise, IAS16 Immobilisations corporelles, IAS 37AS37 – Provisions, Passifs éventuels et Actifs éventuels et des Améliorations annuelles 2018-2020.

Informations liées au contexte du conflit armé en Ukraine :

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, a eu des impacts sur nos charges d'exploitation notamment les frais de transport sur ventes et les coûts de l'énergie (électricité et carburants).

Informations sur les effets du changement climatique et la manière dont ils ont été appréhendés dans la préparation des états financiers

Graines Voltz peut être impacté par la baisse des rendements du fait de l'augmentation des températures et de sécheresse et ainsi avoir des répercussions sur son activité.

Le Groupe est en veille permanente pour trouver des solutions aux évolutions climatiques notamment pour adapter les semences aussi bien à la sécheresse qu'aux précipitations.

Le Groupe n'a pas identifié d'effets significatifs pour l'exercice 2022-2023. En particulier :

- aucune provision pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé au 30 septembre 2023 ;
- en 2022-2023, le groupe n'a pas identifié d'effets significatifs dans ce domaine sur la valeur de ses actifs corporels ou incorporels

2.2.8 Périmètre de consolidation

Les règles suivantes sont appliquées :

- **Une filiale est une entité contrôlée par la société Graines Voltz. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale.**

Selon IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Selon IAS 28, le Groupe utilise la mise en équivalence pour les entités dans lesquelles il exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

- **Élimination des transactions réciproques :**

Les soldes bilanciaux, produits et charges résultant des transactions intragroupes avec les filiales sont éliminés, notamment :

- Les transactions et comptes réciproques,
- Les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
- Les marges internes sur stocks,
- Les dividendes versés entre les sociétés consolidées.

Les gains découlant des transactions avec une entité mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

- **Evolution du périmètre de consolidation**

Au 30 septembre 2023, Graines Voltz a consolidé 7 filiales en plus de l'entité mère selon IFRS 10.

	30/09/2023	30/09/2022
Par intégration globale	7	7
Par intégration proportionnelle	0	0
Par mise en équivalence	0	1
Total	7	8

• **Entrées dans le périmètre de consolidation :**

Aucune société n'a été acquise depuis le 1er octobre 2022.

• **Sorties du périmètre de consolidation :**

La participation dans la société TOPSEM a été cédée le 23 mars 2023.

• **Evolution du périmètre de consolidation :**

• **Fusion de l'entité HAGEDORN dans l'entité Graines Voltz Deutschland**

En date du 1er octobre 2022. La société étant sous-consolidée précédemment, cela n'entraîne aucun changement au regard de la consolidation du Groupe.

• **Périmètre de consolidation 2023 :**

• **Sociétés détenues directement par la société Graines Voltz :**

Raison sociale	Pays	Siège social	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Statut par rapport 30/09/22
Graines Voltz	France	1 rue Edouard Branly 68000 Colmar				Pas de changement
Graines Voltz España	Espagne	Avenida Juan Carlos 1,43 30700 Torre Pacheco Murcia ESPAGNE	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Graines Voltz Maroc	Maroc	118 Riad Salam Agadir MAROC	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Graines Voltz Deutschland GmbH	Allemagne	Hofer Strasse 22 93057 Regensburg ALLEMAGNE	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Graines Voltz Italia	Italie	24 Via Vittorio Emanuele 20824 Lazzate ITALIE	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
André Briant Jeunes Plants	France	La Bouvinerie 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Progref	France	15 chemin Rémy 45570 DAMPIERRE EN BURLY	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement

• **Sociétés détenues indirectement par la société Graines Voltz :**

Raison sociale	Pays	Siège social	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Statut par rapport 30/09/22
Laboratoire Angevin des Plantes ⁽¹⁾	France	La Bouvinerie 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU	65.16%	65.16%	Intégration globale	Pas de changement

(1) L'entité Laboratoire Angevin des Plantes est détenue par la société André Briant Jeunes Plants.

Toutes les entités clôturent leurs comptes à la même date.

2.2.9 Goodwill - Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition selon la somme algébrique suivante :

+	la juste valeur de la contrepartie transférée
+	le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise
+	si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise
-	le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués généralement à la juste valeur

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet correspondant à la part du Groupe et celle des participations ne donnant pas le contrôle) ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition (méthode du goodwill partiel correspondant uniquement à la part du Groupe).

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Cependant, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

De plus, l'évaluation de la juste valeur de la contrepartie transférée et des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition (si les modifications reflètent des conditions existant à la date d'acquisition).

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

2.2.10 Secteurs opérationnels (IFRS 8)

• Information sectorielle :

Un secteur opérationnel est une composante du groupe qui :

- Exerce des activités à partir desquelles elle est susceptible de percevoir des produits et de supporter des charges, y compris des produits et des charges relatives à des transactions avec d'autres composantes du Groupe ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le principal décideur du groupe, qui les utilise pour prendre les décisions d'allocation de ressources aux secteurs et pour apprécier leur performance ;
- Pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le principal décideur opérationnel du Groupe correspond à un Comité de Pilotage (CDP). Ce comité est présidé par le Président Directeur Général de la société Graines Voltz et composé par le Directeur Adjoint et les responsables de groupes de services.

La répartition de l'activité du groupe présentée en fonction des secteurs opérationnels est la suivante :

Secteurs (en k€)	30/09/2023	30/09/2022
Semences	47 412	49 803
Plants et bulbes	82 383	78 663
Fournitures horticoles et divers	3 241	3 777
Total	133 036	132 243

Les huit entités juridiques du groupe au 30 septembre 2023 sont des unités génératrices de trésoreries distinctes.

• **Information géographique :**

Au niveau des sociétés intégrées selon la méthode de l'intégration globale, 4 entités, Graines Voltz SA, André Briant Jeunes Plants, Progref et Laboratoire Angevin des Plantes sont localisées en France. Les quatre autres entités sont situées hors de France :

- Graines Voltz España : Espagne,
- Graines Voltz Maroc : Maroc,
- Graines Voltz Deutschland : Allemagne,
- Graines Voltz Italia : Italie.

La société mère et les filiales possèdent des actifs non courants situés en France. Ceux-ci représentent :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Immobilisations incorporelles	8 689	7 282
Immobilisations corporelles	11 302	10 102
Actifs financiers	20	6
Total	20 011	17 390

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les produits sectoriels sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients.

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
France	86 593	85 008
Europe continentale	38 132	39 423
<i>Dont Allemagne</i>	<i>20 702</i>	<i>21 215</i>
<i>Dont Autriche</i>	<i>2 831</i>	<i>3 684</i>
<i>Dont Italie</i>	<i>5 168</i>	<i>5 282</i>
Monde	8 311	7 812
Total	133 036	132 243

• **Ecart de conversion**

Le montant des écarts de conversion stockés en OCI s'élève au 30/09/2023 à 11 K€

• **Résultat de cession TOPSEM :**

Le résultat de cession de la participation TOPSEM est présenté en compte de résultat en « Autres charges exceptionnelles »

2.3 EVENEMENTS DE L'EXERCICE

2.3.1 Principales opérations de la période

Le résultat opérationnel courant (ROC) s'établit à 2,4M€ contre 6,3M€ pour l'exercice précédent. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- L'augmentation globale des charges liée à l'inflation,
- Des conditions météorologiques exceptionnellement mauvaises qui ont fortement ralenti la croissance initialement prévue, et impactée les livraisons du mois de mars,
- Des charges plus importantes liées à l'intégration de la société ABBP sur un exercice complet,
- L'augmentation des effectifs et de la structure engagée pour accompagner le développement et dont le coût n'a pas pu être absorbé du fait de la conjoncture,
- Le don en nature d'un stock de semences à destination de l'Ukraine pour un montant de 1,5M€ en septembre 2023 qui génère une créance fiscale de 902 K€.

Comme évoqué lors de la publication des résultats du premier semestre, plusieurs chantiers ont été menés au sein du groupe pour réadapter la structure de coûts sans toucher pour autant à la capacité de poursuivre et de développer l'activité. Un plan d'action a été mis en place autour de 4 axes majeurs :

- Une maîtrise de la masse salariale en l'indexant sur le chiffre d'affaires réalisé pendant la saison 2022-2023
- Un allègement de l'ensemble des charges variables
- Une politique de stockage prudente visant à abaisser le niveau de ses stocks de semences d'environ 10M€ pour l'exercice 2023-2024
- Le durcissement des règles de recouvrement en raccourcissant notamment les délais de règlement des clients

Les charges financières ont fortement augmenté, passant de 629K€ à 1,5M€ du fait de l'augmentation de l'endettement à court terme (augmentation des stocks et rallongement des délais de règlement de nos clients) et de la hausse des taux. Les crédits à court terme, octroyés à des taux variables, sont principalement utilisés au deuxième trimestre pour financer l'accroissement saisonnier du BFR.

Conformément à son engagement de recentrer son activité en Europe, le Groupe a cédé en date du 23 mars 2023 le solde de sa participation (49 %) dans TOPSEM, sa filiale algérienne. Cette cession a un impact négatif sur les comptes à hauteur de 1,3M€. Le groupe a ainsi cédé toutes ses filiales non stratégiques et ne conserve désormais, en dehors de l'Europe, que sa filiale marocaine.

La société Graines VOLTZ a mis en œuvre la clause d'ajustement des prix prévue dans le cadre de l'acquisition des titres de la société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS SA. L'application de cette clause entraîne une réduction du prix d'acquisition de 811K€ qui conformément à la norme IFRS a été comptabilisée en résultat

Le résultat net part du groupe s'établit à 661K€, contre 5,2M€ lors de l'exercice précédent.

2.4 LES POSTES DU RESULTAT GLOBAL ET DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Note 1 Le chiffre d'affaires

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du chiffre d'affaires :

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Graines Voltz.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque les clients ont obtenu le contrôle de (ou des) actif(s) vendu(s).

Le contrôle se définit comme la capacité actuelle de décider de l'utilisation de l'actif et d'obtenir la quasi-totalité des flux de trésorerie potentiels résultant de l'utilisation, la consommation, la revente, l'échange ou la mise en garantie de l'actif. Cette notion comprend aussi la capacité d'interdire à d'autres de diriger l'utilisation de l'actif et d'accéder à la quasi-totalité des avantages de l'actif.

Le transfert du contrôle correspond généralement, pour les marchandises et produits vendus, à la date de mise à disposition des biens à la clientèle conformément à l'incoterm pratiqué le cas échéant.

Les produits des activités ordinaires comprennent :

- Les ventes de semences
- Les ventes de plants et de bulbes
- Les fournitures horticoles et divers.

Les conditions de paiement appliquées sont celles en vigueur dans chaque pays et sont inférieures à 12 mois. Les contrats avec les clients ne comprennent pas de vente avec composante de financement importante.

La répartition par nature du chiffre d'affaires :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Var. %
Semences	47 412	49 803	-4.80%
Plants et bulbes	82 383	78 663	4.73%
Fournitures horticoles	3 241	3 777	-14.19%
Total	133 036	132 243	0.60%

Note 2 Les frais de personnel

Les frais de personnel présentent les caractéristiques suivantes :

Évolution des frais de personnel :

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Rémunérations brutes	31 053	24 151
Charges sociales	8 547	7 523
Avantages au personnel : indemnité départ en retraite	-26	-93
En déduction des frais de personnel lié à l'activité de recherche et développement donnant lieu au CIR	-5 595	-1 679
Participation des salariés	0	0
Total	33 979	29 902

Effectif annuel moyen :

	30/09/2023	30/09/2022
Cadres	147	151
Non cadres	440	457
Total	587	608

Note 3 Les impôts et taxes

La Contribution Economique Territoriale (CET) a deux composantes : la Contribution Foncière Territoriale (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Ces deux contributions sont classées en charges opérationnelles correspondant au classement le plus approprié.

L'impact de la suppression progressive de la CET prévue dans la Loi de Finances 2023, sera de 124 K€ en 2022/2023 et 249 K€ en 2023/2024.

Note 4 Les dotations aux dépréciations

Stocks et en-cours de production :

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du prix moyen pondéré ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention, les frais d'analyse, les frais du service achat semences et les escomptes obtenus (cf Note 16).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Les pertes de valeurs qu'elles couvrent sont :

- Celles révélées par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière. En effet, une graine qui n'est plus aux normes du taux de germination acceptable (variable en fonction des espèces) n'est plus commercialisable. S'il y a un risque de non-germination, les semences conservées, et donc inventoriées, sont provisionnées à 100%.
- L'inadéquation des produits compte tenu des changements de consommation et de l'abandon de certains marchés géographiques. Les lots achetés depuis plus de 36 mois et n'ayant pas de mouvement de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés à 95 %. Les lots achetés depuis moins de 36 mois ne sont pas provisionnés. Les lots achetés depuis plus de 36 mois et ayant des mouvements de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés de la façon suivante :

Si le rapport quantité en stock / ventes des 24 derniers mois est :

- Inférieur à 100 : le lot n'est pas déprécié ;
- Compris entre 100 et 200 : le lot est déprécié à 10 % ;
- Compris entre 200 et 300 : le lot est déprécié à 20 % ;
- Compris entre 300 et 400 : le lot est déprécié à 30 % ;
- Compris entre 400 et 500 : le lot est déprécié à 40 % ;
- Compris entre 500 et 600 : le lot est déprécié à 50 % ;
- Compris entre 600 et 700 : le lot est déprécié à 60 % ;
- Compris entre 700 et 800 : le lot est déprécié à 70 % ;
- Compris entre 800 et 900 : le lot est déprécié à 80 % ;
- Supérieur à 900 : le lot est déprécié à 90 %

Evolution de la provision pour dépréciations des stocks

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Provision dépréciations stocks à l'ouverture	1 072	2 625
Dotation	967	1 072
Reprise	-1 059	-1 539
Ecart de conversion	-17	-3
Passage en mise en équivalence	0	-1 058
Variation de périmètre	-	-25
Provision dépréciations stocks à la clôture	963	1 072

Une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour tenir compte de ces risques. La reprise nette aux dotations constituée au 30 septembre 2023 s'élève à 92 K€.

Créances commerciales :

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale.

Les dépréciations des créances commerciales tiennent compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client dès l'initiation de la créance, ce que traduit le niveau de provisionnement qui s'élève à 9,61 % des créances brutes à fin septembre 2023. Le niveau de provisionnement est calculé de la façon suivante : dépréciations / créances TTC à la clôture.

Les dépréciations pour créances douteuses ont été ajustées en se basant sur la date d'échéance des factures non réglées à la date d'arrêté des comptes selon la méthodologie suivante :

- Factures échues depuis 0 à 3 mois : 1 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 3 à 6 mois : 2 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 6 à 9 mois : 3 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 9 à 15 mois : 4 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 15 à 21 mois : 10 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 21 à 36 mois : 40 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis plus de 36 mois : 60 % de dépréciation.

Evolution de la provision pour dépréciation clients

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Provision dépréciations clients à l'ouverture	3 180	2 316
Dotation	664	1 036
Reprise	-79	-139
Ecart de conversion	-45	2
Passage de mise en équivalence	0	-25
Variation de périmètre	0	-10
Autres retraitements	-42	0
Provision dépréciations clients à la clôture	3 678	3 180

La dotation nette reprise constituée au titre de l'exercice arrêté au 30 septembre 2023 s'élève à 585 K€.

Les dotations aux provisions :

Le groupe est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers. Les différents litiges font l'objet d'une appréciation individuelle, et les provisions en découlant sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables de dédommagement à la date du 30 septembre 2023.

Les prétentions de tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci constituent un passif éventuel.

Pour l'évolution des provisions cf. la note 21 de l'annexe.

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Provision risques et charges à l'ouverture	127	168
Variation du périmètre	0	-37
Dotation	21	14
Reprise	0	-17
Ecart de conversion	0	-1
Provision risques et charges à la clôture	148	127

Note 5 Autres produits et charges d'exploitation

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Produits d'exploitation divers (a)	5 046	4 588
Charges d'exploitation diverses (a)	-4 500	-5 746
<i>Dont gains et perte de change</i>	-79	8
Créances irrécouvrables (b)	-31	-863
Autres produits et charges d'exploitation	515	-2 021

(a) Les produits et charges d'exploitations divers sont composés des redevances d'utilisation de droit sur des semences.

(b) Les créances irrécouvrables sont totalement compensées par des reprises de provision pour dépréciation.

Note 6 Autres produits et charges opérationnels

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Résultat levée stock option	-	-
Résultat de cession	50	53
Autres charges opérationnelles	-1 278	0
Autres produits opérationnels	1 007	-
Dotations nettes aux provisions non récurrentes	-	-
Autres produits et charges opérationnels	-221	53

Note 7 Le coût de l'endettement

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0	0
Charges d'intérêt	-1 447	-563
Charges d'intérêts sur IFRS16	-58	-66
Coût de l'endettement	-1 505	-629

Note 8 Les autres produits et charges financiers

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Dépréciation	8	19
Résultat net de change	-576	461
Intérêts des placements de trésorerie	7	21
Produits de participations	14	53
VNC des immobilisations financières cédées	-82	-13
Total	-627	541

Note 9 Les impôts sur les résultats

Les impôts courants :

France :

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 25 %.

La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1998 a institué un complément d'imposition de 3,3 % du montant de l'impôt de base dû lorsque le montant de l'impôt est supérieur à 763 000 Euros. Ainsi, pour ces sociétés françaises, le taux d'imposition se trouve majoré de 1,1 %.

Etranger :

En Espagne, celui-ci s'élève à 30%. Les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 8 000 K€ bénéficient d'un taux d'imposition réduit de 25% applicable sur la partie du bénéfice n'excédant pas 120 202 €.

- Au Maroc, le taux de base de l'impôt est de 31%.
- En Allemagne, le taux de base de l'impôt est de 15 %.
- En Italie, le taux de base de l'impôt est de 27.90%.

Les impôts différés :

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires)
- Les différences entre base comptable et fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable
- Les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;
- Les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Impôts courants	-549	642
Impôts différés	152	193
TOTAL	-397	835

Ventilation des impôts différés :

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Retraitements des stocks	-92	-52
Retraitements des écarts temporaires	15	540
Retraitements IFRS 9	120	-584
Retraitement des différences de taux d'imposition	74	32
Retraitements des différences de taux de change	-136	45
Limitation des IDA/IDP	73	196
Retraitements divers	97	16
TOTAL	152	193

Les créances et dettes d'impôts exigibles :

Le détail est le suivant :

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Créances d'impôts exigibles (1)	7 120	6 264
Dettes d'impôts exigibles	42	346

(1) Dont Créance sur le crédit d'impôt recherche pour 5 044 k€ et une créance sur la réduction d'impôt mécénat pour 1 422 k€

Les impôts différés actif et passif :

Le détail est le suivant :

En milliers d'Euros	Impôts différés actif
Solde au 30/09/2022	479
s/ variation de périmètre	-91
s/ profits sur stocks	92
s/ limitation IDA/IDP	-73
s/ retraitements IFRS9	264
s/ écarts temporaires	-15
s/ différences d'impôts	-74
s/ autres retraitements	13
s/ écart de change	177
Solde au 30/09/2023	772

En milliers d'Euros	Impôts différés actif
Solde au 30/09/2022	637
s/ provision règlementées	36
s/ retraitements IFRS9	384
s/ autres retraitements	74
Solde au 30/09/2023	1 131

Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts

Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts		
En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	494	5 413
Résultat net des sociétés mises en équivalence	227	-153
Charge d'impôt	-397	-835
RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET RÉSULTATS DES MISES EN ÉQUIVALENCES	324	4 425
Charge d'impôt théorique	81	1106
RAPPROCHEMENT :		
Différences permanentes	680	168
Différentiel de taux (pays étrangers)	-89	-2
Incidences des déficits reportables et autres	-1 267	-504
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	397	-835

Note 10 Le résultat pour une action

Le résultat net de base par action :

Le groupe présente un résultat par action de base pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenues.

Le nombre moyen pondéré d'actions ressort pour l'exercice à 1 480 265.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En Euros	30/09/2023	30/09/2022
Résultat consolidé part du groupe	661 379	5 186 995
Nombre moyen pondéré d'actions	1 480 265	1 480 265
Résultat part du groupe par action	0.45	3.50

Dividendes versés par action :

En Euros	30/09/2023	30/09/2022
Dividende (en €) par action	0	2

Note 11 Le goodwill

Evaluation des goodwill :

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants. Les UGT ont été définies au niveau des entités juridiques du groupe.

Au 30 septembre 2023, le montant des goodwill s'établit à 12 087 k€.

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Valeur brute à l'ouverture	13 537	11 109
Dépréciation à l'ouverture	1 450	1 450
Valeur nette à l'ouverture	12 087	9 659
Acquisition de l'exercice	-	2 428
Sortie de l'exercice	3	-
Dépréciation	-3	-
Valeur nette à la clôture	12 087	12 087

Détail de l'affectation du goodwill aux UGT au 30/09/23 :

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
GV SA	7 287	-1 447	5 840
GV MAROC	365		365
GV DEUTSCHLAND	3 248		3 248
GV ITALIA	206		206
ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS	2 396		2 396
PROGREF	32		32
TOTAL	13 534	-1 447	12 087

Les tests de dépréciation des goodwill :

Des tests de dépréciation leur sont appliqués au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié du fait d'une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable du goodwill.

Au 30 septembre 2023, les valeurs d'utilité des Goodwill et des UGT ont été évaluées selon des projections de flux de trésorerie des UGT correspondantes sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses sont déterminées par la direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement des marchés concernés.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent.

Pour l'ensemble des UGT, les hypothèses suivantes, considérées comme des hypothèses clés, ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- Nombre d'années de données prévisionnelles : 3 ans.
- Taux de croissance de chiffre d'affaires retenu pour le flux normatif : 2 %
- Taux d'actualisation après impôt : des taux différents, provenant de données de marché, ont été retenus pour chaque UGT ; ils varient de 8,60 % à 11,70 % selon les zones.

Estimations pour la détermination de la valeur nette des goodwill significatifs :

UGT	GV	GV DEUTSCHLAND	GV ITALIA
Valeurs comptables des actifs testés	73 134	3 970	1 034
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 3 ans + année normative actualisée à l'infini	Plan 3 ans + année normative actualisée à l'infini	Plan 3 ans + année normative actualisée à l'infini
Taux de croissance long terme	2 %	2 %	2 %

UGT	GV MAROC	ABJP	PG
Valeurs comptables des actifs testés	1 614	489	457
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 3 ans + année normative actualisée à l'infini	Plan 3 ans + année normative actualisée à l'infini	Plan 3 ans + année normative actualisée à l'infini
Taux de croissance long terme	2 %	2 %	2 %

Les analyses de sensibilité menées sur le taux d'actualisation et le taux de croissance n'ont pas remis en cause les conclusions. Les analyses de sensibilité ont également tenu compte des risques climatiques.

Note 12 Les autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par Graines Voltz. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Il est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie et les actifs incorporels non encore mis en service.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles (y compris celles non encore mises en service) à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le coût de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, le mode d'amortissement retenu est linéaire.

a. Obtention végétale

Les acquisitions portent sur la propriété de variétés de légumes pour les commercialiser en exclusivité. Elles sont amorties sur huit ans.

b. Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels, la durée d'utilité est comprise entre 1 et 3 ans.

Evolution des immobilisations incorporelles

Valeurs brutes - K€	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	13 537	-	-	-	-	-	13 537
Concessions, brevets et droits similaires	2 187	-	-	275	-	-	1 912
Fichiers clients et logiciels	10 634	-	-	-	-	-	10 634
Autres immobilisations incorporelles	785	-	-	-	-	63	848
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	410	-410	-	-	-	-	-
Immobilisations Incorporelles brutes	14 016	-410	-	275	-	63	13 394
Amortissements et provisions	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 450	-	-	-	-	-	1 450
Concessions, brevets et droits similaires	1 501	-	239	275	-	-	1 465
Fichiers clients et logiciels	-180	-	-	-	-	-	-180
Autres immobilisations incorporelles	102	-	19	-	-	-	121
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	1 423	-	258	275	-	-	1 406
Valeurs nettes	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	12 087	-	-	-	-	-	12 087
Concessions, brevets et droits similaires	685	-	-239	-	-	-	446
Fichiers clients et logiciels	10 814	-	-	-	-	-	10 814
Autres immobilisations incorporelles	685	-	-19	-	-	63	729
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	410	-410	-	-	-	-	-
Valeurs nettes	12 593	-410	-258	-	-	63	11 988

Note 13 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont, selon la norme IAS 16, comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et perte de valeur.

En application de la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont enregistrées en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations dont elles ont servi à assurer une partie du financement.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant d'une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leur durée d'utilité estimée et revue annuellement :

- Terrains : non amortis
- Agencement des terrains : 5 à 8 ans
- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Installations générales agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés en résultat opérationnel. Les dotations aux amortissements de l'exercice s'élèvent à 3 945 K€.

Au cours de la période, le groupe a acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 4 124 K€ nette.

Au cours de la période, le groupe a cédé des immobilisations corporelles pour un prix de cession de 24 K€.

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Le groupe n'a subi aucune perte de chiffre d'affaires entraînant une perte de valeur au 30 septembre 2023.

Évolution des immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	704	-8	534	-	-	-	1 230
Constructions	14 920	8	582	697	-	691	15 504
Installations techniques, matériel, outillage	6 844	-	1 472	708	-	-191	7 416
Autres immobilisations corporelles	9 180	38	1 208	1 274	-	554	9 706
Immobilisations en cours	576	410	276	-	-	-986	276
Avances et acomptes	68	-	53	-	-	-68	53
Valeurs brutes	32 292	448	4 124	2 679	0	0	34 185
Amortissements et provisions	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	6	-	2	-	-	-	8
Constructions	11 095	-	808	723	-	185	11 365
Installations techniques, matériel, outillage	4 577	-	771	706	-	-176	4 465
Autres immobilisations corporelles	5 191	38	1 401	1 217	-	-	5 413
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	20 869	38	2 982	2 646	0	9	21 251
Valeurs nettes	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	698	-8	532	-	-	-	1 222
Constructions	3 825	8	-226	-26	-	506	4 139
Installations techniques, matériel, outillage	2 268	-	701	2	-	-15	2 952
Autres immobilisations corporelles	3 989	-	-193	57	-	554	4 293
Immobilisations en cours	576	410	279	-	-	-986	276
Avances et acomptes	68	-	53	-	-	-68	53
Valeurs nettes	11 424	410	1 142	33	0	-9	12 935

Note 14 Droits d'utilisation des actifs loués

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	7 379	80	952	0	0	6 507
Matériel de bureau	334	3	181	0	0	156
Matériel de transport	528	99	0	0	0	627
Valeurs brutes	8 241	182	1 133	0	0	7 290
Amortissements et pertes de valeur	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	2 239	781	952	0	0	2 069
Matériel de bureau	270	30	181	0	0	119
Matériel de transport	219	167		0	0	386
Amortissements et provisions	2 728	978	1 133	0	0	2 573
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	5 140	-702	0	0	0	4 438
Matériel de bureau	64	-27	0	0	0	37
Matériel de transport	309	-68	0	0	0	241
Valeurs nettes	5 513	-796	0	0	0	4 717

Le droit d'utilisation le plus significatif concerne le bail commercial avec la SCI Voltz. La valeur du droit d'utilisation est de 2 462 K€, comptabilisé en construction. Le loyer actuel pour ce bail est de 16 K€ HT mensuel.

Par ailleurs, la société Graines Voltz a acquis l'usufruit temporaire pour une durée de 16 ans de l'immeuble, propriété de la SCI Voltz. L'usufruit temporaire prendra fin le 1er janvier 2033. Pour la détermination de la durée du droit d'utilisation la société a retenu la durée contractuelle de la cession temporaire d'usufruit.

Pour la ventilation des obligations locatives, cf. note 20.

Note 15 Autres actifs financiers

Les titres de participation non consolidés figurent dans la rubrique des autres actifs financiers non courants. Ils représentent la quote-part de capital détenue dans les sociétés non consolidées.

Les autres actifs financiers non courants sont dans la catégorie des prêts et créances. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres actifs financiers

Valeurs brutes	Ouverture	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variation de juste valeur	Clôture
Titres de participations	42	0	0	0	0	0	42
Participations par mises en équivalence	-341	0	0	341	0	0	0
Placements	20	1	0	0	0	0	21
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Cautions	313	20	13	0	0	0	320
Créances rattachées à des participations	544	0	9	0	0	0	535
Valeurs brutes	578	21	22	341	0	0	918
Provisions	Ouverture	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variation de juste valeur	Clôture
Titres de participations	0	0	0	0	0	0	0
Participations par mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0
Placements	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Cautions	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	544	0	9	0	0	0	535
Provisions	544	0	9	0	0	0	535
Valeurs nettes	Ouverture	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variation de juste valeur	Clôture
Titres de participations	42	0	0	0	0	0	42
Participations par mises en équivalence	-341	0	0	341	0	0	0
Placements	20	1	0	0	0	0	21
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Cautions	313	20	13	0	0	0	320
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs nettes	34	21	13	341	0	0	383

Les titres de participation représentent une valeur nette comptable globale de 42 K€ au 30 septembre 2023. Cette valeur nette comptable est représentative de la juste valeur.

La norme IFRS13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Note 16 Les stocks

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti soit au dernier coût d'acquisition.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente. Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées (cf. note 21).

Évolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Matières premières	1 715	1 949
En cours de production	2 646	2 671
Marchandises	51 379	45 712
- Dont graines	45 045	40 813
- Dont plants (produits finis)	5 895	4 416
- Dont fournitures horticoles	439	483
Total	55 741	50 332

A titre d'information les dépréciations de stocks se montent à 963 K€ au 30 septembre 2023 contre 1 072 K€ au 30 septembre 2022 et concernent uniquement les marchandises. Ces dépréciations sont déterminées en fonction du risque de non-germination et en fonction des perspectives de ventes, à la fin de chaque période.

Tableau de variation des dépréciations :

En milliers d'Euros	
30/09/2022	1 072
Dotation	967
Reprise	-1 059
Ecart de conversion	-17
30/09/2023	963

Note 17 Les clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale.

Evolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Clients et comptes rattachés	38 266	36 711
Dépréciation des comptes clients	-3 678	-3 180
Total net des clients et comptes rattachés	34 588	33 531

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Avances et acomptes versés		
Autres créances fiscales et sociales	2 536	2 502
Dépréciation des autres créances	-24	-24
Charges constatées d'avance	1 638	1 713
Total des autres actifs courants	4 150	4 191

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement

Les dépréciations des créances commerciales tiennent compte du niveau de pertes attendues du portefeuille clients dès l'initiation de la créance, ce que traduit le niveau de provisionnement qui s'élève à 9.61 % des créances brutes à fin septembre 2023.

Le groupe n'a pas recours à l'affacturage ou à des transactions visant à faire sortir des créances du bilan.

Les créances fiscales :

Le poste « créances fiscales » est principalement constitué de créances sur l'Etat (TVA, Impôts sur les sociétés et autres impôts).

Note 18 La trésorerie et équivalent de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 “Tableau des flux de trésorerie”, la ligne “Trésorerie et équivalents de trésorerie” figurant au bilan consolidé comprend :

- les disponibilités,
- les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur.

Evolution :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Placements à court terme	0	0
Disponibilités	10 438	14 014
Total	10 438	14 014

Note 19 Les dettes financières courantes et non-courantes

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières non courantes :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Part des emprunts bancaires à plus d'un an	20 955	20 768
<i>dont à moins de 2 ans</i>	<i>7 604</i>	<i>6 649</i>
<i>dont de 2 à 5 ans</i>	<i>11 729</i>	<i>13 386</i>
<i>dont à plus de 5 ans</i>	<i>1 622</i>	<i>733</i>

Les dettes financières courantes :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Part des emprunts bancaires à moins d'un an	7 701	6 587
Découverts bancaires	29 559	25 738
Total	37 260	32 325

Variation des dettes financières (courantes et non courantes) :

En milliers d'euros	
30/09/22	53 093
Variation de périmètre	0
Nouveaux emprunts (hors IFRS16)	8 500
Remboursement d'emprunt	-7 199
Variation taux de change sur emprunts	0
Découverts bancaires	3 821
30/09/23	58 215

Les principales informations et analyses relatives à la variation des dettes financières sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

Tableau de la variation de trésorerie et de la variation de la dette financière nette :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Variation de la trésorerie nette	-7 397	3 019
Dont augmentation des emprunts	8 500	15 000
Dont diminution des emprunts	-7 199	-5 137
Variation de la dette financière nette	8 698	6 626
Dette financière nette à l'ouverture	39 079	32 453
Dette financière nette à la clôture	47 777	39 079

Détail de la dette financière nette :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Dette financière nette à l'ouverture	39 079	32 453
Dont emprunts et dettes à long terme	20 768	14 687
Dont emprunts à court terme	25 738	21 964
Dont partie courante des emprunts à LT	6 587	3 024
Dont trésorerie	-14 014	-7 221
Dette financière nette à la clôture	47 777	39 079
Dont emprunts et dettes à long terme	20 955	20 768
Dont emprunts à court terme	29 559	25 738
Dont partie courante des emprunts à LT	7 001	6 587
Dont trésorerie	-10 438	-14 014

Informations sur les emprunts bancaires :

Les emprunts à moyen terme et long terme mis en place avec nos partenaires financiers sont libellés en Euros. Les taux d'intérêts sont stipulés fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts se chiffre à 28 656 K€ au 30 septembre 2023.

Le solde restant dû sur les emprunts garantis par des suretés réelles s'élève à 13 094 K€ au 30 septembre 2023 (cf. note 26).

Le Groupe a souscrit des emprunts à moyen terme d'une valeur nominale globale de 8 500 K€ sur l'exercice 2022/2023.

Informations sur autorisations de découvert :

Le Groupe Voltz bénéficie d'une ligne de découvert autorisé allant jusqu'à 55 500 K€ pour laquelle aucune garantie n'a été mise en place.

Note 20 Les obligations locatives

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les obligations locatives non courantes :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Part des obligations locatives à plus d'un an	4 054	4 602
<i>dont à moins de 2 ans</i>	<i>561</i>	<i>634</i>
<i>dont de 2 à 5 ans</i>	<i>1 733</i>	<i>1 769</i>
<i>dont à plus de 5 ans</i>	<i>1 760</i>	<i>2 199</i>

Les obligations locatives courantes :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Part des obligations locatives à moins d'un an	689	940

Variation de l'exercice (courant et non courant) :

En milliers d'euros	
30/09/22	5 542
Variation de périmètre	0
Nouvelles obligations locatives IFRS16	182
Remboursement obligations locatives	-978
30/09/23	4 746

Note 21 Les provisions courantes et non-courantes

Conformément à IAS 37.14, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

Le groupe Graines Voltz est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux...).

Les règles suivantes sont appliquées :

Les provisions pour litiges et passifs éventuels :

Ces litiges font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte-tenu des éléments connus en fin d'exercice.

Les provisions non-courantes :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Provision pour indemnités de retraite (1)	1 264	1 047
Autres provisions	-	-
Total	1 264	1 047

(1) Cf Note 2

Les provisions pour indemnités de retraite :

En accord avec les lois, le groupe Graines Voltz participe à divers régimes de retraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes à prestations définies, correspondant aux indemnités de départ à la retraite, sont comptabilisés au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon une méthode actuarielle, assise sur la totalité du personnel classé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Selon la méthode des unités de crédit projetées, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés au sein des sociétés.

La base de salaire retenue pour le calcul est le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation).

La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis évaluée en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine la charge d'intérêts sur le passif en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des indemnités de départ à la retraite, au passif, tel que déterminé au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du règlement de prestations au cours de la période.

Les charges d'intérêt et les autres charges au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées en résultat net.

En mai 2021, l'IASB (International Accounting Standards Board) a validé la position prise par le Comité d'interprétation des normes IFRS concernant le cas d'un régime à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

Cependant, le montant de la dette actuarielle avec cette nouvelle méthode est équivalent à l'ancienne méthode dite « rétrospective prorata temporis » lorsque la convention collective ne plafonne pas les indemnités de départ à la retraite. La convention collective appliquée par le groupe Graines Voltz ne plafonne pas lesdites indemnités en conséquence nous maintenons la méthode dite rétrospective.

Principales hypothèses utilisées :

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 30 septembre 2023.

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge. La table retenue est celle de la décroissance moyenne.

Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39%.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 4.10% au 30 septembre 2023 contre 3.70 % au 30 septembre 2022.

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global », conformément à la norme IAS 19, la variation des écarts actuariels s'élèvent au 30 septembre 2023 à 60 k€ contre 347 k€ au 30 septembre 2022.

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Provision pour indemnités de départ en retraite	1 264	1 047
Provision pour indemnités de départ en retraite classé en passif concernant des actifs non courants destinés à la vente	-	-
Total	1 264	1 047

En milliers d'euros	Provision pour indemnités de départ en retraite
Valeur actualisée des engagements au 30/09/22	1 047
Variation par suite d'entrée de périmètre	0
Variation de l'engagement constatée en résultat :	277
<i>dont coût du service rendu</i>	316
<i>dont coût de l'effet du passage du temps</i>	-39
Autres éléments du résultat global :	-60
<i>dont écarts actuariels</i>	-60
Prestations effectivement versées	0
Au 30/09/2023	1 264

Les provisions courantes :

En milliers d'euros	Litiges Prud'homaux	Autres litiges	Litiges fiscaux	Risques	Total
Au 30/09/2021	0	24	0	144	168
Variation de périmètre		-37		-	-37
Dotation		13		-	13
Provision utilisée				17	17
Provision non utilisée					
Ajustement lié au taux de change					
Au 30/09/2022	0	0	0	127	127
Variation de périmètre					
Dotation				21	21
Provision utilisée					
Provision non utilisée					
Ajustement lié au taux de change					
Au 30/09/2023	0	0	0	148	148

Note 22 Les fournisseurs et les autres passifs courants

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Fournisseurs et comptes rattachés". Elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti.

La juste valeur des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement courtes.

Ces dettes sont dues à moins d'un an.

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Fournisseurs et comptes rattachés	9 352	9 787
Passifs d'impôts courants	42	346
Dettes fiscales et sociales	5 920	6 146
Autres dettes	1 557	1 950
Total	16 871	18 229

La variation constatée s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	30/09/2023	30/09/2022
Variation constatée	-1 356	-1 028
<i>Dont variation des dettes fournisseurs</i>	<i>-435</i>	<i>-2 269</i>
<i>Dont variation de l'impôt société</i>	<i>-304</i>	<i>-139</i>
<i>Dont variation des dettes fiscales et sociales</i>	<i>-227</i>	<i>-261</i>
<i>Dont variation de la participation des salariés</i>	<i>0</i>	<i>-1 081</i>
<i>Dont autres variations</i>	<i>-391</i>	<i>2 722</i>

Note 23 Le tableau de flux de trésorerie

La trésorerie nette s'élève au 30 septembre 2023 à - 19 121 K€ et correspond aux montants suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	10 438	14 014
Découverts bancaires	-29 559	-25 738
Découverts bancaires classés en passif d'actif destiné à la vente	0	0
Trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie	-19 121	-11 724

La variation du BFR lié à l'activité s'élève à 8 145 K€. Les principales composantes de la variation du BFR proviennent de :

- Variation du BFR lié aux stocks : + 5 409 K€
- Variation des créances clients : + 1 057 K€
- Variation des autres créances et dettes : + 1 244 K€
- Variation des dettes fournisseurs : -435 K€

Note 24 Le capital social

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Capital émis	1 480 265 €	1 480 265 €
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	1 480 265	1 295 197
Nombre d'actions émises durant l'exercice	0	185 068
Nombre d'actions annulées durant l'exercice	0	0
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice	1 480 265	1 480 265
Valeur nominale	1 €	1 €
Nombre d'actions autorisées	1 480 265	1 480 265
Nombre d'actions émises entièrement libérées	1 480 265	1 480 265
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0	0

La politique du groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des banquiers, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Les capitaux propres s'entendent comme le capital social, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle. Le conseil d'administration veille au rendement des capitaux propres.

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Total des passifs hors capitaux propres	82 373	78 927
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	-10 438	-14 014
Dette nette	71 935	64 913
Total des capitaux propres	72 546	71 554
Ratio dette nette sur capitaux propres	0.99	0.91

La dette nette correspond à la différence entre les passifs, courants et non courants, et la trésorerie et équivalent de trésorerie figurant à l'actif du bilan.

Note 25 Risques

• Risques de crédit

Risque de recouvrement sur les créances clients et autres débiteurs

Au 30 septembre 2023, le poste clients-comptes rattachés et le poste autres actifs courants représentent 38 738 K€ au bilan et comprend un solde net de 34 588 K€ de créances clients, soit 26 % du chiffre d'affaires consolidé contre 25.36 % en septembre 2022. Les autres actifs courants comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales pour lesquelles il n'existe pas de risque crédit.

Pour l'ensemble du groupe, les pertes sur créances clients irrécouvrables s'élèvent à 31 K€ au 30 septembre 2023, alors qu'au 30 septembre 2022 les pertes s'élevaient à 863 K€.

Risque sur les actifs financiers courants et non courants

Les titres de participation comprennent essentiellement des titres non cotés de sociétés non consolidées. Ceux-ci s'élèvent au 30 septembre 2023 à 81K€.

Les créances rattachées et les autres immobilisations financières comprennent des créances rattachées à des participations non consolidés et des dépôts et cautionnements

• Risque de marché

Gestion du risque prix

Au-delà du risque prix, le Groupe a mis en place une politique de gestion du risque de contrepartie pour son activité. Cette politique vise à se prémunir efficacement du risque de non-paiement en cas de défaillance d'un tiers. A cet effet, des garanties sont prises auprès de certains clients pour limiter le risque. Il s'agit soit d'hypothèque sur bien immobilier, soit de caution hypothécaire.

• Risque de change

Eu égard à ses activités opérationnelles et de négoce libellées en euros, la société est faiblement exposée aux risques de change.

Les entités du groupe effectuent leurs transactions « client – fournisseurs » dans leurs propres devises.

L'exposition au risque de change de Graines Voltz se limite à l'investissement net à l'étranger qui n'est pas significatif.

• Risque de liquidité

Les passifs ont majoritairement une échéance inférieure à 1 an. Aucun risque de liquidité n'est identifié dans la mesure où les actifs financés à savoir les stocks (55 741 K€) et les créances clients (35 181 K€) sont supérieurs aux passifs à moins d'un an.

En milliers d'euros	Echéance < 1 an	Echéance entre 2 et 5 ans	Echéance > 5 ans
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	7 604	11 729	1 622
Emprunts à court terme	37 260		
Obligations locatives non courantes	561	1 733	1 760
Impôts différés passif			1 131
Provisions à long terme			1 264
Fournisseurs et comptes rattachés	9 352		
Obligations locatives courantes	689		
Passifs d'impôts courants	42		
Provisions à court terme	148		
Autres passifs courants	7 477		
TOTAL	63 134	13 462	5 777

• Evolution des pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables représentent au 30 Septembre 2023 un montant de 514 K€ contre 863 K€ au 30 septembre 2022.

Note 26 Les engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de la période se terminant au 30 septembre 2023 pour les montants suivants :

Engagements de garanties reçues :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Avals et cautions	455	455

Engagements de garanties données :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Nantissement du fonds	22 100	22 100
Nantissement des titres de participation	0	0
Hypothèque	0	0
Promesse d'hypothéquer	0	0
Caution bancaire	120	3 130
Gage espèce	0	228
Clause de complément de prix (1)	1 020	1 700
Warrant	0	0
Garant autonome	3 000	3 000
Total	26 240	30 158

(1) La clause de complément de prix sera intégralement payée lors de l'exercice 2023/2024 le solde restant dû est de 1 020 K€

Dettes assorties de sûretés réelles :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Dettes garanties : emprunts bancaires	13 094	16 647
Montant des sûretés consenties	22 100	22 100

Les sûretés consenties sont constituées d'une part de l'hypothèque sur un bien immobilier et d'autre part du nantissement des actions d'une filiale du Groupe Graines Voltz.

Note 27 Les transactions avec les parties liées

- **Les entreprises liées**

La SCI Voltz est qualifiée d'entreprise liée du fait de la détention par les dirigeants du Groupe. Les loyers versés par la société Graines Voltz à la SCI Voltz s'élèvent à 190 K€ par an conformément au contrat de bail immobilier avec la SA Graines Voltz (cf note 14). Les loyers restants dus avant la fin du contrat s'élèvent à 1 476 K€.

- **Les rémunérations des dirigeants**

Les salaires alloués aux membres des organes de direction se sont élevés à 317 410 € pour la période allant du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Note 28 Les événements post-clôture

En date du 1er novembre 2023, Graines Voltz a acquis une partie des actifs de production de la SCEA Baudonnière près d'Angers. Cette acquisition ne sera pas génératrice de chiffre d'affaires complémentaire, mais elle permet de sécuriser et d'optimiser la production entre nos différents sites et de rajouter une nouvelle gamme de produits aromatiques.

Au cours du mois de janvier 2024 il a été prononcé la dissolution liquidation de la filiale Graines Voltz España.

2.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



Grant Thornton
L'instinct de la croissance™

5, Place du Corbeau
67 000 STRASBOURG



50, Avenue d'Alsace
68 000 COLMAR

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Graines Voltz

Exercice clos le 30 septembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société Graines Voltz,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Graines Voltz relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

EVALUATION DES GOODWILL

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill sont décrits dans la note n°11 « Le goodwill » et sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) qui ont été définies au niveau des entités juridiques du Groupe.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 12.087 K€, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre par la Direction sont décrites en note n°11 « Le goodwill ». La valeur recouvrable a été estimée sur la base de la valeur d'utilité des UGT, selon IAS 36, déterminée selon des projections de flux de trésorerie sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de dépréciation appliquée par le Groupe et vérifié notamment la fiabilité des données sources et l'exactitude des calculs selon leurs modalités exposées en annexe.

Nous avons :

- testé l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par le Groupe ;
- apprécié les principes et méthodes de détermination des valeurs recouvrables des UGT ;
- corroboré, notamment par entretiens avec la Direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les projections de flux de trésorerie) ;
- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe ;
- revu l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que la note n°11 « Le goodwill » donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration consolidée de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Graines Voltz S.A. par l'Assemblée Générale du 22 mars 2017 pour Grant Thornton et par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2009 pour RSM Est.

Au 30 septembre 2023, Grant Thornton était dans la 7^{ème} année de sa mission et RSM Est dans la 15^{ème} année sans interruption, dont respectivement six et quatorze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Strasbourg, Colmar le 30 janvier 2024

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International

RSM EST



Frédéric RIPAUD
Associé



Philippe COTLEUR
Associé



3

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MARS 2024 PORTANT RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

3.1	INFORMATIONS GENERALES	94	3.7	AUTRES INFORMATIONS	103
3.2	MODIFICATIONS DE PRESENTATION ET D'EVALUATION DES COMPTES	99	3.8	CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	105
3.3	FILIALES ET PARTICIPATIONS	99	3.9	PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	105
3.4	ASPECTS JURIDIQUES	100	3.10	AUTRES PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	111
3.5	AUTRES ASPECTS JURIDIQUES	100	3.11	CONFLITS D'INTERETS	111
3.6	REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE	103	3.12	RAPPORT SPECIAL DES COMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	118

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2023 ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Il est précisé que notre société détient depuis :

- Le 30 septembre 2011, 100 % de la société GRAINES VOLTZ ESPANA située à Murcia en Espagne.
- Le 1er avril 2012, 99 % de la société GRAINES VOLTZ EGYPTE située au Caire en Égypte.
- Le 1er avril 2014, 100% de la société GRAINES VOLTZ MAROC située à Agadir au Maroc.
- Le 1er octobre 2020, 100% de la société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND GmbH située à Regensburg en Allemagne.
- Le 13 avril 2021, 100% des titres de la société GRAINES VOLTZ ITALIA SRL dont le siège social est à Lazzate en Italie.
- Le 28 février 2022, 100% des titres de la société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS dont le siège social est sis à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124) – La Bouvinerie.
- Le 28 février 2022, 100% des titres de la société PROGREF dont le siège social est situé à DAMPIERRE EN BURLY (45570) – 15 Chemin Remy.

En date du 23 mars 2023, la société GRAINES VOLTZ a procédé à la cession de l'intégralité des titres qu'elle détenait dans la société TOPSEM, sa filiale algérienne. Pour rappel, la société GRAINES VOLTZ détenait cette filiale depuis le 11 avril 2012, à hauteur de 68% du capital passé à 49% par suite d'une augmentation de capital en date du 14 juin 2021 à laquelle la société GRAINES VOLTZ n'avait pas participé.

La société GRAINES VOLTZ EGYPTE est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1er octobre 2015 du fait de la perte de contrôle liée aux événements politiques et économiques du pays. La société TOPSEM est sortie du périmètre d'intégration depuis le 23/03/2023, par suite de la cession des titres.

Nous vous rappelons que l'acquisition des titres de la société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS et de ses filiales par la société GRAINES VOLTZ, est intervenue en mars 2022. Lors de cette acquisition, une clause d'ajustement de prix basée sur le REXC (résultat d'exploitation combiné) a été conclue. En juin 2023, la société GRAINES VOLTZ a perçu l'ajustement de prix d'un montant de 810 728 €.

I GRAINES VOLTZ - Comptes annuels – Situation de la société – Evolution prévisible

GRAINES VOLTZ est une société anonyme (S.A.) classique à Conseil d'Administration, cotée à Euronext Paris compartiment C depuis le 10 novembre 1998.

1) Faits majeurs et significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires de ventes de marchandises de 7,31 % et une diminution de notre marge commerciale de 3,71 points.

Le chiffre d'affaires de ventes de marchandises hors ventes liées aux ventes intra-groupe augmente de 9,40%.

La progression est particulièrement forte dans les segments à valeur ajoutée, qui constituent le cœur de notre stratégie. Les plants enregistrent la progression la plus élevée.

Le résultat net s'établit à 2 181 k€.

Le résultat d'exploitation s'établit à -113 k€ contre 3 788 k€ au titre de l'exercice précédent soit une diminution de 3 901 k€.

La variation de ce résultat est due essentiellement à :

- Une diminution de la marge globale de 20 k€,
- Une augmentation des autres achats et charges externes de 1 467 k€,
- Une augmentation des charges de personnel de 819 k€,
- Une augmentation de la charge nette des clients douteux de 649 k€,
- Une augmentation de la charge nette de dépréciation de stocks de 72 k€,
- Une augmentation de la charge nette liée aux amortissements de 253 k€,
- Une augmentation de la charge liée aux provisions pour risques et charges 594 k€,
- Une augmentation de la charge liée aux impôts et taxes de 78 k€,
- Une augmentation des autres produits nets de 445 k€.

Durant le premier semestre de l'exercice, GRAINES VOLTZ a dû faire face à un contexte perturbé par plusieurs crises majeures. En plus des difficultés engendrées par des coûts d'énergie élevés, les producteurs, clients, ont été impactés par les conditions météorologiques inhabituelles (épisode de sécheresse au cours du mois de février 2023), ce qui les a rendus beaucoup plus prudents dans leurs mises en production.

2) Situation de la société durant l'exercice écoulé

a) L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

En milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	116 149 837	108 405 845
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	4 059 167	2 912 926
Résultat d'exploitation	-113 318	3 788 782
Résultat financier	-74 841	484 909
Résultat exceptionnel	-1 125 335	481 394
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les sociétés	-3 421 227	-2 310 478
Résultat de l'exercice	2 181 048	7 137 066

(1) Il est précisé que notre activité n'est pas dépendante d'un ou de quelques clients.

Notre contrôle interne nous permet un suivi budget/réalisations régulier.

b) Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

Les emprunts à moyen terme (3 ans à 7 ans) mis en place avec nos partenaires financiers sont exclusivement libellés en Euros. Les taux d'intérêts sont fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts à moyen terme (3 ans à 7 ans) se chiffre à 26 766 382 € à la clôture de l'exercice.

Les emprunts sont en partie garantis par des sûretés réelles ;

Ratios :

• Endettement à moyen et long terme (pour la partie supérieure à 1 an) = 26,92 %	contre 26,37 % l'exercice précédent
Capitaux propres	
• Endettement à moyen et long terme (pour la partie supérieure à 1 an) = 17,17 %	contre 17,43 % l'exercice précédent
Chiffre d'affaires	

c) Information sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, il est indiqué la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement des fournisseurs et clients GRAINES VOLTZ qui figurera en annexe du rapport de gestion.

d) Principaux risques

Le principal risque pour notre société, comme pour l'ensemble de nos filiales, reste le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente. Dans cette optique, des contrôles de qualité des semences sont effectués régulièrement.

e) Guerre en Ukraine

La poursuite du conflit armé entre la Russie et l'Ukraine engagé début 2023 a affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité de l'exploitation, a eu des impacts sur nos échanges d'exploitations notamment les frais de transport sur ventes et les coûts de l'énergie (électricité et carburant).

Nous vous informons avoir réalisé un don de semences potagères au profit de l'Ukraine via l'association SAFE pour un montant de 1 504 018 euros en date 26/09/2023. Ce don a généré un crédit d'impôt d'un montant de 906 938 €.

A la date de la clôture des comptes de 2023, il n'a été relevé aucun élément lié à ce conflit qui pourrait affecter la poursuite de l'activité de la Société.

f) Litige avec la société PLAN

La société GRAINES VOLTZ avait été mise en cause dans le cadre d'un litige concernant une société acquise et ayant fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine depuis.

Dans le cadre de ce litige, la société GRAINES VOLTZ a encaissé la somme de 100 000 € comptabilisé dans le bilan clos au 30 septembre 2023.

3) Événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Au moment de l'établissement des comptes annuels, nous n'avons pas à notre connaissance, relevé d'événements postérieurs à la clôture, significatifs à l'exception de l'acquisition par la société GRAINES VOLTZ d'une partie des actifs de production de la SCEA LA BAUDONNIERE près d'ANGERS, intervenue aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er novembre 2023.

Cette acquisition ne sera pas génératrice de chiffre d'affaires complémentaire mais elle permet de sécuriser et d'optimiser la production entre nos différents sites et de rajouter une nouvelle gamme de produits aromatiques.

A la date d'arrêté des comptes soit au 30 janvier 2024, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

4) Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

Compte tenu du fait que le premier trimestre (octobre - décembre) ne représente qu'une part mineure de l'activité (moins de 10%) et que le contexte économique demeure incertain, GRAINES VOLTZ est conduit à une nécessaire prudence en matière de prévision d'activité et ne souhaite pas se prononcer sur un objectif de chiffre d'affaires pour l'exercice à venir.

5) Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société a comptabilisé des frais de recherches et de développement (CIR) pour un montant de 5 743 968 €, au cours de l'exercice.

Notre société a réalisé des essais de semences pour un montant de 1 400 629 € hors taxes payés à des organismes extérieurs.

Parallèlement, notre société procède en interne à des essais de différentes variétés.

La société a comptabilisé en déduction du poste «Impôt sur les sociétés» au 30 septembre 2023, un crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre de l'année civile 2022. Ce crédit d'impôt s'élève à 2 835 k€.

II GRAINES VOLTZ ESPANA – GRAINES VOLTZ MAROC - GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND – GRAINES VOLTZ ITALIA - PROGREF – ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS

Les aléas de la recherche de produits adaptés à l'activité de nos filiales du bassin méditerranéen liés aux prévisions, particulièrement aléatoire en raison des circonstances économiques et politiques des pays concernés nous incitent à une réflexion sur la rationalisation de nos débouchés commerciaux dans ces pays, et de façon générale sur nos participations.

a) GRAINES VOLTZ ESPANA

Cette société, créée le 30 septembre 2011, a clôturé son exercice social le 30 septembre 2023. A la clôture, son chiffre d'affaires s'est élevé à 0 k€ comme pour l'exercice précédent, l'exercice précédent et son résultat à -39 k€ contre -128 k€.

b) GRAINES VOLTZ MAROC

La société GRAINES VOLTZ MAROC a clôturé son exercice le 30 septembre 2023. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 5 811 k€ contre 5 982 k€ et son résultat ressort à -338 k€ contre 573 k€ l'exercice précédent.

c) GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND GmbH

La société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND GmbH a clôturé son exercice le 30 septembre 2023. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 23 945 k€ contre 24 481 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat ressort à 515 k€ contre 266 k€ au titre de l'exercice précédent.

d) GRAINES VOLTZ ITALIA

La société GRAINES VOLTZ ITALIA a clôturé son exercice le 30 septembre 2023. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 4 895 k€ contre 4 797 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat ressort à -522 k€ contre -460 k€ au titre de l'exercice précédent.

e) PROGREF

La société PROGREF a clôturé son exercice le 30 septembre 2023. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 684 K€ contre 747 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat ressort à -43 k€ contre -47 k€.

f) ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS

La société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS a clôturé son exercice le 30 septembre 2023. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 10 527 k€ contre 11 952 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat ressort à -1 921 k€ contre 563 k€ au titre de l'exercice précédent.

III COMPTES CONSOLIDÉS GRAINES VOLTZ – GRAINES VOLTZ ESPANA – GRAINES VOLTZ MAROC GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND GmbH – GRAINES VOLTZ ITALIA – PROGREF – ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS

a) Comptes

En milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffre d'affaires hors taxes	133 036 741	132 242 751
Résultat opérationnel courant	2 452 276	6 283 393
Autres produits et charges opérationnels	-220 829	52 919
Résultat opérationnel	2 231 448	6 336 312
Coût de l'endettement financier net	-1 506 874	-628 095
Autres produits et charges financières	-627 181	540 466
Charge d'impôt	396 744	-834 693
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	227 328	153 784
Résultat net	721 466	5 260 206
- Part du groupe	661 379	5 186 995
- Intérêts minoritaires	60 087	73 210
Résultat net de base par action	0.49	3.68
Résultat net dilué par action	0.49	3.68

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2023.

GRAINES VOLTZ publie son Rapport Financier Annuel (RFA) au format électronique unique européen (European Single Electronic Format : ESEF), avec le balisage de ses notes annexes par bloc, en plus de ses états financiers primaires.

Il est précisé que conformément aux normes comptables, ces comptes consolidés intègrent :

- Les sociétés Graines Voltz, Graines Voltz Espana, Graines Voltz Turquie, Graines Voltz Maroc, Graines Voltz Deutschland, et Graines Voltz Italia, Progref et André Briant Jeunes Plants qui ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 septembre 2023.
- Aucune société n'a été acquise depuis le 1er octobre 2022.
- La société TOPSEM a été cédée le 23 mars 2023 et elle par conséquent sortie du périmètre des comptes consolidés à cette date.

b) Evolution prévisible du groupe

Conformément à son engagement de recentrer son activité en Europe, le Groupe a cédé en date du 23 mars 2023 le solde de sa participation dans TOPSEM (49%), sa filiale algérienne. Cette cession a un impact négatif sur les comptes à hauteur de 1,3M€. Le groupe a ainsi cédé toutes ses filiales non stratégiques et ne conserve désormais, en dehors de l'Europe, que sa filiale marocaine dont le modèle économique, basé sur le circuit court, est proche du modèle européen.

Réadaptation de la structure des coûts

Comme évoqué lors de la publication des résultats du premier semestre, plusieurs chantiers ont été menés au sein du groupe pour réadapter la structure de coûts sans toucher pour autant à la capacité de poursuivre et de développer l'activité. Un plan d'action a été mis en place autour de 4 axes majeurs :

- Une maîtrise de la masse salariale en l'indexant sur le chiffre d'affaires réalisé pendant la saison 2022-2023 ;
- Un allègement de l'ensemble des charges variables ;
- Une politique de stockage prudente visant à abaisser le niveau de ses stocks de semences d'environ 10M€ pour l'exercice 2023-2024 ;
- Le durcissement des règles de recouvrement en raccourcissant notamment les délais de règlement des clients.

Enfin, l'augmentation de capital réalisée en février 2022 nous a permis de renforcer nos fonds propres et d'élargir la base de nos actionnaires institutionnels, facilitant notre capacité à saisir des opportunités de croissance externe qui devraient apparaître dans les prochains mois.

3.2 MODIFICATIONS DE PRESENTATION ET D'EVALUATION DES COMPTES

1) Modifications de présentation

Néant

2) Changement de méthode de consolidation

Néant

3.3 FILIALES ET PARTICIPATIONS

1) Prise de participation

Aucune prise de participation n'a eu lieu depuis le 1er octobre 2022.

2) Entrée dans le périmètre

Aucune société n'a intégré le périmètre depuis le 1er octobre 2022

3) Variation de périmètre

- La société TOPSEM a été cédée en date du 23 mars 2023.

Au cours de l'exercice, la société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND a fusionné l'entité HAGEDORN. En date du 1er octobre 2022, la société étant sous consolidée précédemment, cela n'entraîne aucun changement au regard de la consolidation du groupe.

4) Activité et résultat des filiales par branche d'activité (en k€)

En milliers d'euros	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à +50%)										
GV ESPANA	6	-111	100.00	6	6					-39
PROGREF	68	432	100.00	600	600	356		684		-43
SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS	1 500	909	100.00	4 185	4 185	9 899		10 527		-1 921
GV EGYPTE			99.00	26	26	535				
GRAINES VOLTZ ITALIA SRL	90	1 454	100.00	2 373	2 373			4 895		-522
GV MAROC	9	1 925	100.00	9	9			5 811		-338
GV DEUTSCHLAND	1 000	2 337	100.00	5 500	5 500	3 500	3 000	23 945		515
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus
(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals
donnés par l'entreprise - (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier
exercice clos - (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

3.4 ASPECTS JURIDIQUES

Nous vous proposons d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à la somme de 2 181 048,27 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice	2 181 048,27 €
Affecté au compte « Autres réserves ».	

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Distribution globale	Abattement de 40%	Sans abattement
2019/2020	-	-	-
2020/2021	2 960 530€	2 960 530€	-
2021 / 2022	-	-	-

Le tableau des résultats et des autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices ainsi que le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne sont joints au présent rapport.

Vous serez en outre appelés à statuer, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, sur la réintégration au résultat fiscal de frais visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts d'un montant global de 257 920 €, auxquels correspond un impôt de 64 480 € et représentant les amortissements et loyers excédentaires des véhicules de tourisme.

3.5 AUTRES ASPECTS JURIDIQUES

État de la participation des salariés au Capital : 0 %

Il s'agit des actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le conseil est composé de 7 membres dont 3 femmes respectant ainsi le seuil de 40% retenu en matière de mixité. Notre société satisfait donc aux exigences de l'article L 225-17 du Code de commerce relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration puisque comportant plus du tiers de femmes.

Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général :

Monsieur Serge VOLTZ cumule les fonctions de Président et de Directeur Général. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du directeur général.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil :

Les administrateurs sont convoqués à chaque réunion, par tout moyen s'assurant de leur présence. Outre l'ordre du jour, il est mis à leur disposition tout projet, études, documents leur permettant un avis approprié. Toutes explications leur sont fournies, à leur demande, par le Directeur Adjoint. L'administrateur indépendant bénéficie d'une attention particulière, notamment au regard de la fixation des rémunérations des dirigeants.

Depuis l'ouverture de l'exercice 2023, soit le 1er octobre 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

25 janvier 2023 - 10 février 2023 - 1er mars 2023 - 27 juin 2023 - 30 septembre 2023.

Pour principalement examiner et se prononcer sur les points suivants :

- Arrêté des comptes au 30 septembre 2022 ainsi que des comptes consolidés ; Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes de cet exercice et les comptes consolidés ; administrateur ; Information financière et prévisionnelle ;
- Cession de participation (TOPSEM), autorisation à donner ;
- L'acquisition de parcelles de terrains située sur la commune de LOIRE-AUTHION (49140) ;
- L'examen de la situation et des comptes consolidés au 31 mars 2023 et les informations prévisionnelles mises à jour ;
- Conventions ; Politique salariale.

Code de gouvernement :

Le Conseil se recommande du Code de gouvernement AFEP-MEDEF qui peut être consulté sur le site www.afep.com et du Code de gouvernance MIDDLENEXT.

Néanmoins, compte-tenu des particularités et singularités de la société, il a souhaité mettre en œuvre ce Code graduellement pour l'ajuster aux spécificités de l'entreprise au regard notamment de sa taille, de son positionnement et des informations divulguées. Ainsi, il souhaite que les points de ce Code soient mûrement réfléchis. Il précise à ce sujet que :

- Aucun administrateur ne représente les salariés mais deux administrateurs cumulent leurs mandats avec des fonctions salariées.
- Deux administrateurs d'expérience, indépendants et dont les avis sont suivis ont été nommés au sein du Conseil et permet un débat harmonieux et serein.
- Le Conseil n'a pas formellement constitué de comité quel qu'il soit à l'exception du comité d'audit, mais s'entoure d'avis expérimenté des partenaires de la société :
- Banques pour les finances
- Responsables d'activité pour la sélection et la commercialisation des semences et jeunes plants
- Administrateur indépendant pour la rémunération des dirigeants, étant précisé que le Conseil communique sur la rémunération de la direction constituée d'un salaire fixe et d'un avantage pour la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

A l'exception du Comité d'audit, le Conseil n'a pas jugé utile la création de comités spécialisés, préférant se saisir directement des sujets abordés.

Toujours eu égard à la taille de la société, le Conseil ne juge pas utile pour le moment d'appliquer les autres points du Code de gouvernement de l'AFEP-MEDEF.

Administrateurs indépendants

Deux administrateurs à savoir Monsieur Laurent FUCHS et Monsieur Fredy FRITZINGER, sont qualifiés d'administrateurs indépendants.

Pour se faire, le Conseil d'Administration a retenu les critères du Code de Gouvernement AFEP-MEDEF, savoir :

- Il n'entretient aucune relation de quelque nature de ce soit avec la société, son groupe, ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des 5 années précédentes
 - . salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société,
 - . salarié, dirigeant, mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.
- Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des 5 années précédentes.
- Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur intervient à la date des 12 ans.

Le seul critère écarté par le Conseil d'Administration concernant le fait de ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social étant précisé que Monsieur Laurent FUCHS est un cousin par alliance de Monsieur Serge VOLTZ et de Monsieur Christian VOLTZ.

Comité d'audit:

I. Le Conseil d'Administration a mis en place un Comité d'Audit présidé par M. Laurent FUCHS, Administrateur, indépendant, et placé sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration. Sont également membres de ce Comité, Mesdames Géraldine et Martine VOLTZ. Peuvent être amenés à collaborer à ce Comité, l'Expert-comptable de la société, les responsables comptables, et le cas échéant, les autres Chefs de service ou les partenaires financiers de la société.

II. Le Comité d'Audit est chargé en particulier de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- émettre une recommandation au conseil d'administration sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et émettre une recommandation à ce conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé ;
- suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du H3C consécutives aux contrôles réalisés par lui ;
- s'assurer du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance ; le cas échéant, prendre les mesures nécessaires ;
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes ;
- rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions ;
- rendre également compte à cet organe des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

III. Le Comité d'Audit est intervenu notamment sur :

- l'examen des comptes semestriels et annuels,
- certains points de vigilance relatifs aux règlements clients, et la sécurisation juridique des relations fournisseurs.

Comité de pilotage :

La société a mis en place un comité de pilotage, présidé par Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général, composé :

- de Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint, administrateur
- des responsables de groupes de services.

Ce comité de pilotage se réunit régulièrement et a pour vocation :

- de réfléchir aux orientations stratégiques de notre société pour les proposer au Président Directeur Général puis de veiller à leur mise en œuvre,
- d'arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et d'en contrôler régulièrement la réalisation,
- d'analyser toute opportunité de croissance externe ou de partenariat et de les proposer au Conseil d'Administration puis d'en assurer, le cas échéant, la finalisation,
- de définir, préciser et contrôler les principales règles et procédures de fonctionnement de notre société,
- de coordonner toutes les activités de l'entreprise.

3.6 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

1) Identité des personnes détenant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital à la date de clôture de l'exercice social

- Personnes détenant plus du **vingtième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **dixième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus **des trois vingtièmes** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **cinquième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **quart** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **tiers** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus de la **moitié** des actions :
La société ALBATROS
- Personnes détenant plus des **deux tiers** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus des **dix-huit vingtièmes** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus des **dix-neuf vingtièmes** des actions :
Néant

2) Nom des sociétés contrôlées

Notre société détient :

- Depuis le 30 septembre 2011, 100 % de la société GRAINES VOLTZ ESPANA située à Murçia en Espagne.
- Depuis, le 1er avril 2012, 99 % de la société GRAINES VOLTZ EGYPTE située au Caire en Égypte.
- Depuis, le 1er avril 2014, 100% de la société GRAINES VOLTZ MAROC située à Agadir au Maroc.
- Le 1er octobre 2020, elle a acquis 100% de la société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND située à Regensburg en Allemagne.
- Le 13 avril 2021, 100% des titres de la société GRAINES VOLTZ ITALIA dont le siège social est à Lazzate en Italie.
- Le 28 février 2022, a été acquis 100% des titres de la société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS dont le siège social est sis à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124) – La Bouvinerie.
- Le 28 février 2022, 100% des titres de la société PROGREF dont le siège social est situé à DAMPIERRE EN BURLY (45570) – 15 Chemin Remy.

3.7 AUTRES INFORMATIONS

1) Informations concernant les options d'achats d'actions

Au 30 septembre 2023, il n'existe plus de plan d'achat d'actions à destination des salariés.

2) Actions propres

Au 30 septembre 2023, la société GRAINES VOLTZ détient des actions propres selon le détail ci-après :

• Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	:	11 032
• Cours moyen des achats	:	55,87 €
• Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	:	10 867
• Cours moyen des ventes	:	55,48 €

• Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice :

- Nombre : 2 208
- Valeur : 30.15 €/action
- Valeur nominale : 1 €

• Motifs des acquisitions et cessions effectuées :

Souscription d'un contrat de liquidité en date 23 mai 2022, lequel a été suspendu en date du 5 septembre 2023. Il peut être reprise à tout moment.

• Fraction du capital qu'elles représentent

- nombre à l'ouverture de l'exercice : 0.138 %
- total des achats : 0,745 %
- total des ventes : 0,734 %
- nombre à la clôture de l'exercice : 0,149%

3) Opérations sur les titres de la société réalisées par les membres du Conseil d'Administration

M. Serge VOLTZ (via la société ALBATROS)	M. Christian VOLTZ	Mme Martine VOLTZ
Achats : 0	Achats : 0	Achats : 0
Ventes: 19 317	Ventes: 0	Ventes: 0
Mme Géraldine VOLTZ	M. Laurent FUCHS	Mr Fredy FRITZINGER
Achats : 0	Achats : 0	Achats : 0
Ventes: 0	Ventes: 0	Ventes: 0
Mme Solène VOLTZ		
Achats : 0		
Ventes: 0		

4) L'actionnariat

Le capital social de GRAINES VOLTZ est composé de 1 480 265 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro.

Les dispositions statutaires de GRAINES VOLTZ confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans.

Au 30 septembre 2023, GRAINES VOLTZ détenait 2 208 actions dans le cadre de son contrat de liquidité conclu avec la banque GILBERT DUPONT.

Il existe par ailleurs un pacte d'actionnaires dont les principales clauses sont publiées sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

5) Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Nous reproduisons, ci-après littéralement les dispositions de l'article 12 des statuts.

1 Les assemblées générales sont convoquées et tenues dans les conditions fixées par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

2 Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de l'assemblée générale.

3 Sous réserve de l'alinéa trois, le droit de vote attaché aux Actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Sous réserve des règles afférentes aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

Un droit de vote double de celui attribué aux autres actions est cependant attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double bénéficiera dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit, et à la même date que ces dernières actions.

Le transfert par quelque moyen que ce soit et quelques conditions que ce soit, ainsi que la conversion au porteur mettra fin au droit de vote double qui s'y attache, hors les cas visés par l'article L. 225-124 du Code de Commerce.

4 Les assemblées statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent et exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

3.8 CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au titre de la clôture du présent exercice, la société GRAINES VOLTZ est tenue d'établir la déclaration de performance extra financière qui est jointe au rapport financier. L'ensemble des conséquences environnementales et sociales y sont exposées.

3.9 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Préambule

Les développements qui suivent intéressent principalement la société GRAINES VOLTZ et ses filiales françaises. Pour les filiales étrangères, les informations sont préparées sous la responsabilité de ces filiales, sensibilisées aux exigences de ces contrôles, par ailleurs adaptés aux particularités du pays concerné.

Les services comptables, assurent une collaboration étroite avec les experts-comptables locaux et le cas échéant avec les commissaires aux comptes locaux. Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales étrangères consolidées font l'objet, à minima d'un contrôle de cohérence et d'un audit annuel effectué par l'expert-comptable et/ou le commissaire aux comptes local. D'autre part, le dirigeant de chaque filiale s'engage sur la fiabilité et l'exhaustivité des informations comptables et financières élaborées et communiquées.

A titre de mention spécifique, il est précisé que la société Graines Voltz Egypte est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1er octobre 2015 du fait de la perte de contrôle liée aux événements politiques et économiques du pays.

Il est énoncé, par ailleurs pour plus de précisions, dans le rapport de gestion, le périmètre de consolidation.

1. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

a) Définition

Le contrôle interne implique l'application de l'ensemble des procédures mises en œuvre par la direction pour assurer dans la mesure du possible une gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des consignes sanitaires et environnementales
- le respect des consignes de sécurité
- le respect des politiques de gestion ou de réalisation
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la maîtrise des risques liés à l'activité de l'entreprise
- la prévention et la détection des fraudes
- la vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

b) Organisation

Le contrôle interne est organisé au sein de tous les services et s'appuie sur des règles d'entreprise actualisées hebdomadairement par une lettre d'information électronique.

Le contrôle des filiales françaises est centralisé au siège à COLMAR et est effectué selon les mêmes méthodes et modalités que celles mises en place dans notre société. Des contrôles ponctuels sont effectués par les services centraux sur les filiales étrangères.

c) Limites du système de contrôle interne

Votre attention doit être attirée sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines de la distribution, dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

2. MODALITES DE PREPARATION DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a été complété et amendé en comparaison de ceux des exercices précédents lors d'échanges de préparation associant :

- la Chef comptable
- le Directeur Adjoint et Responsable administratif et financier
- l'Expert-comptable extérieur
- les Commissaires aux comptes
- le Président Directeur Général

Après consultation, le présent rapport a été rédigé par le Président Directeur Général, et présenté au Conseil d'Administration du 30 janvier 2024 lors de l'arrêté des comptes.

3. ROLE DU PRESIDENT ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions légales, structurantes, stratégiques, et prend connaissance de la vie de la société et de ses perspectives.

Le Président est chargé de présenter les dossiers, et après décision, est chargé de les appliquer.

Les décisions importantes découlant des orientations stratégiques définies par le conseil d'administration sont le résultat de réunions, entretiens ou discussions régulières entre la direction générale et les membres du comité exécutif.

4. Gestion des principaux facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

a) Risque sanitaire

Le principal risque est le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières et produits achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente et pendant le cycle de production. Des contrôles exigeants et formalistes de qualité des semences sont régulièrement effectués dès l'entrée des marchandises et pendant la durée de leur conservation afin de restreindre son impact sur la qualité, donc la valorisation des stocks et son incidence sur les résultats. Nos fournisseurs, sensibilisés à ce risque veillent de leur côté à la livraison de produits de qualité saine et marchande.

b) Risque lié à la sécurité du travail

Les conditions de travail et les risques en découlant sont celles d'un siège social et d'un dépôt, et celles inhérentes à l'activité des commerciaux. De très nombreux salariés ont été formés au secourisme.

c) Risque fournisseurs

L'activité de GRAINES VOLTZ nécessite le recours à des tiers, soit dans l'approvisionnement, soit dans le processus de production des semences via notamment des laboratoires de contrôle qualité. Pour commercialiser ses produits, GRAINESVOLTZ fait appel à un réseau international de fournisseurs diversifiés et rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme. Cette diversification et ces partenariats permettent de sécuriser durablement l'impact du risque de nos approvisionnements, le groupe travaille avec plus de 500 fournisseurs dont plusieurs pour une même espèce lui permettant de réduire ce risque. Le plus gros fournisseur du groupe ne dépasse pas 10% de l'activité globale. Grâce au système contractuel mis en place, GRAINES VOLTZ conserve le contrôle des semences et une totale indépendance économique.

d) Risque clients

La diversité de nos clients et le nombre restreint de clients importants, réduit très fortement le risque de diminution brutale de notre activité. Les responsables opérationnels mettent en place des solutions adaptées aux risques de non-recouvrement.

e) Risque de liquidité

La mise en place et le suivi des ressources financières diversifiés et adaptés en partenariat étroit avec nos banques, limite ce risque dont le détail figure à la note annexe n° 25 des comptes consolidés.

GRAINES VOLTZ procède, compte tenu de la saisonnalité de son activité, à une revue spécifique régulière de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu au cours des 12 derniers mois, de procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle serait menacée, qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

f) Assurances

GRAINES VOLTZ, du fait de son implantation géographique et de son activité, est susceptible d'être exposé à des risques divers tels que les risques naturels (inondations, grêle...), incendies, défaillance des équipements, défaillance des systèmes d'information... De tels événements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités et la situation financière du Groupe. En vue de protéger ses actifs au niveau européen contre ces risques, GRAINES VOLTZ a opté pour une politique d'assurance visant à limiter les impacts financiers en cas de survenance d'un sinistre affectant ses installations ou son activité.

g) Litiges

Les litiges sont appréhendés en fin d'exercice au cas par cas. Le risque est détaillé à la note annexe n°25 des comptes consolidés « risques de change ».

En ce qui concerne les litiges commerciaux, un effort tout particulier est effectué tant par les services de stockage afin de veiller à la livraison de produits de qualité ainsi qu'au niveau des commerciaux s'assurant de la solvabilité des clients.

h) Risque de taux

Ce risque est détaillé à la note annexe n°25 des comptes consolidés.

i) Risques liés à la croissance externe

Nature du risque

Le développement du Groupe s'appuie non seulement sur sa croissance organique provenant des développements de projets ou d'acquisitions de semences, mais également sur la croissance externe. Le Groupe GRAINES VOLTZ envisage de poursuivre sa politique de croissance externe ciblée et maîtrisée afin de se renforcer dans des géographies et sur des marchés stratégiques.

Les risques induits par ces acquisitions reposent essentiellement sur :

Une mauvaise estimation du marché de la cible de croissance externe et/ou une mauvaise analyse de la capacité à intégrer la société acquise.

La capacité à mener à bien le processus d'intégration au sein du Groupe et en particulier l'acculturation des équipes acquises aux valeurs et processus de GRAINES VOLTZ. Des difficultés dans l'intégration des équipes peuvent entraîner des problèmes de gouvernance et de non-alignement entre les objectifs stratégiques du Groupe et ceux des équipes acquises.

La réalisation des hypothèses de rentabilité future ayant servi de base à la valorisation de la société ou des actifs acquis.

Gestion du risque

Le Comité de direction du Groupe a défini ses priorités et une stratégie de croissance externe (territoires, métiers, taille, performance économique...). GRAINES VOLTZ réalise pour chaque dossier étudié :

Une analyse fine des cibles par une équipe pluridisciplinaire de financiers, spécialistes de M&A, d'experts produits, de commerciaux... afin de pouvoir déceler les forces et faiblesses de chaque cible.

La création d'un business plan détaillé permettant d'anticiper le niveau de risque de la cible avant sa finalisation.

Une feuille de route définissant pour chaque activité de la cible les tâches et les contrôles à réaliser pour faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs et ainsi minimiser les risques d'erreurs.

La mise en place d'une cellule d'écoute des nouveaux collaborateurs et la réorientation d'une cible acquise permet d'adapter le modèle GRAINES VOLTZ à l'environnement de son nouveau marché sans dévier de sa stratégie globale.

Le Groupe GRAINES VOLTZ dispose aujourd'hui d'une large expérience en matière d'acquisitions qui permet d'appréhender des projets d'envergure.

j) Risques liés à un accident majeur et un arrêt durable de la production d'une gamme/variété clé

GRAINES VOLTZ est plus particulièrement ses sites de production sont naturellement exposés aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les incendies. Le groupe est également exposé au risque d'un arrêt durable de la production d'une gamme ou d'une variété clé pouvant entraîner un impact significatif sur la continuité d'exploitation de l'entreprise.

Des polices d'assurance permettent de se couvrir et ainsi limiter l'exposition à une perte financière pour l'entreprise.

Le groupe développe et multiplie les espèces travaillées pour éviter d'être dépendant à une gamme ou une variété clé. Avec plus de 3 000 références en maraîchage, GRAINES VOLTZ dispose de produits de remplacement sur des gammes diversifiées. Pour l'activité horticulture GRAINES VOLTZ dispose de plus de 14 000 références permettant d'avoir 3 ou 4 produits similaires voire interchangeables.

k) Autres risques

Outre les risques exposés ci-dessus, GRAINES VOLTZ appréhende également les risques suivants :

- Risques relatifs à l'environnement économique et politique des pays. Ce risque, pour une société de négoce de graines reste des plus limité car la société intervient dans un secteur de première nécessité pour les populations (alimentation).
- Risques relatifs aux stocks. Des audits renforcés des stocks (quantité, qualité) des sociétés du groupe sont menés chaque année.
- Risques relatifs aux actifs incorporels. Les services administratifs, l'expert-comptable et les commissaires aux comptes veillent au strict respect des règles en la matière.

Une attention toute particulière a été apportée au respect des points 3 et 4 du chapitre III «Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne». Ils ont été respectés pour l'élaboration des comptes sociaux de votre société, de ses filiales et des comptes consolidés.

l) Risque géopolitique lié à une situation de conflit majeur entre deux pays

Depuis le mois de février 2022, la guerre en Ukraine est un évènement majeur qui a des répercussions directes et indirectes sur l'économie mondiale.

Pour ce qui concerne GRAINES VOLTZ, le Groupe estime, à ce stade du conflit, qu'il est faiblement exposé à ce risque pour les raisons suivantes :

GRAINES VOLTZ n'a pas de présence directe sous quelque forme que ce soit (filiale, établissement, usine, effectif) dans ces deux pays. Le chiffre d'affaires réalisé en Russie et en Ukraine représente une part faible, inférieure à 0,1% du chiffre d'affaires du Groupe. Les créances nettes avec les clients dans ces deux pays sont faibles et inférieures à 1% des créances totales au 30 septembre 2023.

En revanche, en conséquence des tensions économiques issues de ce conflit, le Groupe demeure exposé aux risques d'inflation des coûts d'achat des matières premières en général, des coûts de l'énergie, des coûts d'achat du gaz pour les sites européens en France et en Allemagne, ainsi qu'aux impacts sur les flux logistiques.

5. Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne

A) LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le comité de pilotage, présidé par Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général, qui a une compétence générale sur tous les éléments du contrôle interne et qui se réunit au moins une fois tous les deux mois ;
- le contrôle de gestion, dirigé par Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint et Responsable Administratif et Financier ;
- les Commissaires aux Comptes, par l'intermédiaire des textes et contrôles pouvant être pratiqués dans le cadre de leurs missions.

B) INFORMATIONS SYNTHETIQUES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Risques sanitaires

- procédures d'échantillonnage, de prélèvements, d'analyses
- cahier des charges fournisseur-client

Risques liés à la sécurité du travail

- réunions (préparation, déroulement, suivi du CSE)
- mises aux normes des matériels
- contacts fréquents avec le médecin du travail
- participation quasi-systématique du médecin du travail aux réunions du CSE
- formation, information du personnel
- affichage et procédures d'alertes

Risques de management

- gestion de trésorerie préparée par le service comptable et suivie par le Directeur Adjoint
- gestion des dossiers d'assurance
- gestion des marques
- gestion des contentieux

C) PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Organisation de la fonction comptable et financière

Organisation comptable

Le service comptabilité est centralisé au siège social. Pour les filiales françaises, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leurs cohérences, et prépare les dossiers d'arrêtés des comptes au 31 mars et 30 septembre, avant leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes.

Pour les filiales étrangères, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leur cohérence intra-groupe, et compile les dossiers d'arrêtés des comptes pour leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes.

Organisation financière

La gestion financière est centralisée au siège social.

Le traitement des encaissements est centralisé au siège social (virements, prélèvements, chèques et effets) des sociétés concernées.

Un prévisionnel de trésorerie est établi et régulièrement actualisé.

Le Directeur Adjoint s'assure de la régularité des règlements.

D) SYSTEME D'INFORMATION, REPORTING, CONTROLE BUDGETAIRE

Organisation du système d'information

L'organisation du système d'information est centralisée au siège social tant au niveau des ressources matérielles qu'humaines.

Le site de Brain dispose des installations informatiques par le biais de lignes téléphoniques spécialisées et sécurisées.

Une lettre d'information est diffusée hebdomadairement par voie électronique.

Organisation des ventes

Les factures de ventes sont établies par le service facturation. Cette facturation est totalement intégrée avec le progiciel comptable.

Organisation des achats

La fonction achats est décentralisée ; les factures d'achats sont toutes traitées par la comptabilité fournisseurs. Il n'existe pas d'interface entre les achats et la comptabilité. Les factures sont systématiquement vérifiées.

Sécurisation des systèmes informatiques

Les sauvegardes sont effectuées de manière quotidienne sur serveurs NASS, et par réplication de serveur en temps réel, un à Colmar, et l'autre à Brain sur l'Authion.

En cas de destruction des serveurs, les sauvegardes permettent de reprendre une activité normale sous un délai de 72 heures.

Organisation du contrôle budgétaire

Un budget annuel est établi sur les bases des prévisions commerciales et des plans de charges qui en découlent. De ces plans de charges sont établis les besoins de matières premières et d'emballages et sont planifiés l'approvisionnement et le transport des marchandises. Le budget de fonctionnement est établi par le service comptable, en relation avec les différents responsables.

De l'ensemble de ces éléments découle le budget annuel.

Ce budget est révisé à la fin du 1er semestre de l'exercice social, sur la base notamment des comptes intermédiaires.

De plus, les responsables commerciaux établissent des prévisions de ventes glissantes. De ces prévisions sont établis des résultats prévisionnels pour la société.

Après l'établissement de la situation semestrielle, il est fait un rapprochement entre le prévisionnel et le réalisé. Si des écarts significatifs sont constatés, il est recherché l'origine et la cause de ces écarts. Des corrections sont, le cas échéant, mises en place.

Par ailleurs, un contrôle budgétaire est effectué périodiquement ou ponctuellement par comparaison du réel par rapport au prorata du budget prévisionnel.

E). SUIVI DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ET DES LITIGES

Les engagements hors bilan et les litiges significatifs sont suivis par le Directeur Adjoint.

F). CONTROLE DES INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES PUBLIEES

L'ensemble des informations financières et comptables publiées sont vérifiées par plusieurs personnes ou services de la société ou intervenants extérieurs (Président Directeur Général, Directeur Adjoint, Expert-comptable, Service Comptabilité).

3.10 AUTRES PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le mandat d'administrateurs de Monsieur Laurent FUCHS arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée, il vous sera proposé de le renouveler pour une période de 6 années soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 30 septembre 2029.

3.11 CONFLITS D'INTERETS

A notre connaissance :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs qu'ont les membres du Conseil d'Administration et autres membres de la direction à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou personnels ; à ce titre, les avis, le cas échéant de l'administrateur indépendant sont suivis avec la plus extrême attention.
- aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux de la société qui pourrait avoir ou a eu récemment d'effet significatif sur sa situation financière.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L. 225-37 du Code de Commerce)

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

- **Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :**

Nom	Fonction	Mandat / Société	Fonction / Société	Date d'échéance du mandat
Monsieur Serge VOLTZ	Président Directeur Général	./.	Gérant de la société civile «ALBATROS» Co-gérant de la SCI VOLTZ et de la société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND	2025
Monsieur Christian VOLTZ	Administrateur	./.	Directeur Adjoint «GRAINES VOLTZ» Co-gérant de «GRAINES VOLTZ EGYPTE» et de la SCI VOLTZ et de la société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND Gérant de GRAINES VOLTZ ESPANA et de GRAINES VOLTZ ITALIA	2027
Madame Martine VOLTZ	Administrateur	./.	./.	2025
Monsieur Laurent FUCHS	Administrateur Indépendant	./.	Géomètre Directeur Général de GUELLE & FUCHS Co-Gérant de la SCI de deux Saules	2023
Madame Géraldine VOLTZ	Administrateur	./.	./.	2024
Monsieur Fredy FRITZINGER	Administrateur Indépendant	./.	Expert-comptable retraité Co-Gérant de la SC3F Co-Gérant de la SARL VALTHOLARGUE Administrateur de HUSSON INTERNATIO- NAL	2026
Madame Solène VOLTZ	Administrateur	./.	Salariée de la société GRAINES VOLTZ	2026

Les mandats de Monsieur Serge VOLTZ et Madame Martine VOLTZ ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 19 mars 2020 ; celui de Monsieur Christian VOLTZ a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 mars 2022, celui de Monsieur Laurent FUCHS a été désigné par l'Assemblée Générale du 22 mars 2022 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Monsieur Henri FUCHS soit jusqu'au 30 septembre 2023, il vous sera proposé de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de 6 années soit jusqu'au 30 septembre 2029, celui de Madame Géraldine VOLTZ par l'Assemblée Générale du 21 mars 2019 et Monsieur Fredy FRITZINGER et Madame Solène VOLTZ ont été nommés par l'Assemblée Générale du 23 mars 2021.

Notre société, conformément aux préconisations AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, a ouvert, dès février 2006, son Conseil d'Administration à des administrateurs indépendants. Sont qualifiés d'administrateurs indépendants et occupent ces postes à ce jour : Monsieur Laurent FUCHS et Monsieur Fredy FRITZINGER

• **Choix des modalités d'exercice de la direction générale :**

Le conseil a retenu le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général. Le Président, Monsieur Serge VOLTZ, est donc également Directeur Général. Ses pouvoirs ne sont pas limités.

• **Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société ou avec une filiale :**

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

PERSONNES INTERESSEES	NATURE ET OBJET DE LA CONVENTION	MONTANTS
Messieurs Serge et Christian VOLTZ Co-gérants de la SCI VOLTZ	Bail Commercial Conseil d'administration des 22 septembre, 13 décembre 2016 et 26 février 2020	15 416,63 euros mensuel HT Puis 16 098,86 euros mensuel HT à partir du 1/01/2024
Monsieur Fredy FRITZINGER	Rémunération au titre de missions exceptionnelles Conseil d'administration du 23/03/2021 et du 22 août 2022	17 650 € HT (facture du 18/10/2023, charge à payer au 30/09/2023)

• **Procédure mise en place pour les conventions courantes conclues à des conditions normales**

Conformément à l'article L. 225-39 deuxième alinéa du Code de commerce, le Conseil a confié à Monsieur Laurent FUCHS et Monsieur Fredy FRITZINGER, administrateurs indépendants, en leur laissant libre choix de leurs interventions et conseils, le soin d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Leur mission n'a révélé aucune anomalie, les conventions réunissant les critères requis.

• **Utilisation faite des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'assemblée générale extraordinaire**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 juillet 2021, il a été conféré au Conseil d'Administration, les autorisations ci-après, étant précisé que les délais consentis pour ces diverses autorisations sont expirés ou ont pris fin au cours de l'exercice.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou transférer des actions de la Société ; Cette autorisation lui a été consentie pour une période de 18 mois à compter de l'Assemblée.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires; Cette autorisation lui a été consentie pour une période de 18 mois à compter de l'Assemblée.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; Cette délégation lui a été accordée pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par voie d'offres au public autre que les offres au public visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ; Cette délégation lui a été accordée pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an ; Cette délégation lui a été accordée pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Autorisation consentie au Conseil d'administration en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public, pour fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10% du capital ; Cette délégation lui a été accordée pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ; Cette délégation lui a été accordée pour une durée de dix-huit (18) mois, à compter de l'Assemblée.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital aux fins de couvrir d'éventuelles sur-allocations et de stabiliser les cours au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite de 15% de cette dernière ; Cette délégation lui a été accordée pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ; Cette délégation lui a été accordée pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ; Cette délégation lui a été accordée pour une durée de dix-huit (18) mois, à compter de l'Assemblée.

• Rémunération des dirigeants dans la société :

Il a été attribué au mandataire social au titre de l'exercice une rémunération totale de 317 410 €. La rémunération du mandataire social se compose uniquement d'un salaire fixe déterminé par le Conseil d'administration et d'un avantage en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction dans les proportions suivantes :

- Salaire annuel brut - 298 166 €
- Prime exceptionnelle - 10 000 € brut
- Avantage en nature véhicule brut annuel - 9 244 €

Cette rémunération s'inscrit dans la décision de l'Assemblée Générale du 28 mars 2023 ayant fixé les rémunérations totales attribuées pour l'exercice 2023 (01/10/2022-30/09/2023) aux membres des organes de direction.

Pour l'exercice 2024 (01/10/2023-30/09/2024), il est proposé que le membre des organes de direction bénéficiera, sur décision du Conseil d'administration, outre un avantage en nature voiture, d'une rémunération annuelle, qui ne pourra excéder 400 K Euros bruts ; étant précisé que cette rémunération est l'unique rémunération qui lui est attribuée dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce.

Monsieur Serge VOLTZ n'a perçu aucune rémunération des filiales de la société «GRAINES VOLTZ». Il en est de même de Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint, administrateur, à l'exception d'une rémunération limitée dans la société GRAINES VOLTZ ESPANA.

La société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment des engagements de retraite et autres avantages viagers.

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-9 alinéa 6 du Code de commerce, il est précisé que :

- la rémunération moyenne sur une base équivalente temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux s'établit à 3 268 €uros contre 3 239 €uros au titre de l'exercice précédent.
- la rémunération médiane des salaires de la société sur une base équivalente temps plein et des mandataires sociaux d'établit à 2 560 €uros contre 3 323 €uros au titre de l'exercice précédent.

Rémunération des administrateurs

A l'exception de Monsieur Fredy FRITZINGER, qui a perçu une rémunération d'un montant de 17 650 euros, au titre des missions exceptionnelles d'analyses et de négociations confiées dans le cadre du développement des participations du groupe conformément au conseil d'administration du 23/03/2021 et du 22/08/2022, moyennant un taux horaire de 200 € HT ; aucun administrateur n'a été rémunéré au titre de ses fonctions au titre de l'exercice écoulé.

Il est également précisé qu'aucune autre rémunération de quelque nature qu'elle soit n'a été alloué au profit des administrateurs.

•Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique :

Les informations visées à l'article L225-100-3 du code de commerce font l'objet, le cas échéant, d'une information appropriée dans le rapport de gestion.

•Accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions:

Un pacte d'actionnaires dont les principales clauses ont été publiées sur le site de l'AMF www.amf-france.org existe entre Monsieur Serge VOLTZ et les salariés actionnaires de la société.

INFORMATION ET COMMUNICATION BOURSIERES

Notre société publie sur son site Internet www.graines-voltz.com onglet «Entreprise / Informations financières», les documents légaux à sa charge.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le texte des résolutions qui vont être soumises à votre vote et de donner à vos administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Fait à **Colmar**, le **30 janvier 2024**
Le Conseil d'Administration

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Serge VOLTZ
Président du Conseil d'Administration

ANNEXE - TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 295 197,00	1 295 197,00	1 295 197,00	1 480 265,00	1 480 265,00
Nombre d'actions ordinaires	1 295 197,00	1 295 197,00	1 295 197,00	1 480 265,00	1 480 265,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	79 149 018,40	83 579 578,14	101 188 141,65	108 405 844,53	116 149 836,57
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	5 149 518,17	3 921 636,79	13 697 400,06	5 049 636,53	1 828 241,88
Impôts sur les bénéfices	1 206 242,00	-984 431,00	1 021 664,00	-2 310 478,00	-3 421 227,00
Participation des salariés	963 771,00		1 081 401,00		
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	8 767 824,67	5 445 374,11	9 569 525,14	7 137 065,78	2 181 048,27
Résultat distribué	7 771 182,00	9 066 379,00	2 960 530,00		
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	2,30	3,79	8,95	4,97	3,55
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	6,77	4,20	7,39	4,82	1,47
Dividende distribué	6,00	7,00	2,29		
Personnel					
Effectif salariés	258	279	294	358	351
Montant de la masse salariale	10 915 585,11	12 685 784,22	13 216 516,72	16 585 167,46	16 946 898,68
Montant des sommes versées en avantages sociaux	4 370 065,90	4 896 062,36	5 484 157,23	6 133 748,60	6 590 576,25

ANNEXE DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement des fournisseurs et clients GRAINES VOLTZ :

1. Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées		NON APPLICABLE			275
Montant total des factures concernées TTC	275 568	1 480 478	-17 741	3 275	2 041 580
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0.26%	1.70%	-0.02%	0%	1.95%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice		NON APPLICABLE			
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux			
Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées		NON APPLICABLE			15 175
Montant total des factures concernées TTC	2 354 569 €	1 374 556 €	2 414 546 €	24 174 948 €	30 318 619 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		NON APPLICABLE			
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	1.83%	1.07%	1.88%	18.79%	23.57%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux			

2. Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				4 932
Montant cumulé des factures concernées TTC	26 165 610	11 120 083	2 928 476	2 648 982	42 860 151
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC	24.93%	10.60%	2.97%	2.52%	40.85%
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				
Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				35 516
Montant cumulé des factures concernées TTC	38 150 572 €	12 334 709 €	6 980 198 €	7 971 487 €	65 436 966 €
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC	NON APPLICABLE				
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	29.66%	9.59%	5.43%	6.20%	50.87%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

3.12. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS



5, Place du Corbeau
67000 STRASBOURG



50, Avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Graines Voltz S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 septembre 2023
Graines Voltz S.A.
1, rue Edouard Branly - 68000 Colmar
Ce rapport contient 4 pages



Grant Thornton
L'instinct de la croissance

5, place du Corbeau
67000 STRASBOURG



50, avenue d'Alsace
68007 COLMAR Cedex

Graines Voltz S.A.

Siège social : 1, rue Edouard Branly – 68000 COLMAR

Capital social : 1.480.265 €

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société GRAINES VOLTZ S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les
conventions et engagements réglementés

30 janvier 2024

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention et de l'engagement suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention et engagement avec la SCI VOLTZ

Bail commercial

Personnes concernées

Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général de votre société et associé-gérant de la SCI VOLTZ.

Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Financier de votre société et associé-gérant de la SCI VOLTZ.

Nature, objet et modalités

En date du 06 novembre 2016, un contrat de bail commercial a été conclu avec la SCI VOLTZ dont Messieurs Serge VOLTZ et Christian VOLTZ sont associés-gérants

Au cours de l'exercice 2022/2023, votre société a versé un loyer mensuel hors taxes de 15.417 € jusqu'en décembre 2022 puis de 16.099 € à compter de janvier 2023 à la SCI VOLTZ pour la location des locaux situés 1, rue Edouard Branly à 68000 COLMAR.

Cette convention a été autorisée par les Conseils d'Administration des 22 septembre 2016, 13 décembre 2016 et 26 février 2020.



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les
conventions et engagements réglementés

30 janvier 2024

Motif justifiant de l'intérêt pour la société du maintien de la convention

Cette convention a été conclue et maintenue pour les besoins de la société dans le cadre de son activité.

2. Convention et engagement avec Monsieur FRITZINGER

Rémunération exceptionnelle allouée à un Administrateur

Personne concernée

Monsieur Fredy FRITZINGER, Administrateur de votre société.

Nature, objet et modalités

En date du 23 mars 2021, le Conseil d'Administration a décidé des modalités de rémunérations au titre de missions exceptionnelles qui pourraient être confiées à Monsieur Fredy FRITZINGER.

Au cours de l'exercice 2022/2023, votre société a comptabilisé un montant de 17.650 € HT au titre de ces missions.

Cette convention a été autorisée par les Conseils d'Administration du 23 mars 2021 et du 22 août 2022.

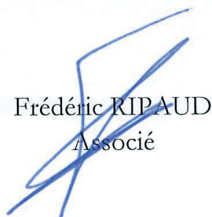
Motif justifiant de l'intérêt pour la société de la convention

Cette convention a été conclue pour les besoins de la société dans le cadre de son activité et son développement.

Strasbourg, Colmar, le 30 janvier 2024

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International



Frédéric RIPAUD
Associé

RSM EST



Philippe COTLEUR
Associé



4 Déclaration de performances extra-financières *Exercice clos le 30 septembre 2023*

4.1	EDITO DU PRÉSIDENT ET FONDATEUR	123	4.8	L'AMÉLIORATION CONTINUE AU CŒUR D'UNE PRODUCTION INTÉGRÉE	137
4.2	LA DPEF ET LES ENGAGEMENTS RSE DE GRAINES VOLTZ	124	4.9	DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE LA PERFORMANCE	139
4.3	PRÉSENTATION DE GRAINES VOLTZ	125	4.10	DES CONSOMMATIONS RAISONNÉES POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT	146
4.4	GOVERNANCE OPÉRATIONNELLE ET ÉTHIQUE	128	4.11	DES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX	152
4.5	CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES	130	4.12	PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES DE GRAINES VOLTZ EN CHIFFRES	154
4.6	ANALYSE DES RISQUES	131	4.13	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	155
4.7	MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE GRAINES VOLTZ	135	4.14	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	160

4.1 EDITO DU PRÉSIDENT ET FONDATEUR

« GRAINES VOLTZ est une entreprise familiale dont la culture d'entreprise est axée sur la durabilité. Notre passion, c'est la distribution de semences et de jeunes plants horticoles et maraîchers. Cette activité est indispensable pour la vie de toute la population, c'est notre conviction.

Notre approche est à la fois simple et belle : **SEMER ET GRANDIR.**

Elle repose naturellement sur le bon sens terrien. Nos démarches, pragmatiques, nous ont ainsi permis de passer d'acteur Colmarien local à une société de référence en Europe. Nous sommes aujourd'hui un des premiers distributeurs européens indépendants de semences florales et potagères.

Pour saisir puis anticiper les nouvelles attentes des consommateurs finaux, GRAINES VOLTZ a toujours privilégié une **forte proximité** et une **écoute attentive** des besoins de ses clients : collectivités, maraîchers ou horticulteurs, mais aussi de leurs clients consommateurs particuliers.

La société est animée depuis toujours par la volonté de contribuer à une alimentation plus saine pour les Hommes et de proposer des végétaux toujours plus adaptés aux conditions climatiques et à ses évolutions. Les salariés GRAINES VOLTZ déclinent au quotidien les valeurs qui constituent le socle de l'entreprise : **la passion, la liberté, le partage, la proximité, la performance et l'engagement.**

Tous ont la même volonté de proposer aux clients les produits les plus sains, les plus gustatifs, les plus utiles et les plus beaux : **les meilleurs produits du marché.** Sans compromis. Ces valeurs communes donnent un sens authentique à la mission de GRAINES VOLTZ : « Contribuer à nourrir et embellir le monde durablement ».

C'est pour cela que GRAINES VOLTZ est une entreprise unique en son genre, forte, fière de sa différence et reconnue comme telle en Europe.

Cet engagement pour un monde meilleur est confirmé sur le long terme par l'arrivée de la seconde génération de la famille VOLTZ qui intègre aujourd'hui l'entreprise. Elle constitue la garantie que GRAINES VOLTZ est bien une entreprise familiale qui compte perdurer. En choisissant GRAINES VOLTZ, les clients n'achètent pas seulement des graines et des plants, ils se reconnaissent également dans des valeurs qui sont les leurs.

Les principes sur lesquels repose notre Groupe, notamment notre attachement à la diversité variétale et aux circuits courts, longtemps anticipateurs, s'avèrent aujourd'hui parfaitement en phase avec l'évolution de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et les attentes d'une part croissante de la société, préoccupée par les bouleversements climatiques.

L'actualité nous démontre chaque jour la pertinence de notre positionnement. La tendance est très clairement au rapprochement entre les lieux de production et les lieux de consommation, et il y a par ailleurs une demande croissante pour le végétal, qu'elle soit pour une alimentation plus saine et plus goûteuse ou pour le verdissement du cadre de vie. Il n'y a quasiment plus aucun projet architectural aujourd'hui sans une partie végétale. GRAINES VOLTZ est idéalement positionné pour répondre à ces demandes. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons fait l'acquisition en février 2022 de la société André Briant Jeunes Plants (ABJP), première pépinière européenne sur le marché du jeune plant de pépinière avec une production annuelle de plus de 10 millions de jeunes plants.

Dans notre volonté d'accompagner l'essor des circuits courts, nous avons aussi développé une gamme de produits spécifiquement destinés aux productions réalisées en intérieur, communément appelées le Vertical Farming.

À travers cette Déclaration de Performance Extra-Financière nous souhaitons, en toute sincérité, démontrer comment nous avons identifié les enjeux cruciaux de notre activité et mis en place des actions permettant de limiter notre impact. Nous sommes fiers du travail accompli même s'il reste encore beaucoup à faire. Nos ambitions sont le reflet de notre engagement qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence.

Serge VOLTZ
 Président et Fondateur

4.2 LA DPEF ET LES ENGAGEMENTS RSE DE GRAINES VOLTZ

La présente Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) est établie conformément au cadre réglementaire défini par les articles L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce. Sauf mention contraire, les données quantitatives font référence à l'exercice 2022/2023 du Groupe GRAINES VOLTZ et sont comparées le cas échéant avec celles de l'exercice 2021/2022. Les sociétés du Groupe et évolutions de périmètre sont détaillées en fin de rapport dans la note méthodologique. Comme l'année dernière, les informations publiées sont vérifiées par un organisme tiers indépendant.

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code du commerce et pour la première année, la DPEF 2023 comportera un bilan carbone scopes 1, 2 et 3 établi par une société indépendante.

La présente DPEF présente les orientations, les actions et les indicateurs clés de GRAINES VOLTZ en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Elle fait partie intégrante du Rapport de gestion et s'articule globalement de la manière suivante :

- Présentation du groupe et de son modèle d'affaires
- Présentation de l'éthique
- Présentation des parties prenantes
- Présentation de la grille de matérialité
- Présentation des politiques et des indicateurs clefs de performance (KPI) associés
- Note méthodologique relative à la communication de données extra-financières de l'exercice clos le 30 septembre 2023
- Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales, sociétales et économiques.

GRAINES VOLTZ n'a pas pris d'engagements spécifiques en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable et d'actions visant à la pratique d'activités physiques et sportives; ces thématiques ne constituant pas des enjeux significatifs au regard de la nature des activités de l'entreprise.

Le Groupe s'engage à respecter la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail :

- refus de l'esclavage et du travail forcé
- refus du travail des enfants
- bannissement du harcèlement moral ou physique
- bannissement de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession (accord parité professionnelle femmes/hommes)
- respect des lois et des normes du secteur en matière de temps de travail
- non-discrimination, égalité des chances.

En septembre 2015, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par 193 pays des Nations unies. Également appelé « Agenda 2030 », ce programme ambitionne de transformer la société en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste et inclusive vers un développement durable et global.



Le présent rapport a été établi après qu'une analyse des ODD ait été réalisée pour le Groupe GRAINES VOLTZ.

4.3. PRÉSENTATION DE GRAINES VOLTZ

4.3.1 Présentation de GRAINES VOLTZ

Depuis sa création en 1985, le groupe familial dirigé par son fondateur, Serge VOLTZ, a connu un fort développement et emploie près de 600 salariés dans l'année en 2023.

Avec ses 35 000 références, GRAINES VOLTZ propose une variété unique de produits distribués sur le marché européen. Cette grande diversité de l'offre explique le succès de l'entreprise auprès des professionnels des circuits courts.

GRAINES VOLTZ intervient en tant que grossiste auprès de ses plus de 25 000 clients, professionnels de l'horticulture, du maraîchage, de la pépinière et des collectivités.

Son atout principal, avoir toujours su cultiver sa différence :

- développer sa qualité d'écoute,
- renforcer ses capacités d'innovation,
- apporter les meilleures réponses aux attentes du marché, aux tendances émergentes et aux besoins croissants des consommateurs français et internationaux pour des végétaux de qualité à destination des circuits courts.

Le Groupe GRAINES VOLTZ s'est organisé autour de 2 activités.



SEMENCES ET JEUNES PLANTS POUR PROFESSIONNELS DE L'HORTICULTURE

VOLTZ Horticulture développe et commercialise en Europe, principalement en France, en Allemagne et en Italie une large gamme de fleurs, légumes, aromatiques, petits fruits et pépinières destinée aux professionnels de l'horticulture et aux collectivités. Ces variétés sont spécifiquement sélectionnées pour le jardin du particulier et pour le fleurissement urbain.

Portefeuille de VOLTZ Horticulture :

Fleurs : des boutures, graines et plants pour les jardins/balcons/terrasses et le fleurissement des villes

Légumes/Fruits : des graines et plants pour les patios et la pleine terre

Pépinière : des jeunes plants de pépinière

SEMENCES ET DE PLANTS POTAGERS POUR LES MARAÎCHERS

VOLTZ Maraîchage sélectionne, développe et distribue les meilleures variétés de légumes, d'aromatiques, de fines herbes. Ces produits sont destinés aux professionnels de la production de légumes. Les produits, biologiques et conventionnels, répondent à tous les modes de productions traditionnels ou émergents et à tous les circuits de commercialisation.

Portefeuille de VOLTZ Maraîchage :

À destination de l'Agriculture conventionnelle : des plants et des semences

À destination de l'Agriculture biologique : des plants et des semences

Micro-pousses : une sélection de variétés de semences adaptées et disponibles toute l'année

À destination de l'Urban et du Vertical Farming : une gamme de semences rigoureusement sélectionnées

L'acquisition de la société André Briant Jeunes Plants en février 2022 a permis à GRAINES VOLTZ de devenir un des leaders des jeunes plants de pépinière en Europe et au Royaume-Uni et s'impose comme un acteur de référence.

4.3.2 Points forts de GRAINES VOLTZ

1) UNE STRATEGIE GAGNANTE

Dès sa création, GRAINES VOLTZ a connu une forte croissance grâce à sa capacité d'écoute du marché et des besoins clients, mais aussi en s'appuyant sur de fortes convictions :

- innover dans les variétés proposées,
- concevoir des stratégies commerciales adaptées,
- déployer des circuits logistiques optimisés,
- enfin adopter une démarche qualité exigeante.

2) UNE INNOVATION VARIETALE MONDIALISEE

Les équipes de R & D, agronomes pour la plupart, ou nos fournisseurs partenaires établissent des protocoles précis afin d'identifier les problématiques des clients ou des consommateurs : de l'obtention de résistances naturelles des plantes à des maladies jusqu'à l'amélioration du goût et des qualités organoleptiques. Ils mettent ensuite en place des essais rigoureux plusieurs fois par an, tant dans les stations de recherche que chez les clients et partenaires. Ils identifient puis sélectionnent de nouvelles variétés innovantes qui seront mises en gamme à l'issue de nombreuses années d'expérimentations.

3) UNE FORCE COMMERCIALE DEDIEE

GRAINES VOLTZ a fait le choix d'un modèle unique de forces commerciales intégrées à travers plus de 100 technico-commerciaux pour conseiller les clients en maraîchage, en horticulture et en pépinière.

Une équipe commerciale proche et disponible a été formée pour apporter le meilleur conseil technique et une gestion efficace des commandes.

4) UNE LOGISTIQUE OPTIMISEE

La maîtrise de la logistique est une priorité pour GRAINES VOLTZ afin de respecter les plannings de ses clients.

Pour le transport de plants GRAINES VOLTZ a donc mis en place un service de transport intégré, des plateformes de préparation de commandes implantées au cœur des bassins de production français et des camions dédiés. L'entreprise recourt à l'utilisation généralisée de plaques consignées.

Pour les livraisons de semences, référencées dans les catalogues fleurs et légumes, le délai d'expédition est généralement de 24 heures et n'excède pas 48 heures.

De la production à la livraison, la chaîne logistique garantit un service optimal en Europe assurant la livraison de plus de 35 000 références dans ce modèle unique de distribution.

5) UNE DEMARCHE QUALITE PRIVILEGIEE

GRAINES VOLTZ a sélectionné les meilleurs obtenteurs mondiaux afin de pouvoir enrichir son offre avec les meilleures variétés de chaque espèce. Ses experts réalisent un contrôle rigoureux de chaque lot de graines aussi bien pour leur faculté germinative, l'homogénéité des levées ou la pureté variétale. L'entreprise veille également à la qualité et à la quantité de chaque commande de jeunes plants.

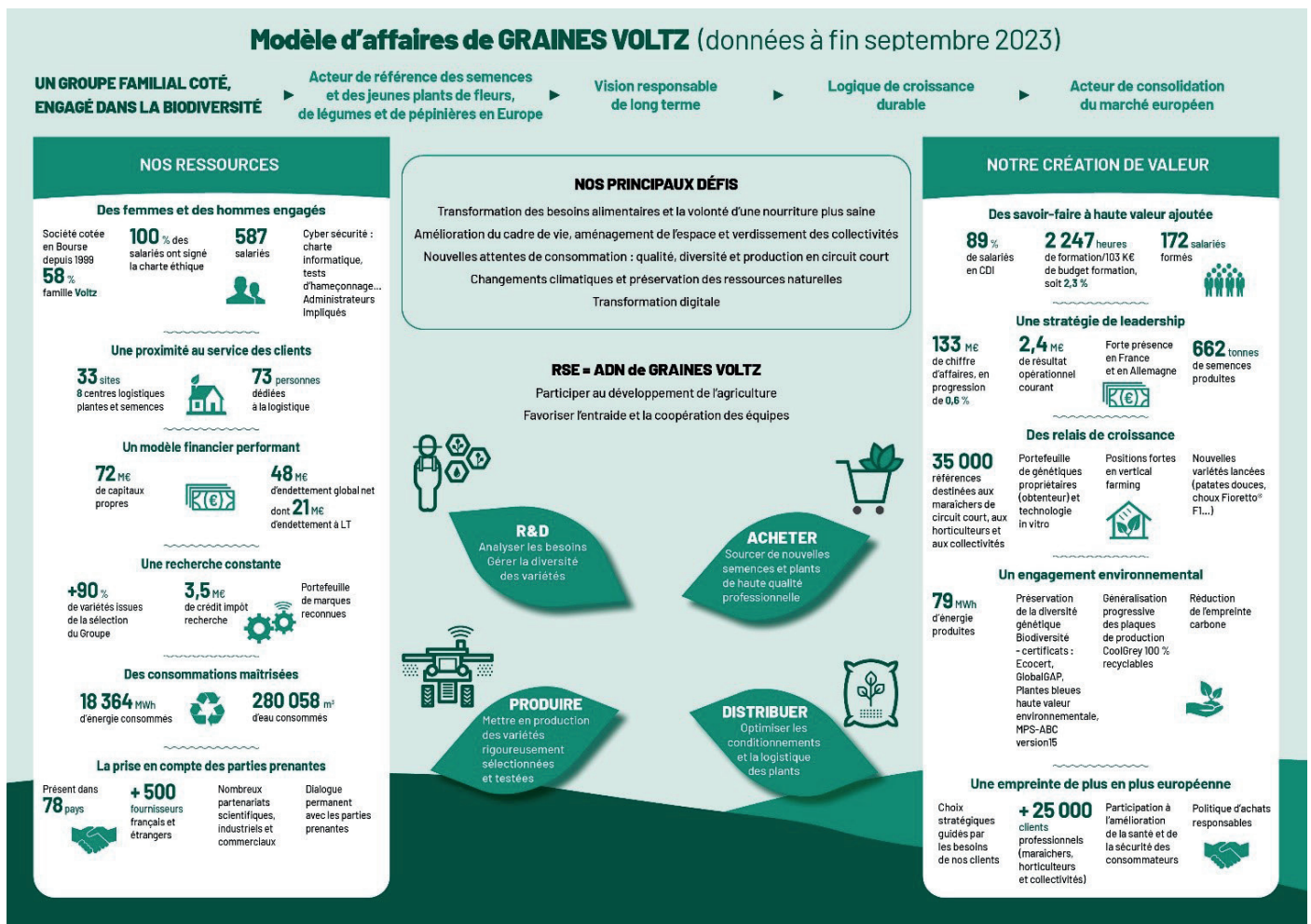
L'entreprise a choisi de mettre en place une démarche respectueuse de l'environnement dans chacune de ses procédures, de la logistique à l'offre produits.

6) UNE ENTREPRISE AUDACIEUSE

GRAINES VOLTZ sait faire preuve de souplesse pour se réinventer, faire évoluer son offre, sa stratégie, changer de cible. Toujours en mouvement, l'entreprise ne manque pas une occasion pour tester une hypothèse, explorer une nouvelle piste, challenger l'existant. Elle ne se fixe aucune limite, son succès résulte en grande partie de son audace.

Cette flexibilité lui confère une capacité d'adaptation et une rapidité d'action sans égal. C'est ainsi qu'elle peut en peu de temps, saisir une opportunité, lancer une nouvelle offre et en récupérer les premiers rapidement.

4.3.3 Modèle d'affaires de Graines Voltz



4.3.4 KPI de GRAINES VOLTZ

Intégrés dans le processus d'amélioration continu, les indicateurs clés de performance présentés dans le modèle d'affaires ci-dessus sont des outils essentiels pour mener et évaluer une politique RSE efficiente. Inclus dans le tableau de bord d'indicateurs extra-financiers, ils sont suivis de manière régulière.

GRAINES VOLTZ a réalisé au cours de cet exercice 2022-2023 son premier bilan carbone complet.

4.4. GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE ET ÉTHIQUE

4.4.1 Implication du Conseil d'administration dans la stratégie de développement durable

La RSE étant au cœur de la stratégie du Groupe, ses enjeux et les politiques associées sont définies et revues chaque année par le Conseil d'administration.

En date du 16 décembre 2014, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par MiddleNext, qui peut être consulté sur le site internet www.middlenext.com.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Comité de pilotage, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4.4.2 Gouvernance opérationnelle

Le Comité de pilotage du Groupe GRAINES VOLTZ a pour mission de mettre en œuvre la stratégie du Groupe. Pour ce faire, il se réunit tous les 2 mois à raison de 2 jours de séminaire.

Le siège social de GRAINES VOLTZ est basé à Colmar, région Grand Est, au nord-est de la France à proximité de l'Allemagne. Le Président-directeur général et Fondateur est Serge VOLTZ. Le Comité de pilotage est composé de 7 membres.

4.4.3 Éthique et lutte contre la corruption

Le Groupe a défini en 2021 la Charte éthique du Groupe entrée en vigueur le 3 juillet 2021 et le Code anti-corruption entré en vigueur le 29 août 2021. Ils s'appliquent à l'ensemble des sociétés du Groupe, donc à l'ensemble des salariés, signataires des 2 documents. La Charte éthique et le Code anti-corruption sont disponibles sur le site internet du Groupe.



- La Charte éthique définit les principes et valeurs auxquels la société GRAINES VOLTZ et l'ensemble de ses filiales adhèrent. L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale constituent des valeurs fondamentales du Groupe dans la conduite des affaires. La Charte éthique s'applique à tous les collaborateurs du Groupe (mandataires sociaux, directeurs, cadres, employés...) ainsi qu'à toutes les personnes auxquelles le Groupe est associé. Les principes définis dans cette Charte incitent GRAINES VOLTZ à conduire les affaires et à accomplir le travail de manière à maintenir et à renforcer la confiance des clients et parties prenantes.

- Le Code anti-corruption a été formalisé et déployé au sein du Groupe dans le cadre des exigences de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation qui imposent aux entreprises d'une certaine taille l'adoption d'un Code de conduite anti-corruption intégré à leur Règlement intérieur. Ce fut l'occasion pour la société GRAINES VOLTZ de formaliser des règles appliquées depuis des années dans la conduite de ses affaires et de contribuer à renforcer la bonne réputation du Groupe tout d'abord en France puis à l'étranger.

Conscient des enjeux et de ses responsabilités, ce Code est un moyen pour le Groupe GRAINES VOLTZ de réaffirmer ses engagements en la matière et de contribuer à son développement pérenne. Ce Code a également pour objectif d'être un appui et un guide pour tous les salariés de GRAINES VOLTZ dans l'exercice de leurs fonctions au quotidien lorsqu'ils se trouveraient confrontés à une interrogation sur le plan éthique ou une situation leur paraissant présenter un risque de vulnérabilité en matière de lutte contre la corruption. Ce Code a une valeur juridique contraignante pour les salariés du Groupe GRAINES VOLTZ. Il ne prétend pas être exhaustif et n'a pas vocation à couvrir toutes les situations auxquelles les collaborateurs pourraient être confrontés. Il expose les règles qui doivent gouverner leurs décisions. À ce titre les membres des organes de gouvernance du Groupe (Comité de pilotage, Conseil d'administration, ...) doivent être exemplaires et promouvoir une conduite éthique des affaires dans le respect des dispositions du présent Code. L'encadrement veille à ce que ces principes de conduite soient appliqués au sein de leurs équipes et doit être à l'écoute des préoccupations de ses collaborateurs.

- Le Groupe s'engage à lutter contre l'évasion fiscale et s'efforce de respecter les règles fiscales locales et internationales dans les transactions internes et externes de ses filiales

4.4.4 Cybersécurité

Une Charte informatique est signée par tous les salariés de l'entreprise.

Cette charte a pour objet d'exposer les principales règles et précautions que les salariés doivent respecter et mettre en œuvre, et concerne les règles de sécurité, le respect de la loi informatique et libertés, le respect de la propriété intellectuelle, ainsi que les règles d'utilisation des services internet et messagerie.

1) GRAINES VOLTZ ET LA RGPD

Il existe une politique de protection des données qui est gérée par une équipe de quatre personnes, l'une d'entre elle faisant partie du Comité de pilotage de l'entreprise.

Cette équipe a pour mission de vérifier que la société respecte la RGPD tant au niveau des salariés qu'au niveau des fournisseurs, et s'assure que les données soient sécurisées.

Toutes les données personnelles, récupérées dans le cadre de l'activité, sont stockées de manière sécurisée pour une période limitée et utilisée uniquement dans le cadre du motif expressément cité lors de la captation de données. Toute utilisation des données stockées en base doit faire l'objet d'une demande explicitée auprès de l'équipe.

Par ailleurs, toutes les personnes le souhaitant peuvent, à tout moment, demander par voie postale à accéder, modifier et faire supprimer leurs données personnelles du système d'information.

1) GRAINES VOLTZ ET LA SECURISATION DES DONNEES

Une société externe accompagne le Groupe pour s'assurer de l'efficacité du système de protection. À ce titre, elle réalise plusieurs actions régulièrement :

- Des tests d'hameçonnage, suivis d'un rapport détaillé et d'une action de sensibilisation auprès de ses salariés.
- Des audits sous forme de test de pénétration par l'extérieur et par l'intérieur de l'ensemble de ses systèmes, suivis d'un rapport détaillé et de plans d'actions à mettre en œuvre. Des audits similaires sont effectués sur les sites internet de GRAINES VOLTZ.

En outre, le Groupe a mis en place un système d'alerte en cas d'extraction régulière et conséquente de données.

Tous les logiciels extérieurs utilisés sont étudiés avec soin afin de vérifier qu'ils respectent, dans la mesure du possible, les règles du Groupe.

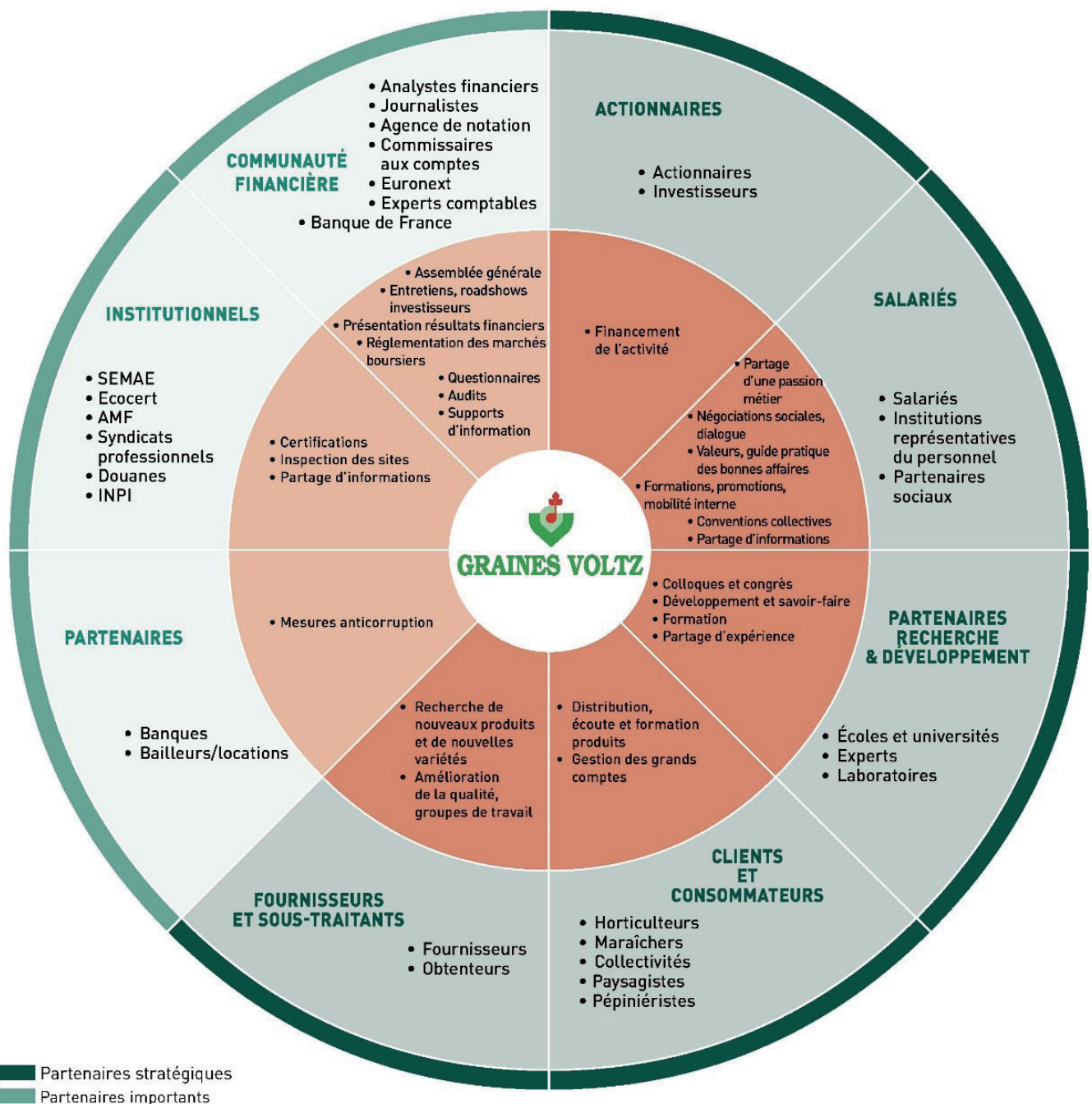
4.5. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

Le contexte géopolitique actuel et les tensions sur les divers approvisionnements démontrent combien la gestion des parties prenantes est clef pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Le Groupe a toujours porté une attention particulière à ses parties prenantes, sans lesquelles il n'aurait pu se développer et innover.

GRAINE VOLTZ les a identifiées et classées en 2 catégories :

- Les parties prenantes stratégiques
- Les parties prenantes importantes pour le Groupe



4.6. ANALYSE DES RISQUES

Comme toutes les entreprises, le Groupe GRAINESVOLTZ est exposé dans le cadre de son activité à un ensemble de risques. Dans cette section, le Groupe n'aborde que les risques liés aux piliers social, environnemental et sociétal au sens de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Les risques et incertitudes liés à la vie de l'entreprise sont traités dans le Rapport de gestion.

Pour structurer le pilotage de ces risques, le Groupe utilise son processus de cartographie des risques dont les différentes étapes s'articulent comme suit :

- Identification des risques
- Évaluation des risques
- Mise en place de plans d'actions

L'analyse ci-après présente la cartographie des risques nets tels qu'identifiés au terme de la mise en œuvre de la méthodologie décrite ci-dessus.

4.6.1 Risques spécifiques relatifs à l'activité du Groupe

Le développement du Groupe GRAINESVOLTZ et la création de valeur ne peuvent s'effectuer sans une certaine prise de risque. L'enjeu pour le Groupe est d'établir un dispositif de gestion des risques lui permettant de les identifier et de les maîtriser afin d'assurer sa pérennité.

Dans le cadre de l'actualisation annuelle de sa cartographie des risques stratégiques, le Groupe effectuera en 2023 une revue de ses principaux risques et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs du Groupe pouvant induire l'émergence de nouveaux types de risques non identifiés dans la cartographie précédente. Ce pilotage dynamique est au cœur de la gestion des risques. Néanmoins, malgré l'efficacité de son système de pilotage, il est possible que certains risques, non identifiés à ce jour, puissent impacter les résultats du Groupe, son image ou le cours de son action.

1) RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE, À LA CROISSANCE ET AU DÉVELOPPEMENT

a) Risques liés au processus d'innovation

Nature du risque

GRAINES VOLTZ dispose actuellement d'un portefeuille de projets à différents stades de développement en vue d'équilibrer son développement et d'optimiser sa présence commerciale. Entre le début du développement et la mise sur le marché, il s'écoule de nombreuses années, jusqu'à 10 ans selon le type de produits développés. Durant cette période et à tout moment, de nombreux aléas peuvent impacter le développement générant soit un retard, soit des coûts de développement supérieurs aux estimations, voire un arrêt du projet.

La manifestation de tels risques peut impacter défavorablement l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ s'appuie sur son organisation qui assure une cohésion interne et la création de synergies entre la totalité des activités de R & D. Un Comité valide et sélectionne tous les projets en développement selon les données techniques, la probabilité de succès et les perspectives marketing et commerciales.

Le Groupe effectue également une veille permanente de la réglementation et des analyses concurrentielles afin d'anticiper les évolutions. GRAINES VOLTZ est en permanence à l'écoute de ses clients et de ses marchés cibles afin d'anticiper l'évolution des besoins en terme de nouvelles variétés et afin de repositionner les axes de recherche et d'innovation pour toujours apporter des réponses adaptées aux besoins.

GRAINES VOLTZ dispose par ailleurs d'équipes de techniciens et de commerciaux qui sont au plus proche du terrain. Cette stratégie d'approche directe du marché permet au Groupe de percevoir très en amont les évolutions futures du marché. Une communication agile et efficace entre les commerciaux et les chercheurs au travers, entre autre, des équipes marketing et développement permet une adaptation de l'effort, de la réactivité et des orientations de recherche permettant une activité de breeding performante économiquement sans risque d'impact négatif sur la santé financière de l'entreprise. Une mise en test très en amont du processus de finalisation de nouvelles variétés permet aussi d'avoir une recherche efficace agronomiquement et financièrement.

b) Risques liés au déclin subit par le marché des semences florales et potagères

Nature du risque

Dans un contexte de crise sanitaire et globale (Covid-19, conflit russo/ukrainien, inflation...), l'entreprise peut être exposée à une perte d'activité liée à une méfiance de ses clients professionnels. Les tensions inflationnistes sur les prix des matières premières et de l'énergie, les hausses des charges qui touchent le monde agricole ces derniers mois ont entraîné chez de nombreux clients professionnels une baisse de confiance avec pour effet des décalages ou des reports de commande.

Des baisses de mise en production ont également été enregistrées du fait du manque de visibilité allant du débouché à la maturité de la production, les engagements d'achats de production à terme n'étant plus garantie par la distribution spécialisée. Cette dernière est devenue aussi plus prudente sur ses engagements de commande, du fait de la répercussion à la hausse des prix et des arbitrages du pouvoir d'achat des consommateurs.

Tous ces facteurs ont par conséquent impacté à la baisse l'activité du Groupe en horticulture comme en maraîchage.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ est en veille constante via :

- Le Comité horticulture composé de 22 personnes. Il évolue de manière régulière pour s'adapter au marché, en analysant/anticipant les besoins des clients, en faisant évoluer les gammes, et en allant chercher de nouvelles typologies de clients. C'est ainsi que le groupe a fait évoluer son offre : la vente et la distribution de semences de fleurs dans les années 90, puis la vente de plants, de boutures et maintenant la vente de semences potagères pour le Home Garden avec pour objectif d'améliorer les variétés pour qu'elles soient plus résistantes aux maladies, aux évolutions climatiques...
- Le Comité maraîchage composé de 15 personnes. Les risques sont mesurés grâce à la diversité de ses fournisseurs ainsi qu'à la recherche permanente de variétés adaptées aux conditions pédoclimatiques.

Le Groupe a également diversifié la typologie de ses clients en passant des maraîchers, aux horticulteurs, aux collectivités locales et maintenant aux pépiniéristes.

2) RISQUES INDUSTRIELS

a) Risques liés à un accident majeur et un arrêt durable de la production d'une gamme/variété clé

Nature du risque

GRAINES VOLTZ et plus particulièrement ses sites de production sont naturellement exposés aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les incendies. Le Groupe est également exposé au risque d'un arrêt durable de la production d'une gamme ou d'une variété clé entraînant un impact significatif sur la continuité d'exploitation de l'entreprise.

Gestion du risque

Des polices d'assurance permettent de se couvrir et ainsi limiter l'exposition à une perte financière pour l'entreprise.

Le Groupe développe et multiplie les espèces travaillées pour éviter d'être dépendant à une gamme ou une variété clé. Avec plusieurs milliers de références en maraîchage, GRAINES VOLTZ dispose de produits de remplacement sur des gammes diversifiées. Pour l'activité horticulture GRAINES VOLTZ dispose également de plusieurs milliers de références permettant d'avoir 3 ou 4 produits similaires voire interchangeables.

b) Risques liés à la perte d'un fournisseur majeur ou sous-traitant stratégique

Nature du risque

L'activité de GRAINES VOLTZ nécessite le recours à des tiers, soit dans l'approvisionnement, soit dans le processus de production des semences via notamment des laboratoires de contrôle qualité.

Gestion du risque

Le Groupe travaille avec plus de 500 fournisseurs dont plusieurs pour une même espèce lui permettant de réduire ce risque. Le plus gros fournisseur du groupe ne dépasse pas 10 % de l'activité globale.

De par son large portefeuille produits et les mesures prises pour réduire le risque encouru par la perte d'un fournisseur majeur, ce risque ne pourra pas freiner durablement GRAINES VOLTZ dans l'atteinte de ses

objectifs.

3) RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

a) Risques liés aux changements climatiques

Nature du risque

GRAINES VOLTZ peut être impacté par la baisse des rendements du fait de l'augmentation des températures et de sécheresse et ainsi avoir des répercussions sur son activité.

Dans un contexte économique et des conditions météorologiques perturbés, GRAINES VOLTZ a dû faire face à la prudence de ses clients producteurs eux-mêmes soumis à un épisode inhabituel de sécheresse notamment en février 2023.

En plus des difficultés engendrées par des coûts d'énergie élevés, les producteurs, déjà très prudents pour les mises en production, sont sous l'influence des informations concernant les conséquences de la sécheresse précoce.

Au cours du mois de février, l'Europe et en particulier la France ont connu un épisode de sécheresse totalement inhabituel. Météo France indique en effet qu'il n'a pas plu pendant 27 jours consécutifs, une situation hivernale jamais rencontrée en France depuis le début des enregistrements en 1959, faisant ainsi du mois de février 2023 l'un des mois de février les plus secs depuis 60 ans. Face à cette situation, le gouvernement a été conduit à prendre début mars des mesures de restriction de l'utilisation de l'eau dans un certain nombre de départements, affectant ainsi encore un peu plus l'indice de confiance des professionnels producteurs.

Au regard de cette situation exceptionnelle, le groupe constate une baisse subite du carnet de commandes et des livraisons sur les mois de février, mars et avril, qui représentent à eux seuls plus de 50 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

Gestion du risque

Le Groupe est en veille permanente pour trouver des solutions aux évolutions climatiques notamment pour adapter les semences aussi bien à la sécheresse qu'aux précipitations. GRAINES VOLTZ travaille depuis plus de 10 ans sur ces sujets et est très innovant. Il a développé des gammes de graminées, de succulentes... adaptées aux changements climatiques et ainsi répondre à la demande de ses clients professionnels.

En raison notamment du changement climatique, les fournisseurs peuvent ne pas être en mesure de livrer les quantités attendues par GRAINES VOLTZ. Pour éviter tout risque de rupture d'approvisionnement ou d'approvisionnement de moindre qualité, le groupe a revu sa politique de stock de sécurité.

Plusieurs niveaux de risques ont été définis et les niveaux de stocks sont constitués en conséquence.

De plus GRAINES VOLTZ est à la recherche constante de nouvelles variétés auprès des fournisseurs et des obtenteurs pour ensuite réaliser des tests grandeur nature sur ses terres. Les changements climatiques sont moins un risque qu'une opportunité pour le groupe avec pour exemple l'attrait de plus en plus important des villes végétalisées qui sont plus fraîches en été ou le recours aux végétaux pour la fabrication d'énergie biomasse.

4) RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES DONNÉES ET À LA FIABILITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

a) Risques liés à la fiabilité des systèmes d'information

Nature du risque

Les processus du Groupe reposent en partie sur des systèmes d'information très intégrés et interdépendants les uns des autres. Une défaillance de ces systèmes ou l'intrusion d'une personne mal intentionnée auraient des conséquences très dommageables sur l'activité de GRAINES VOLTZ.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ a permis en compte ces risques et les gère de la manière suivante :

- Charte informatique acceptée et signée par tous les salariés de l'entreprise. Cette charte a pour objet d'exposer les principales règles et précautions que les salariées doivent respecter et mettre en œuvre, et concerne les règles de sécurité, le respect de la loi informatique et libertés, le respect de la propriété intellectuelle, ainsi que les règles d'utilisation des services internet et messagerie.
- Système d'antivirus remis à jour régulièrement afin d'éviter des failles dans le système.

- Utilisation du système de surveillance Darktrace pour détecter des attaques et des menaces internes.
- Sauvegarde journalière multiple des données en local et répliquée en temps réel des données sur un autre site.
- Plan de reprise d'activité établissant toutes les mesures à appliquer pour la récupération des données, des applications, etc... en cas d'incident.
- Contrat d'assurance visant au dédommagement de la perte d'exploitation et des frais engendrés en cas d'intrusion/corruption.
- Accompagnement par une société de service pour répondre aux besoins divers que peuvent rencontrer l'entreprise : conseils, développement, mise à disposition de personnel, ...

5) RISQUE DE DISPARITION TRAGIQUE DU DIRIGEANT ET ACTIONNAIRE DE L'ENTREPRISE

Nature du risque

Le Groupe GRAINES VOLTZ est majoritairement détenu par la famille VOLTZ dont l'un des membres, en la personne de Serge VOLTZ, est le Président-directeur général du Groupe. Serge VOLTZ est le fondateur du Groupe éponyme et incarne les valeurs du Groupe sur lesquelles s'est structurée et développée l'entreprise au fil des années et qui guident les actions et principales décisions tout en fédérant les équipes au niveau international. Cette culture familiale est évidemment très présente. La disparition soudaine de son dirigeant pourrait être de nature à modifier la culture établie et pourrait impacter sa gouvernance.

Gestion du risque

Conscient de cette forte culture familiale qui a imprégné le Groupe au fil des années, un plan de succession a été mis en place en cas de disparition subite de l'actionnaire dirigeant actuel. De plus, le Groupe et les actionnaires ont toute confiance dans le système de gouvernance actuel du Groupe et les organes de décision support au pilotage du Groupe.

Cette gouvernance équilibrée permet au Groupe d'avoir confiance dans son développement et sa pérennité, même en cas de disparition tragique du dirigeant actionnaire.

6) RISQUES LIÉS À UNE PANDEMIE

Nature du risque

GRAINES VOLTZ est un acteur économique dont la chaîne de valeur s'inscrit dans un champ d'activité mondial. La recherche de fournisseurs de semences est réalisée en grande partie dans le monde entier ; la mise en culture des produits est réalisée en Europe ; la commercialisation est, quant à elle, réalisée dans 78 pays.

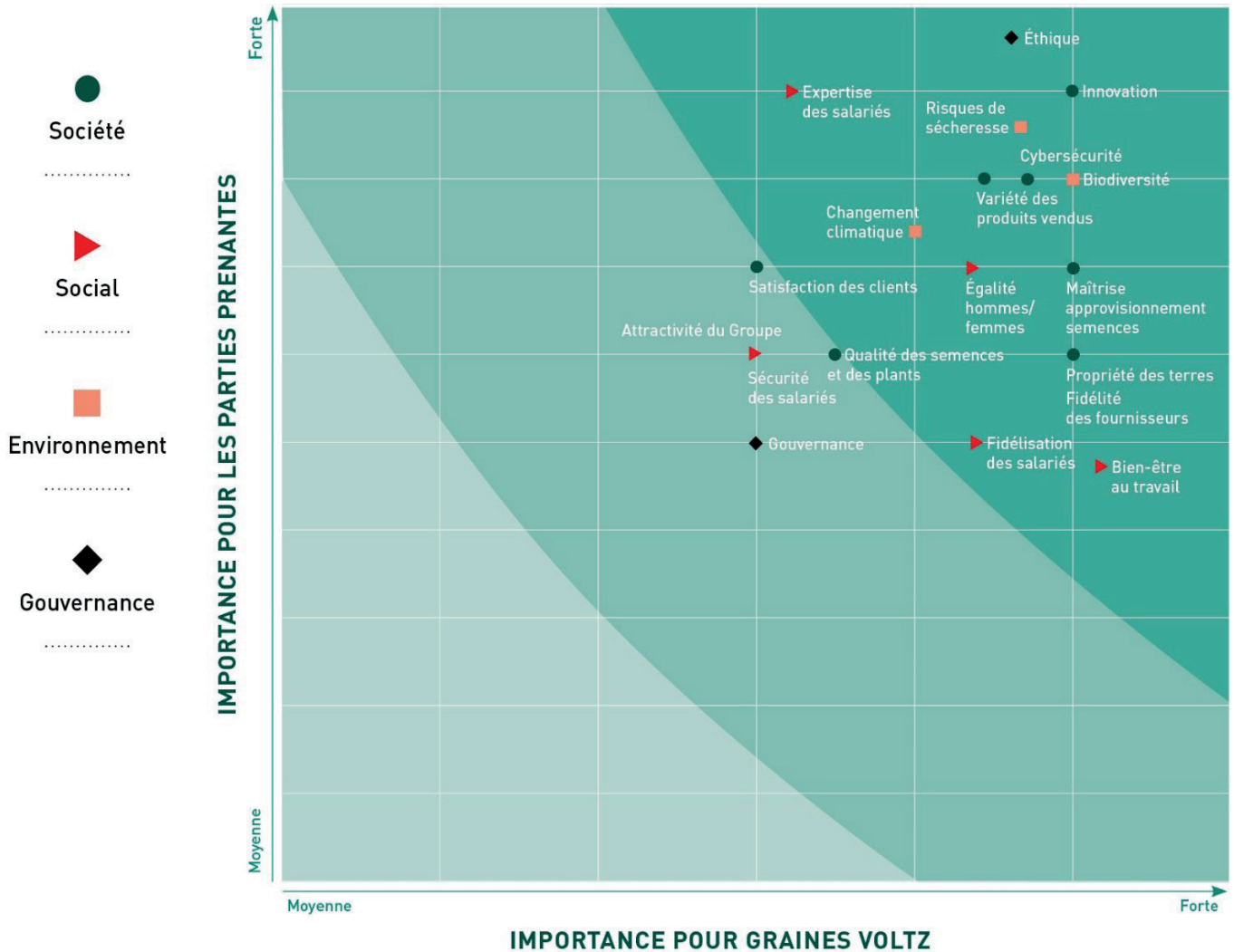
L'émergence d'une crise sanitaire majeure et mondiale pourrait avoir un impact non négligeable sur le fonctionnement de GRAINES VOLTZ et avoir des conséquences négatives sur sa rentabilité et sur sa situation de trésorerie.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ a mis en place un dispositif de gestion de crise qui permet de prendre les mesures d'urgence nécessaires. Une cellule de crise est mise en place avec une équipe composée : chef des ventes, chef produit/service client/service achat/logistique, ayant pour objectif de continuer à satisfaire les clients du Groupe tout en respectant un cadre pour ses collaborateurs. Ces cellules de crise ont d'ailleurs été activées pendant la crise sanitaire de la Covid-19, ce qui a permis de tirer des enseignements et d'améliorer les processus internes.

4.7. MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE GRAINES VOLTZ

La grille de matérialité est construite en interne sur le fondement de l'expertise métier, de la connaissance des attentes et des exigences des parties prenantes du Groupe. Elle est revue chaque année.



La stratégie et la politique de GRAINES VOLTZ sont construites principalement pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE ANALYSE DES RISQUES

La grille de matérialité montre que le Groupe GRAINES VOLTZ contribue principalement aux Objectifs de développement durable (ODD) suivants :



 	<p>Garantir un cadre de travail sain à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi que développer et promouvoir des conditions de travail décentes.</p>
	<p>Embaucher, former et développer les collaborateurs de GRAINES VOLTZ en mettant l'accent sur la promotion interne.</p>
 	<p>Garantir l'égalité entre les hommes et les femmes.</p>
	<p>Innover en recherchant, développant et mettant sur le marché des nouveaux produits, nouvelles variétés qu'ils soient disruptifs ou incrémentaux et développer les compétences associées.</p>
	<p>Intégrer les enjeux développement durable dans l'industrialisation et la distribution des produits GRAINES VOLTZ.</p>
	<p>Maîtriser l'empreinte carbone de GRAINES VOLTZ</p>
	<p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.</p>
	<p>Développer et promouvoir des pratiques éthiques des affaires.</p>

4.8. L'AMÉLIORATION CONTINUE AU CŒUR D'UNE PRODUCTION INTÉGRÉE



GRAINES VOLTZ réalise d'importants travaux de recherche sur de nombreux programmes de sélection de légumes et de fleurs, notamment sur les variétés historiques de HILD SAMEN, société allemande acquise en mai 2020. Le Groupe investit tous les ans dans des moyens humains importants et du matériel dédié à l'expérimentation, la recherche et l'innovation (serres, tunnels, chambres de culture, matériel de laboratoire, etc.).

Le Groupe réalise également de nombreux programmes de recherche en partenariat avec des fournisseurs à travers le monde. Les programmes de sélection sont pilotés depuis la France, et les variétés sont jugées dans de nombreuses stations de recherche en Europe et à l'international.

4.8.1 L'amélioration continue chez GRAINES VOLTZ tourne autour de trois axes

1. Une stratégie de diversification des produits (qualité gustative, couleurs, résistances climatiques et maladies ...)

La recherche constante de nouvelles variétés ou de variétés à plus forte valeur ajoutée à travers le monde, pour permettre de répondre aux attentes des consommateurs et d'anticiper celles de demain, a toujours été le pilier central du développement de GRAINES VOLTZ.

Ainsi, GRAINES VOLTZ a acclimaté en 2016 quatre variétés de patates douces disponibles en jeunes plants bio à partir de pieds mères sains cultivés en France. À la suite d'un processus rigoureux et d'une série de validations, ces produits ont ensuite fait leur entrée en gamme auprès des professionnels et des consommateurs.

GRAINES VOLTZ est aujourd'hui l'ambassadeur de génétiques inédites en Europe comme l'impatiens Sunpatiens, une plante d'ombre issue d'un croisement avec une espèce indonésienne qui peut désormais croître en plein soleil. La société a démocratisé l'accès du grand public à des variétés rares pour s'imposer progressivement comme le distributeur de jeunes plants sur le continent auprès des horticulteurs.

2. Des semences pour une agriculture saine et biologique

Convaincu que l'agriculture de demain passera par une alimentation plus saine, plus respectueuse de l'environnement et des Hommes, le groupe propose depuis 1998 une gamme de semences de légumes biologiques. **Le défi : proposer aux maraîchers en production biologique une diversité variétale aussi large qu'en conventionnel, avec le même niveau d'exigence qualitative et la même sécurité d'approvisionnement.**

3. Des produits adaptés pour les nouveaux modes de production, notamment pour l'Agriculture urbaine et le Vertical Farming

L'AGRICULTURE URBAINE

GRAINES VOLTZ, conscient des spécificités des agriculteurs urbains qui développent des projets maraîchers sur des toits, dans des bacs ou sur des planches de culture, propose aujourd'hui une sélection de semences et de plants prenant en compte ces besoins particuliers. Cette offre se veut adaptée aux ambitions agronomiques, en premier le goût et la diversité, mais aussi le port de la plante et sa capacité à pousser dans des petits espaces.

LE VERTICAL FARMING

GRAINES VOLTZ, fort de sa qualité d'obteneur de génétiques, a développé une gamme de variétés d'herbes aromatiques sélectionnées pour les fermes verticales. Cette sélection a été faite en étroite collaboration avec des acteurs majeurs du secteur du Vertical Farming et les critères qualité des lots de semences ont été redéfinis pour répondre aux besoins particuliers de la culture Indoor : un taux de germination précis, un nettoyage rigoureux, une pureté spécifique très haute et aussi et surtout des semences disponibles toute l'année.

4.8.2. Les travaux de recherche

CREATION DE NOUVELLES VARIETES

De manière générale, le travail de recherche et développement est articulé autour de la création variétale et l'expérimentation. À l'écoute des tendances émergentes, GRAINES VOLTZ sélectionne les semences qui correspondent le mieux aux nouvelles contraintes agro climatiques, réglementaires et environnementales, et assurent à ses clients la production de légumes en adéquation avec le marché et les attentes de la filière. Il travaille de manière très étroite avec des sélectionneurs au niveau mondial afin d'introduire de nouveaux caractères d'intérêt, puis de sélectionner les individus les plus intéressants sur des critères génétiques et phénotypiques. Il expérimente les variétés sélectionnées sur des parcelles dédiées, afin d'étudier leurs comportements en conditions réelles (résistance aux pathogènes, rendements, aspect visuel, tenue à la conservation, au froid et/ou à la chaleur, etc.). Pour cela, il réalise de manière régulière des analyses auprès de prestataires publics comme le GEVES (Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences).

La sélection variétale est un processus particulièrement long, nécessitant de 5 à 20 ans de recherche selon l'espèce considérée. Ces recherches sont axées sur les espèces pour lesquelles GRAINES VOLTZ est devenu un spécialiste incontesté :

- des basilics aux qualités organoleptiques améliorées et résistants à des maladies spécifiques (Fusarium, Mildiou,...),
- des persils plats et frisés aux couleurs foncées, aux feuilles uniformes et résistants aux maladies,
- des ciboulettes au port érigé et aux tiges robustes, adaptées à différentes conditions de stockage,
- des haricots rames adaptés à toutes les zones géographiques de culture,
- des radis adaptés à toutes les conditions de culture, aux formes et couleurs homogènes et stables,
- mais aussi des aneths, des coriandres, des thyms, etc...

Ainsi, chaque année plusieurs milliers de nouvelles variétés sont étudiées, testées et sélectionnées afin de proposer des variétés hautement performantes en termes de rendement, vigueur, qualité de plante, résistance aux maladies, précocité, qualité de fruit ou encore de calibre. L'investissement en R & D de GRAINES VOLTZ aboutit tous les ans à l'inscription de nouvelles variétés potagères au catalogue officiel européen des variétés.

MAINTIEN ET MULTIPLICATION DE SEMENCES DE BASE

Dès le lancement d'une variété et tout au long de sa vie commerciale, l'équipe recherche est en charge de multiplier et de maintenir les semences de base qui vont servir de matière première aux agriculteurs multiplicateurs en charge de produire les graines commerciales. Le travail de maintien est particulièrement important afin d'éviter toute dérive génétique qui ferait qu'une variété changerait de forme et de caractéristique au fil du temps, de génération en génération.

La maintenance génétique est tout aussi importante pour les variétés dont GRAINES VOLTZ est propriétaire que celles du domaine public dont le Groupe veille à produire les meilleures sélections possibles pour ses clients.

CONTROLE DE PURETE VARIETALE

L'équipe de recherche a également la responsabilité de contrôler au champ ou en serre les semences issues de production. L'objectif de ces tests est de vérifier qu'il s'agit bien de la bonne variété, que le lot de semence est pur et ne comporte pas de mélanges avec d'autres variétés ou la présence de hors types. Ainsi les clients sont certains d'acheter les meilleures graines qui leur donneront pleinement satisfaction.

RECHERCHE FONDAMENTALE

En parallèle, le Groupe développe des techniques de production de semences et de plants de qualité supérieure. Cela implique des axes de recherche autour des pelliculants de semences, des boutures racinées, des biostimulants, du premier choix, de la désinfection, ...

Les personnes en charge de ces activités sont, pour la plupart, des techniciens ou ingénieurs agronomes et toutes possèdent une forte expérience professionnelle dans ce domaine. Ils font progresser les programmes grâce à leurs connaissances en génétique, biotechnologie, pathologie, agronomie et statistiques. L'expérience acquise sur le terrain permet une gestion adaptée pour chaque nouveau génotype dans des conditions agro pédo-climatiques variables d'une période de culture et d'une station expérimentale à l'autre.

Le Groupe dispose d'un laboratoire in vitro. Plus de 1 200 000 plantules en sont issues. Ce laboratoire, l'un des plus importants en Europe est en développement constant. Il permet de multiplier des plantes difficiles (Albizia, Syringa, Nandina, plantes en rosette...) mais aussi d'offrir aux clients plus rapidement les nouveautés végétales que le Groupe diffuse et de régénérer les pieds mères.

En sortie de laboratoire les plantules sont transplantées et cultivées dans une serre d'acclimatation puis dans des tunnels de transition. Des techniques de micro et de sur-bouturage ont été développées avec succès, elles préfigurent les techniques de production de demain et permettent de démultiplier l'intérêt du laboratoire in vitro.

4.8.3 Le développement

Les experts développement de GRAINES VOLTZ parcourent le monde en permanence à la recherche de nouvelles semences florales ou maraîchères. Ils travaillent en collaboration étroite avec les sélectionneurs GRAINES VOLTZ pour leur faire part de leurs besoins sur les espèces qu'ils travaillent. Ils visitent également leurs fournisseurs qui recherchent et sélectionnent des variétés innovantes et prometteuses en termes de marché.

À la suite d'un protocole de tests rigoureux, ces variétés intègrent le catalogue GRAINES VOLTZ qui se charge ensuite de les faire connaître et de les diffuser. C'est ainsi que GRAINES VOLTZ anticipe les attentes en allant au-devant de ses clients, en faisant découvrir de nouveaux produits et en créant de nouvelles tendances.

Ce rôle d'ambassadeur de variétés inédites est aussi une manière de créer de nouvelles opportunités de marché pour les horticulteurs et les maraîchers.

4.9. DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE LA PERFORMANCE

4.9.1 Des permanents et des saisonniers

Les contrats pris en compte pour l'ensemble des informations sociales sont les CDI, les CDD et les contrats saisonniers. Les salariés du site logistique de Mâcon sont comptabilisés sur l'effectif de Colmar. L'établissement enregistré à la MSA est indiqué à part.

Répartition des effectifs permanents par activité

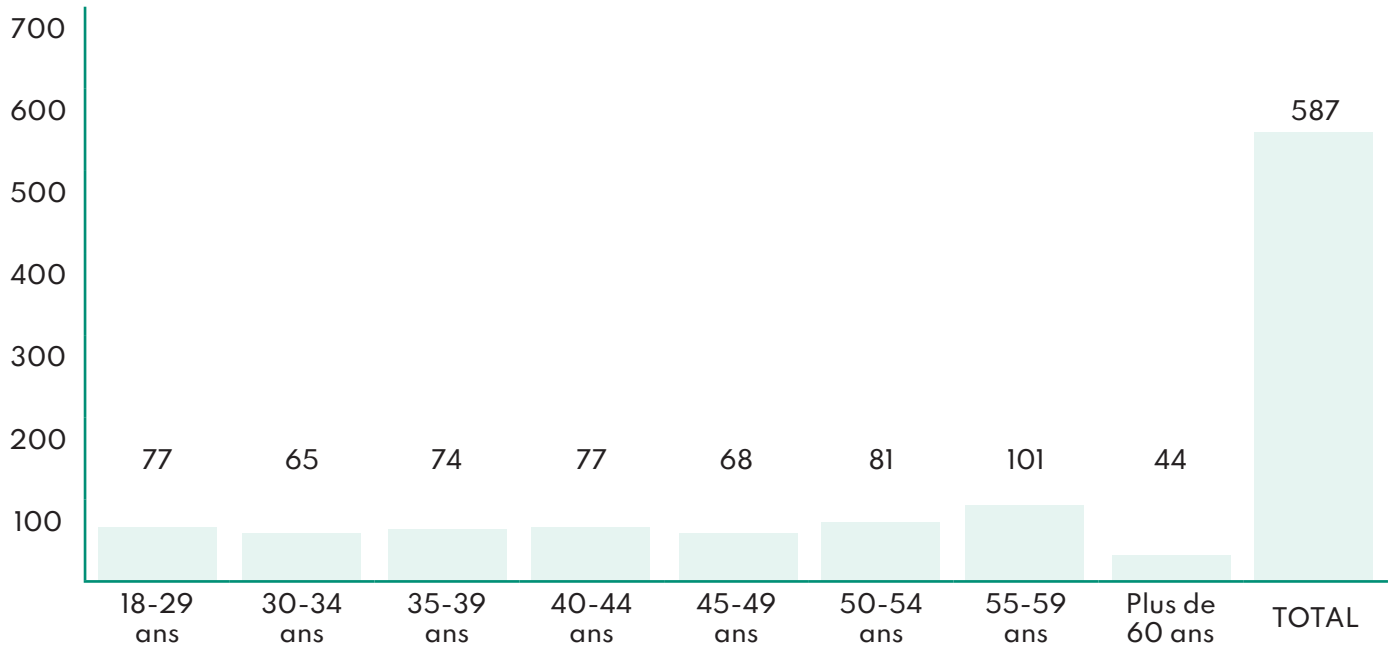
	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre de personnes présentes au 30/09 (CDI, CDD, alternants...)	342	383	594	587
Nombre de personnes présentes en CDI 30/09	310	362	513	524
Part des CDI dans les effectifs	91%	95%	86%	89.27%
Nombre de saisonniers au 30/09	29	20	73	60
Nombre de saisonniers employés dans l'année nombre de contrats/personnes	110	115	313	334

Les effectifs restent quasi stables en 2023, nous avons une légère augmentation des CDI et une baisse des CDD suite à la titularisation de certains saisonniers. L'activité de production étant très saisonnière, le nombre de contrats saisonniers reste important.

La part des CDI dans les effectifs reste élevée au 30 septembre 2023 à 89 %.

4.9.2 Une pyramide des âges équilibrée

La pyramide des âges montre que chaque tranche d'âge est représentée au sein des salariés ce qui rend la structure pérenne.



4.9.3 L'attractivité de GRAINES VOLTZ et la fidélisation des salariés

1. ÉVOLUTION DU PERSONNEL

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre de recrutements de salariés permanents sur l'année	38	55	98	59
Pourcentage de recrutements	12%	15%	19%	11.26%

Au 30 septembre 2023, les salariés permanents recrutés dans l'année représentent près de 11,26 % des effectifs permanents du Groupe. Cette performance démontre l'attractivité du groupe et son adéquation avec les attentes actuelles des salariés : la quête de sens dans leurs missions. Elle est également le résultat d'une réelle politique de qualité de vie au travail portée directement par la Direction, d'un partage de conviction et de passions sur la qualité des produits proposés aux clients.

L'analyse des départs est réalisée sur les contrats permanents :

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre de départs de salariés permanents sur l'année	14	17	44	51
Pourcentage de départs	4.5%	4.7%	8.6%	9.73%

Les départs ont légèrement augmenté passant de 8,6 % au 30 septembre 2022 à 9,73 % au 30 septembre 2023 mais restent très modestes. Là encore, cette fidélité des salariés résulte de la politique du groupe, de ses valeurs et de la bienveillance managériale observée au quotidien sur les sites du Groupe.

2 PARTAGE DE LA VALEUR AVEC LES SALARIES

Pour fidéliser ses salariés, une politique de promotion professionnelle a été mise en place.

Domaines d'actions	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Promotion professionnelle	Favoriser une meilleure communication autour des possibilités de promotions ouvertes aux femmes et aux hommes dans l'entreprise	Mise en place depuis plusieurs années au sein de l'entreprise, d'une rubrique « appel à candidature en interne » dans la Lettre d'Information hebdomadaire diffusée aux salariés par mail. Cette démarche se couple avec la partie « Expression du salarié en matière d'évolution de carrière et plan individuel de développement » qui se trouve dans les entretiens annuels de chaque salarié	Dans le tableau de recensement des demandes d'évolutions, exprimées dans les entretiens annuels, 8 femmes et 3 hommes ont émis le souhait d'évoluer. 41 appels à candidatures internes ont été publiés dans la lettre d'information hebdomadaire en 2023.

Les salariés de GRAINES VOLTZ SA bénéficient en outre d'un contrat de participation aux résultats.

4.9.4 Le bien-être au travail



Sur la base de son activité, le Groupe a porté une attention particulière à 2 enjeux clés pour ses salariés :

- La qualité de vie au travail
- L'équilibre vie professionnelle / vie privée

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

GRAINES VOLTZ veille avec attention à ce que l'environnement du travail soit adapté tant aux femmes qu'aux hommes de l'entreprise.

D'un point de vue pratique, l'entreprise GRAINES VOLTZ s'adapte aux besoins de chacun et participe au bien-être de ses salariés.

Dans chaque établissement, les conditions de travail sont améliorées au fil du temps.

À Colmar (68), siège de la société, la qualité de vie au travail est entièrement pensée pour le bien-être de tous. Depuis le 15 décembre 2016, date à laquelle GRAINES VOLTZ a déménagé dans ses nouveaux locaux, la direction a :

- Mis en place d'une parcelle potager pour chaque salarié volontaire,
- Créé des douches,
- Créé une cuisine et salle à manger,
- Réaménagé l'espace de vie en général,
- Créé une ferme urbaine partagée avec un poulailler et des boucs et un chat.
- Créé des parkings à l'avant et à l'arrière du bâtiment avec 4 bornes de recharge électrique et 2 véhicules électriques en libre-service,
- Créé une salle de détente « Zen » disponible à tout moment et d'une chambre d'hôtel,
- Aménagé des aires de repos et de repas extérieurs,
- Créé un jardin botanique,
- Construit une serre connectée de production de légumes radio pilotée par ordinateur en hydroponie et permaculture,
- Mise en place de massage périodique sur demande,
- Mise en place d'un coiffeur périodique sur demande,
- Mise en place de Food Trucks quotidiens chaque jour ouvrable (Crêpes-Japonais-Chinois-Pizzas-Burgers),
- Mise en place de séance de yoga hebdomadaire,
- Mise à disposition de vélos (électriques et mécaniques) et d'une trottinette électrique,
- Footing en groupe 2 fois par semaine,
- Sorties marche organisées régulièrement,
- Présence d'un magnétiseur sur rendez-vous,
- Organisation de retransmission de matchs sur grand écran dans la grande salle « Fleurette »,
- Présentation et vente de bijoux aux salariés.

A Brain sur l'Authion (49), l'établissement secondaire, tous les aménagements modernes avaient été pensés avant la construction. Cependant, des améliorations dans la vie au quotidien sont mises en place du fait de l'augmentation des effectifs et du volume d'activité. D'importants travaux d'agrandissement ont été réalisés en novembre 2021 avec la construction d'un entrepôt de stockage de 1 000 m² supplémentaire pour répondre à la forte demande enregistrée par le Groupe. Des rénovations de réfectoires et de bureaux ont été réalisées chez GV pour leur site de production situé à St Barthélémy d'Anjou.

CSE : le Comité Social et Economique (CSE) est l'instance représentative du personnel, née avec les ordonnances Macron, qui remplace le Comité d'Entreprise (CE), les Délégués du Personnel (DP), et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Les élus du CSE ont un triple rôle : un rôle économique, un rôle de gestion des activités sociales et culturelles et un rôle d'assistance des salariés. Le champ d'intervention du CSE est riche.

Le CSE est constitué de 9 membres qui font remonter auprès de la Direction les informations d'éventuels problèmes afin qu'ils soient réglés dans les plus brefs délais.

Aux élus du CSE, se rajoutent au minimum un préventeur sur chaque site de Graines Voltz. Le préventeur santé sécurité au travail a pour mission de sensibiliser l'ensemble des salariés à la « culture sécurité » de l'entreprise.

4.9.5 Équilibre vie privée / vie professionnelle

Certaines mesures permettent aux salariés, sans distinction de sexe, d'améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale :

- Une souplesse des horaires de travail est accordée en fonction de chaque cas particulier.
- Lors de chaque rentrée scolaire, il est permis aux parents de s'absenter pour accompagner leurs enfants. Pour cela, la Lettre d'Information précise chaque année aux parents de jeunes enfants qu'ils sont autorisés à accompagner leurs enfants à l'école le jour de la rentrée scolaire.
- Il n'est pas dans les habitudes de l'entreprise de faire des réunions tôt le matin ou trop tardives. Les responsables de service sont sensibilisés à ce niveau.
- Compte-tenu du nombre de commerciaux, le retour régulier au domicile est préconisé dans la mesure du possible.

Le droit au télétravail est maintenu et est accordé par le chef de service.

Modalités de financement par l'entreprise des modes d'accueil de la petite enfance :

- En cas de naissance, les salariés bénéficient des jours légaux instruits par la convention collective et la loi. Aucune journée supplémentaire n'est accordée par un accord d'entreprise.
- En cas d'enfant malade, la convention collective ne prévoit ni jour ni subvention. En revanche, la société a mis en place l'octroi de 2 jours par an (année civile) par enfant et par parent pour 1 enfant de moins de 13 ans.

Domaines d'actions	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales	Améliorer l'harmonisation des temps de vie.	À partir de 2017 et afin d'assurer l'accès aux établissements d'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans, Graines VOLTZ s'est engagé à participer aux frais de fonctionnement de l'établissement concerné. En contrepartie, et dans un souci d'équité par rapport aux autres salariés, la femme ou l'homme parent accepte de renoncer à tout ou partie de sa prime de fin d'année.	Des contrats ont été signés entre des réseaux de crèches et GRAINES VOLTZ. Ceci permet aux femmes et aux hommes d'être à la fois à proximité de leur lieu de travail et de la crèche donc de réduire au maximum les distances et de gagner du temps. Permet d'assurer aux salariés une place en crèche sur l'ensemble de la France.
	Améliorer les droits liés à la prise de congés familiaux.	Depuis 2018, un jour de congé exceptionnel supplémentaire aux jours conventionnels est accordé aux femmes et aux hommes en cas d'obsèques d'un proche parent qui nécessite un déplacement éloigné lorsque des funérailles se déroulent à plus de 500 km.	En 2022, aucun salarié, ni femme ni homme, n'a demandé à bénéficier de ce droit de congé supplémentaire.
	Permettre une meilleure implication des femmes et des hommes dans leur vie parentale.	Les parents ayant des enfants scolarisés, sont autorisés à les accompagner lors de la rentrée des classes. Cette information apparaît dans les avantages acquis mis en place par GRAINES VOLTZ.	Le nombre de salariés ayant bénéficié de cet avantage n'est pas réellement quantifiable. GRAINES VOLTZ estime que tous les parents, femme ou homme ayant un enfant scolarisé en ont pu en bénéficier.

Domaines d'actions	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales	Permettre d'aider les aînés des salariés femmes et hommes.	Permettre aux salariés de faire « don », à une femme ou à un homme de jours de congés afin de permettre à cette femme ou à cet homme d'être présent auprès de son enfant ou de son parent.	
	Améliorer les droits liés à la prise de congés familiaux en cas de difficultés médicale de l'enfant.		
	Éviter les déplacements professionnels.	Permettre de se réunir de manière virtuelle en utilisant les moyens informatiques / multimédias recommandés par les services informatiques : Zoom	Les réunions se sont articulées en majorité via Zoom ou autre plateforme de réunion vidéo.
	Améliorer les droits liés à la prise de congés familiaux en cas de naissance.	Augmenter le nombre de jours légaux ou conventionnels lors d'une naissance pour le mari.	

4.9.6 Égalité femmes hommes



Le plan égalité Hommes / Femmes a été signé et transmis à la DIRECCTE.

Un plan égalité Hommes / Femmes a été rédigé en 2011 et est reconduit tous les 3 ans. Il a été signé par la Direction et les membres du CSE. Ce document a été envoyé à la DIRECCTE. Les parties confirment leur engagement à continuer à maintenir la quasi-parité entre les hommes et les femmes de l'entreprise tant au niveau des rémunérations dans les différentes catégories socio-professionnelles, qu'au niveau de la formation mais également au niveau des évolutions professionnelles. Les évolutions continuent et les parties conviennent donc de se fixer des objectifs de réflexion dans le domaine de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée. Une mise à jour du plan égalité Hommes / Femmes est effectuée chaque année, transmise à la DIRECCTE et publié sur le site internet GV.

1. LES FEMMES DANS LE GROUPE

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre de femme en CDI au 30/09	155	191	260	270
Part des femmes dans les CDI	45%	50%	51%	51%
Nombres de cadres en CDI au 30/09	130	125	144	146
Part des cadres dans les CDI	41.9%	34.5%	28.1%	27.9%
Nombre de femme cadres en CDI au 30/09	34	38	44	46
Part des femmes dans les cadres en CDI	26.6%	30.4%	30.6%	31.5%

Les femmes sont beaucoup plus présentes dans le Groupe depuis plusieurs années. En revanche, le pourcentage des femmes en CDI dans le Groupe évolue faiblement à 51 % en 2023 du fait que l'activité de l'entreprise ABJP repose essentiellement sur une production en extérieur, qui nécessite un travail rude réalisé essentiellement par des ouvriers et des saisonniers.

En outre, alors que la part des cadres dans les effectifs a diminué cette année, là encore sous l'effet de l'impact des nouvelles sociétés du groupe, la part des femmes dans les cadres a quant à elle légèrement augmenté.

Ces évolutions positives sont le résultat des politiques non discriminatoires du Groupe qui privilégie le recrutement des personnes passionnées, compétentes, bienveillantes.

2. ÉGALITÉ SALARIALE

Domaines d'actions	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Rémunération	Assurer l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans l'entreprise en matière de rémunération effective.	La Direction veille à l'équité. Tous les salaires sont répertoriés sur un tableau général et validé par le PDG.	
	Neutraliser ou réduire l'impact de la parentalité femme ou homme sur la rémunération effective des salariés.	Assurer aux salariés des jours de congé supplémentaires rémunérés 100 % pour enfant malade. Depuis le 1er janvier 2018, la Direction a décidé d'accorder un maximum de 2 jours ouvrés par année civile aux parents femme ou homme ayant besoin d'être présents auprès de leur enfant malade en assurant le maintien du salaire à 100 % (2 jours par salarié au total même si couple présent dans l'entreprise - concerne les enfants de moins de 12 ans). Une rubrique sur l'intranet de GRAINES VOLTZ dans la partie Gestion des absences a été créée, ce qui permet de faire un suivi par les responsables de service et les Ressources Humaines.	Un tableau de suivi des absences a été mis en place pour les femmes et les hommes dont les enfants ont été gardés par un salarié femme ou homme de l'entreprise. En 2023, 5 hommes ont bénéficié de 8 jours pour enfant malade et 23 femmes ont bénéficié de 41 jours.

Conformément à la loi du 9 novembre 2010, à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail et à compter du 1er janvier 2021, GRAINES VOLTZ SA, entreprise de plus de 250 salariés, a réalisé un plan d'action destiné à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Ce plan a été mis à jour en 2023 pour l'année 2022.

La direction a procédé à l'analyse de différents indicateurs afin de mettre en évidence les domaines de progression possible et de pouvoir mettre en œuvre des actions correctives nécessaires si d'éventuelles inégalités sont constatées.

Il faut préciser que l'effectif de la force commerciale de la société est majoritairement masculin. Cette situation est historique car le monde de l'agriculture, bien qu'il se féminise de plus en plus, reste majoritairement masculin.

4.9.7 Lutte contre la discrimination



Un Contrat de Génération a été signé en mars 2015 et envoyé à la DIRECCTE. Les parties signataires à l'accord (les membres de la DUP et la direction) y affirment leur volonté de garantir l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi de tout travailleur quel que soit son âge et son niveau de qualification en favorisant la transmission des savoirs et des compétences entre ces derniers. Le contrat de génération a une durée de 3 ans. Il ne sera pas renégocié en 2017 car ce dispositif a été abrogé en 2017.

Il tend également à assurer la réalisation des objectifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et de mixité des emplois ainsi que d'égalité d'accès à l'emploi dans le cadre de la lutte contre les discriminations à l'embauche et durant le déroulement de carrière.

1. MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DE PERSONNES HANDICAPEES

Au niveau du Groupe, 15 salariés handicapés bénéficient de CDI, 10 salariés handicapés bénéficient d'un CDD. 1 saisonnière handicapée revient régulièrement et une salariée handicapée bénéficie du télétravail depuis son domicile.

2. POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le Groupe est attaché à la lutte contre les discriminations. Bien qu'il n'y ait aucune politique particulière dédiée, le Groupe respecte les textes légaux en matière de publication d'offres d'emploi et de recrutement. Par ailleurs, les principaux textes applicables sont affichés sur chaque site du Groupe.

4.9.8 Accidents et maladies professionnelles

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	8	32	28	20
Taux de fréquence des accidents du travail	14	11.05	27.98	19.29
Taux de gravité des accidents du travail	29%	7%	34%	34%

Précisions méthodologiques :

Taux de fréquence des accidents du travail : nombre d'accidents avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées)

Taux de gravité des accidents du travail : Nombre de jours perdus pour accidents ou maladies professionnelles x 1 000 / nombre d'heures travaillées

Les heures travaillées retenues pour le calcul du taux de gravité sont les heures théoriques travaillées. Les jours d'arrêt pris en compte dans le calcul sont comptabilisés en jours ouvrés.

Au niveau du Groupe, 20 accidents du travail avec arrêt ont été constatés sur l'exercice, correspondant à un taux de fréquence de 19,28 et un taux de gravité de 34 %. Les 20 accidents concernent un public varié. Néanmoins aucun accident de travail n'est à déclarer pour un commercial dans le cadre de sa fonction sur la « route ». Les accidents sont principalement observés à la production et à la logistique.

Cela explique la raison pour laquelle si le nombre d'accidents de travail avec arrêt reste élevé.

2 maladies professionnelles ont été déclarées au cours de 2023. Le taux de gravité des maladies professionnelles est de 0 %.

Aucun accord n'a été signé concernant la santé et la sécurité au travail. Ces points sont mentionnés dans le Document Unique d'Évaluation et de Prévention des Risques mis à jour tous les ans pour chaque site.

4.9.9 Formation pour développer l'expertise des salariés

1. POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION

Chaque salarié bénéficie, à sa demande ou à la demande de son responsable, d'une formation la plus adaptée possible à son poste de travail et à son évolution professionnelle au sein de la société. Au cours de l'entretien professionnel de fin d'année, effectué par les Ressources Humaines, puis tout au long de l'année chacun peut demander une formation. Un point est effectué par le service Ressources Humaines de l'ensemble des demandes, puis les demandes sont soumises pour accord aux membres du Comité de pilotage et un plan de formation est mis en place. Les salariés sont informés individuellement de l'accord ou des réserves émises pour leur demande.



2. NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre de personnes formées à l'année	73	104	126	172
Nombre d'heures de formation	2 262	1 885	3 260	2 247
% de salariés formés dans l'année	24%	29%	25%	33%

Plus de 2 000 heures de formation ont été effectuées cette année au sein du Groupe notamment sur les sociétés françaises du groupe. Chaque année environ un quart des salariés est formé et toutes les catégories de personnel ont bénéficié de formation.

Précisions méthodologiques :

Les formations prises en compte sont les formations de plus de 7 heures. Concernant les formations dispensées à cheval sur deux exercices, l'ensemble des heures effectuées est comptabilisé sur l'exercice durant lequel la formation est la plus importante. Les heures d'anglais inscrites sont les heures prévues et facturées par l'organisme de formation. Les heures réelles effectuées peuvent être légèrement supérieures car les organismes de formations en langues s'engagent à fournir le nombre d'heures nécessaires afin que le stagiaire puisse atteindre le niveau convenu.

4.10. DES CONSOMMATIONS RAISONNÉES POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

4.10.1 Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.



Au niveau Groupe, l'organisation sur les questions environnementales est la suivante : veille réglementaire par les responsables de site et les collaborateurs. Les questions en lien avec l'environnement sont placées sous la responsabilité de Guillaume LEROY, Directeur du site de Brain, et d'Erwan PERROT, Directeur de production. L'entreprise est alertée des évolutions réglementaires à venir notamment par le réseau UFS (Union Française des Semenciers).

GRAINES VOLTZ présente ci-après quelques exemples de démarches mises en place sur les différents sites du Groupe.

À Colmar, des ampoules LED ont été installées à l'extérieur du bâtiment pour l'éclairage et dans l'ensemble des bureaux.

Une politique de réduction des papiers est mise en place. Les accusés de réception de commandes ne sont plus envoyés par la poste mais sont envoyés par mail. Cela permet de faire une économie de papier d'environ 10 %, soit environ 10 000 copies par trimestre. En France et en Italie, une partie des factures clients ont été dématérialisées. Seuls les clients ne souhaitant pas avoir des documents sous cette forme reçoivent encore des factures papiers. Au niveau de la comptabilité fournisseurs, une très grosse partie des factures fournisseurs sont dématérialisées et archivées dans une GED. Les notes de frais sont également dématérialisées via une application Manager one. Cette application permet de conserver les justificatifs en photo sur une plateforme du site.

La pépinière ABJP :

- privilégie la livraison/emballage en vrac plutôt qu'en petit conditionnement, la récupération ou la réutilisation des emballages, la collecte et le recyclage des déchets produits.
- favorise le développement des circuits directs de commercialisation. Cela garantit la fraîcheur ou encore la saisonnalité des produits.

1. ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIES MENEES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une campagne de sensibilisation en matière d'impression des documents, de tri sélectif (papier - plastique - déchets verts- autres déchets), d'affichage dans les zones à risque des règles de sécurité à observer a été lancée à Brain, Saint Barthélémy et Colmar : bennes de tri sélectif + containers poubelles plastiques et containers boîtes métalliques et ordures ménagères. Sur le site de Brain, une formation CERTIPHYTO a été organisée pour toutes les personnes manipulant des produits phytosanitaires.

Une fois tous les 15 jours, un salarié dépose les différents sacs à la décharge de la commune dans les containers prévus à cet effet. Sur le site de Colmar, les restes de repas sont donnés aux poules pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Sur les autres sites, aucune action n'est menée en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, cette thématique ne représentant pas en enjeu matériel pour la société.

2. MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

Le Groupe GRAINES VOLTZ ne dispose pas de site classé ICPE.

- Site de Colmar : pas de risque de pollution car c'est un site administratif.
- Site de Brain : respect des différentes réglementations, risque de pollution très limitée par la nature de l'activité industrielle. Risque extrêmement faible car les déchets sont isolés et stockés séparément (déchets en cuves étanches double paroi et identifiées). Les poussières de traitement sont récupérées par une unité d'aspiration spécifique évitant tout rejet extérieur. De plus, deux recherches annuelles de fuites de liquides frigorigènes sont effectuées dans le cadre de la maintenance de nos équipements frigorifiques.
- Site de Mâcon : il n'y a aucun risque environnemental car il s'agit uniquement d'un dépôt de transit de préparation de commandes. Étant donné la nature des produits, ils ne sont pas sortis de leur emballage. Des extincteurs sont mis en place et sont régulièrement contrôlés par un organisme agréé (groupe SVB). Un document Unique de Prévention et d'Évaluation des Risques est rédigé et mis à jour par la société BREEWEL, le locataire principal du dépôt.

4.10.2 Changement climatique – émission de gaz à effet de serre (bilan carbone)

Étape fondamentale dans sa démarche visant à connaître précisément son impact environnemental, GRAINES VOLTZ vient d'achever le calcul de son bilan carbone intégrant le scope 3. Tandis que le scope 1 inclut les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) provenant des sites détenus par le Groupe (combustibles pour les processus industriels, chauffage des locaux, carburants des véhicules...) et le scope 2 les émissions indirectes associées à la production de l'énergie importée pour les besoins de ses activités, le périmètre du scope 3 englobe toutes les autres émissions indirectes générées à l'amont et à l'aval de la chaîne de valeur : achat de matières premières, de services et de produits, transport des marchandises, déplacements des salariés, gestion des déchets, immobilisation des biens et équipements de production... GRAINES VOLTZ est désormais en capacité de piloter son empreinte environnementale dans l'ensemble de son périmètre et dans celui de chacune de ses activités.

Le Groupe GRAINES VOLTZ a mis en place un groupe de travail pour piloter cette mission sous la responsabilité de Christian VOLTZ, Directeur Adjoint. Cette mission a été conduite en plusieurs étapes : 1/ Nomination du pilote et définition du planning, des objectifs et des livrables, 2/ Définition des périmètres à comptabiliser, 3/ Collecte et exploitation des données, 4/ Définition des plans d'actions de réduction et 5/ Synthèse de la démarche. L'étape 4 est en cours de réalisation au moment de la publication de cette DPEF.

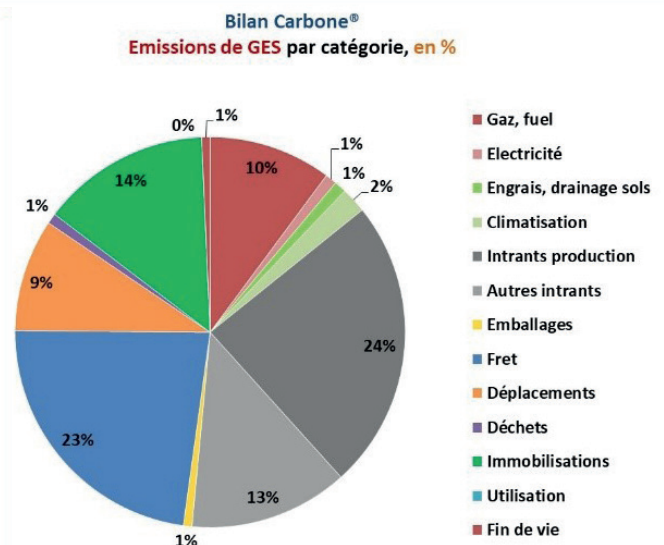
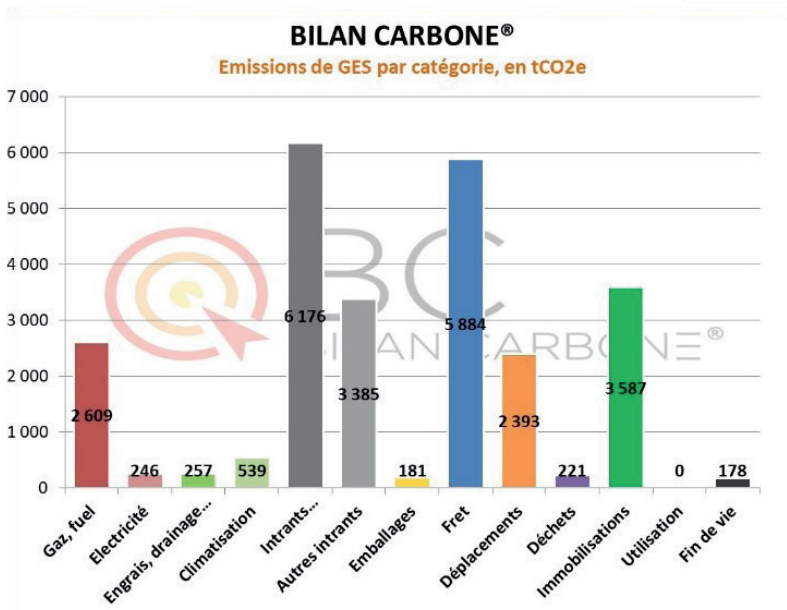
Le groupe de travail a suivi le guide de la filière agricole et agro-alimentaire de l'ADEME, partie « exploitations agricoles » et « coopératives et négociants » en particulier. Les émissions prises en compte reflètent l'exercice des activités de l'organisation, à savoir 100 % des émissions des installations contrôlées par les entités GRAINES VOLTZ.

Les émissions de gaz à effet de serre de toutes les entités juridiques ont été prises en compte à l'exception de celles de GRAINES VOLTZ ESPANA SL en raison de l'absence d'activité lors de l'exercice et de GRAINES VOLTZ MAROC SARL dans la mesure où l'activité a été jugée non significative au regard de l'activité globale du Groupe.

• Résultats obtenus pour le bilan carbone, exercice clos le 30 septembre 2023

Le total des émissions de gaz à effet de serre s'établit pour le Groupe GRAINES VOLTZ à 25 655 tonnes de CO₂eq avec un degré d'incertitude de l'ordre de 12 % (2 953 tonnes). Cette valeur est à mettre en perspective des émissions françaises de 414,8 millions de tonnes de CO₂eq (2021*) et celles du secteur agricole français en 2021 de 123 millions de tonnes de CO₂eq**.

NB : L'incertitude d'un bilan carbone est l'écart potentiel existant entre la valeur des émissions de gaz à effet de serre mesurée et le CO₂ réellement émis. L'incertitude est la marge d'erreur sur les résultats du bilan carbone. Plus l'incertitude est faible, plus le bilan est précis.



¹ Pour les données 2022, le périmètre est Groupe.

4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE ANALYSE DES RISQUES

Les 3 premiers postes d'émission de GRAINES VOLTZ hors utilisation sont :

- Les intrants de production (jeunes plants et semences achetés auprès des producteurs) : 24 %,
- Le fret (fret entrant, fret interne et fret sortant) : 23 %,
- Les immobilisations (bâtiments, véhicules et matériels d'exploitation) : 14 %.

Le Groupe GRAINES VOLTZ est organisé en 2 activités, VOLTZ HORTICULTURE ET VOLTZ MARAICHAGE. L'analyse des émissions en fonction des activités du Groupe ressort de la manière suivante :

• L'activité VOLTZ HORTICULTURE représente 67 % du total du bilan carbone de GRAINES VOLTZ avec environ 17 100 tonnes de CO₂eq. Les premiers postes d'émission sont :

- les intrants de productions (jeunes plants, semences) : 22 %,
- le fret entrant, interne et sortant : 18 %,
- les autres intrants de production (le plastique pour les serres, les amendements organiques) : 18 %,
- les immobilisations : 15 %.

• L'activité VOLTZ MARAICHAGE représente 32 % des émissions de gaz à effet de serre du Groupe GRAINES VOLTZ et les postes d'émission par ordre décroissant sont les suivants :

- le fret (entrant, sortant, direct client) : 34 %,
- les intrants de production (jeunes plants et semences) : 30 %,
- les déplacements (professionnels, travail-bureau) : 11 %,
- les immobilisations : 10 %.

Les résultats obtenus pour ce premier bilan carbone vont permettre à GRAINES VOLTZ d'orienter les plans d'actions à mettre à œuvre et de définir les objectifs de réduction prioritaires.

* données Centre Interprofessionnel d'Études de la Pollution Atmosphérique
** d'après le Haut Conseil au Climat

1. EFFORTS DES SITES A REDUIRE LEURS CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET LES EMISSION



Le groupe a demandé à chacun des sites de réduire dans la mesure du possible ses consommations d'énergie afin de participer à l'effort collective de lutte contre le dérèglement climatique.

Les consommations d'énergie¹ :

	30/09/2022	30/09/2023
Consommation totale d'électricité (en MWh)	3 952	3 587
Consommation totale de pétrole (en MWh)	5 230*	5 350
Consommation totale de gaz (en MWh)	10 067	9 427
Consommation d'énergie renouvelable produite ou achetée (en MWh)	20,71	24
Consommation d'énergie (en MWh)	19 249*	18 364
Consommation totale de gaz réfrigérant pour les chambres froides kg	223,08	0

* données 2022 révisées à la suite d'une erreur constatée.

Exemple de plans d'actions lancés sur les sites :

• Site de Brain :

- Le bâtiment de Brain est équipé d'un système de Gestion Technique Centralisée (GTC) permettant de piloter les appareils électriques énergivores tels que les unités de climatisation et de chauffage, ainsi que l'éclairage du bâtiment et du parking. La GTC permet d'optimiser la consommation électrique du site grâce aux paramétrages réalisés des températures et puissances, différenciés selon les saisons, horaires, nuit, week-ends et jours fériés.
- Le site est également équipé de 864 m² de panneaux photovoltaïques ; la production d'électricité revendue à EDF est de 55 MWh. Cette production est autant de kWh que GRAINES VOLTZ fournit à d'autres usagers. Le bâtiment HQE : Récupération des eaux pluviales, production d'eau chaude solaire, traitement des eaux souillées par lagunage.

• Site de Colmar :

- À l'été 2022, 175 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés permettant une autoconsommation et redistribution dans le réseau pour la partie non consommée.

Note méthodologique :

- La consommation de carburant en litres a été calculé de la manière suivante : montant dépensé/ prix moyen au litre du mois ou de l'année.

2. IMPACT DES COMMERCIAUX

Les quantités de carburant consommées par les déplacements en voiture des commerciaux est de 480 384 litres.

Au niveau de la flotte du Groupe, un important programme de remplacement des véhicules diesel par des véhicules hybrides ou essence a été lancé. Ils sont actuellement au nombre de 8 véhicules hybride, 121 véhicules essence et 9 véhicules électriques sur une flotte de 210 véhicules pour 4 bornes de recharges sur l'ensemble des sites.

3. GROUPE ET SALARIES PARTIES PRENANTES A L'EFFORT COLLECTIF

- Parc automobile

L'entreprise privilégie l'achat de véhicules hybrides ou électriques quand cela est possible et avant tout de véhicules essence.

Le Groupe GRAINES VOLTZ verse à ses salariés, à ceux qui présentent un justificatif, les déplacements en transports en commun et verse l'indemnité légale de déplacement à ceux qui viennent travailler à vélo. Les indemnités de covoiturage ont également été mise en place en 2023 conformément aux dispositions légales.

Précisions :

Les dispositifs de communication des données actuellement mis en place ne permettent pas d'apprécier l'importance des émissions de gaz à effet de serre générées par l'usage des produits et services de la société.

4.10.3 Changement climatique – eau – sécheresse et zones de stress hydrique

Le Groupe poursuit le travail engagé avec ses fournisseurs, mais aussi sur les variétés propriétaires, pour apporter sur le marché de nouvelles variétés toujours plus performantes en termes de rendement, qualité, résistance aux maladies...

L'impatiens Sunpatiens en est un bel exemple. Cette variété est devenue une référence sur le marché du jardin amateur. Traditionnellement une plante d'ombre, elle a conquis les jardiniers grâce aux améliorations que le Groupe lui a apportées. Elle est ainsi devenue une plante résistante à la sécheresse, parfaite pour une utilisation en plein soleil.

1. GESTION DURABLE DE L'EAU

- GRAINES VOLTZ utilise l'eau pour l'arrosage de ses cultures. L'eau sert aussi au nettoyage des plaques et des lignes de production. En 2023, la consommation d'eau est de 280 058 m³ (elle était de 253 943 m³ en 2022). La proportion entre usages dépend de l'activité pratiquée et diffère sur chaque site.
 - Consommation d'eau rapportée à la production (Groupe)
 - Le ratio de consommation d'eau se maintient malgré des baisses de volume. Des actions se mettent en place au niveau des sites de production compte tenu de la criticité de la ressource en eau. Les périodes de sécheresse et de restrictions d'eau enregistrées au cours de l'exercice 2022-2023 ne font qu'inciter GRAINES VOLTZ à adopter une gestion durable de l'eau au niveau de ses différentes activités.

4.10.4 Économie circulaire

Les déchets du Groupe sont peu significatifs car l'essentiel des déchets sont gérés comme des sous-produits et sont donc réutilisés.

En tonnes	30/09/2023
Tonnes de déchets non dangereux	543
Tonnage de déchets non dangereux recyclés ou valorisés	442
Tonnage de déchets dangereux en tonnes	162
Tonnage de déchets dangereux recyclés ou valorisés	26

1. MESURES DE PREVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Les principaux déchets produits annuellement par le Groupe sont les déchets de carton, les DIB, les déchets de semences, les déchets de palettes et les déchets aqueux. En fonction des déchets, les sites de Colmar et de Brain font l'objet de diverses opérations de tri et de recyclage. À Colmar est mis en place un système de ramassage hebdomadaire des déchets par des entreprises spécialisées à destination d'un centre de tri.

Au niveau du Groupe :

- Le terreau des plants invendus et non germés. Il est mis en benne pour compostage par la Société Brangeon.
- Les plaques en plastique utilisées pour la production sont à usage unique : (dans les 2 cas ci-dessous, ces déchets sont renvoyés en usine pour recyclage à 100 % chez notre fabricant de plaques grâce à la matière utilisée, le CoolGrey) :
 - Issus des surplus de production et plants non germés
 - Issus de récupérations des plaques usagées collectées chez nos clients par notre service logistique.
- Plaques longues durées périmées (15 ans de vie environ) : le plastique est récupéré et envoyé chez le fabricant pour réutilisation dans l'outil de fabrication de nouvelles plaques.
- Déchets phytosanitaires (fonds de cuves) : Ils sont récupérés et collectés par Suez Environnement.
- Déchets plastiques : sacs de terreau principalement : Ils sont collectés en benne spécifique par la société Brangeon Recyclage.
- Pour l'activité Maraîchage plants, le Groupe génère des déchets principalement avec les emballages non récupérés et jetés en déchetterie : carton pour la logistique des patates douces et Baby plants, plastiques des plaques de culture des patates douces et polystyrène des plaques de culture pour les Baby plants.

A Brain sur l'Authion plusieurs systèmes de tri existent :

- Depuis plusieurs années, mise à disposition de fontaines à eau pour le personnel avec une bouteille offerte à chaque salarié pour éviter l'utilisation de bouteilles en plastiques. Il en est de même sur le site de Colmar.
- Tri sélectif avec le recyclage du carton via un contrat de collecte, présence de containers spécifiques pour le tri des plastiques, papiers et boîtes métalliques.
- Déchets chlorés enlevés par un prestataire agréé.
- Stockage des déchets contenant des fongicides (semences réformées, eaux de rinçage, gants jetables, ...) dans différents contenants adaptés et identifiés, enlèvement par un prestataire agréé.

2. MESURE DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DES REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

Colmar et Mâcon : Les sites ne sont pas des sites de production et ne rejettent donc pas de déchets de manière significative.

Brain : Respect des produits et doses maximales autorisés de fongicides en traitements de semences. Déchet chloré (javel) issu du lavage de graines stocké en cuve hermétique puis évacué par un prestataire agréé. Le rejet des eaux usées ne correspond qu'à la seule consommation des eaux de lavage (toilettes et éviers de cuisine du site). Des essais avec des fournisseurs sont envisagés avec d'autres méthodes que l'hydrochlorite de sodium. Nous avons créé un poste de responsable adjoint Techno-semences en 2016 pour effectuer des recherches sur des méthodes de désinfection alternatives.

Plus précisément :

- Traitements de semences par des opérateurs disposant d'équipements de protection individuels adaptés (masques avec cartouches, combinaisons, gants, chaussures spécifiques).
- Stockage et reprises par un prestataire spécialisé des palettes en bois de format non Europe précédemment destinées à la destruction.
- Collecte et valorisation des bigbags déjà utilisés via une filière de recyclage. Les bigbags sont recyclés à 100 % et

peuvent être réutilisés pour isoler ou réaliser du mobilier (cf. site ADIVALOR).

4.10.5 Utilisation durable des ressources

Le Groupe a conscience de la nécessité de préserver le terroir et les ressources. Dans ce contexte et grâce à ses génétiques propriétaires, il a développé une gamme de variétés spécifiquement sélectionnées pour la culture Indoor. Ce nouveau mode de production, le Vertical Farming, est un marché émergent en France, estimé à plus de 20 milliards de dollars dans le monde d'ici à 2030.

Ses avantages répondent aux critères d'utilisation durable des ressources :

- Une capacité de production en milieu urbain, ultra locale, sans transport
- Une consommation d'eau réduite d'environ 90 % par rapport à la production conventionnelle
- Plus de saisons : une production douze mois sur douze
- Des variétés majoritairement tournées vers le très frais: herbes aromatiques et salades
- Un marché en plein développement, avec très peu de fournisseurs spécialisés

Les demandes et les attentes sont réelles puisque la valeur marché annuelle pour la semence serait ainsi estimée entre 200 et 400 millions de dollars d'ici à 2030.

4.10.6 Biodiversité

1. MESURES PRISES POUR PRÉSERVER OU DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ



Site de Brain : espaces verts avec mise en place de mélanges fleuris, plantation de haies et de nombreuses variétés fruitières. GRAINES VOLTZ participe à la préservation des sols et à la diversité des espèces par l'achat de produits éco certifiés donc non traités par des pesticides.

Site de Colmar : achat d'un terrain annexe au siège social et transformation en potagers pour les salariés et en jardin botanique.

1. UTILISATION DES SOLS

Au total, le groupe Graines Voltz exploite 21 sites de production en France, est propriétaire de 54 338 m² de serres en verre et 2 291 331 m² de terrain foncier.

GRAINES VOLTZ exploite des bâtiments tertiaires, des sites de production de jeunes plants (Saint Barthélémy et Avoine, André Briant Jeunes Plants) et un site industriel (Brain). Le traitement de jeunes plants permet de limiter le recours aux produits phytosanitaires en cours de culture. GRAINES VOLTZ n'exploite pas les sols dans le cadre de son activité (pas de production aux champs, ...).

GRAINES VOLTZ dispose de plusieurs certifications :

- Le Groupe est certifié **GlobalGAP** depuis le 2 février 2019 pour son site de St Barthélémy d'Anjou. Cette certification regroupe une série de référentiels sur les bonnes pratiques agricoles pour une agriculture sûre et durable.
- GRAINES VOLTZ a été certifié le 8 octobre 2021 et pour une durée de 3 années **Plante Bleue Haute Valeur Environnementale** Environnementale pour son activité Jeunes plants horticoles et ABJP a été certifiée le 6 novembre 2023 pour ses plants de pépinières. Cette certification est fondée sur des indicateurs de bonnes pratiques et de performances environnementales.
- Le certificat **ECOCERT** a été délivré au Groupe GRAINES VOLTZ le 7 juin 2022 pour une durée de 3 années pour ses activités de distribution, de mise sur le marché, d'importation et de préparation.
- MPS-ECAS a également attribué la certification **MPS-ABC version 15** le 14 novembre 2022 à GRAINES VOLTZ pour les cultures suivantes : feuilles, chou, racines, légumineuses, plantes à massif et plantes en pot et le 19 octobre 2023 pour ABJP.

ABJP est un bel exemple de société du Groupe fortement impliquée dans les démarches environnementales. Ainsi, ses exigences environnementales sont intégrées dans le processus de production à différentes étapes de manière à satisfaire les attentes de ses clients dans ce domaine.

Ce sont des déclarations de conformité des prestations, labellisées selon des critères préétablis d'usage et de qualité écologique. Ces écolabels sont attribués par des organismes indépendants.

MPS (Programme écologique en horticulture ornementale) est l'écolabel international pour les productions horticoles : Il mesure l'impact environnemental de notre activité de production en comparant nos consommations d'intrants à des standards par culture.

« Plante Bleue » est un label créé par l'interprofession horticole. Ce label a pour vocation de valoriser les végétaux d'ornement produits dans les entreprises de production respectant des critères de qualité environnementale et de responsabilité sociale. ABJP a obtenu la certification niveau 3 en 2017, ce qui correspond à la certification la plus exigeante du label.

La société ABJP, acquise en février 2022, exploite cinq sites de productions et deux sites exclusivement réservés à la culture des pieds mères.

- **2 sites pour les Pieds Mère** : Plus de 48 ha sont consacrés à la culture des pieds mère. Il s'agit d'une étape clé de la multiplication afin de pouvoir disposer chaque année des boutures en quantités nécessaires et en qualité. Ces pieds mère sont renouvelés à intervalles réguliers.
- **1 site pour la production de godets et de pré-conteneurs**
- **1 site de multiplication** : Il est exclusivement consacré à la multiplication et la première année de culture en alvéoles.
- **1 site de boutures en alvéoles de ventes** : 2 millions d'alvéoles destinées à la vente sont produites annuellement. L'objectif est d'obtenir un produit jeune et ramifié, taillé au minimum deux fois. C'est un produit idéal pour les cultures en conteneurs de 2 à 4 litres selon les variétés.
- **1 site de godets en plaques** : 1,2 million de godets sont produits annuellement. Ce produit réunit la force du godet associée à la maniabilité d'une plaque. Pour cela, le groupe sélectionne des variétés adaptées à la culture en plaque, issues d'un repotage ; ce qui assure des produits homogènes et ramifiés.
- **1 site de production de pleine terre** : 130.000 scions d'arbres d'ornement pour les producteurs de tiges et 600 000 végétaux repiqués sont produits chaque année. La totalité de cette production est assurée avec l'appui d'un réseau de sous-traitants. Les végétaux sont triés, mis en jauge puis préparés pour les commandes. Il inclut un atelier de greffe sur table.

Avec ses différents sites de production, le groupe GRAINES VOLTZ a renforcé son intégration verticale de façon à être de moins en moins dépendant de son écosystème sur ses enjeux stratégiques.

4.11. DES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

4.11.1 Un terroir local propre à GRAINES VOLTZ – écosystème européen

GRAINES VOLTZ bénéficie d'un atout important : l'image d'une entreprise de terroir, fière de ses racines, de ses valeurs et de la réputation alsacienne de rigueur, de générosité, de constance, de bienveillance et de sérieux.

Grâce à la qualité de sa production qui privilégie des produits d'origine européenne, les plus grandes villes françaises dont la ville de Paris utilisent ses semences.

Cet écosystème essentiellement français et européen est une force dans le contexte géopolitique actuel tendu, où l'alimentation est au cœur de certaines pressions et de négociations étatiques.

4.11.2 Des clients fidèles

1. ACCOMPAGNER LA REUSSITE DES CLIENTS PROFESSIONNELS

L'ambition du Groupe est d'accompagner la réussite de ses clients professionnels en leur apportant les solutions les mieux adaptées à leurs marchés et à leurs propres clients, comme l'agriculture urbaine ou le Vertical Farming par exemple.

De plus, une organisation rigoureuse permet à GRAINES VOLTZ d'identifier en amont les variétés qui répondent le mieux aux besoins de consommation émergents, d'assurer une distribution à flux tendus ainsi qu'une traçabilité et un contrôle qualité rigoureux.

Pour mieux servir ses clients, le Groupe a développé des solutions logistiques dédiées et adaptés à leurs besoins spécifiques.

2. SECURISER LES NIVEAUX DE STOCKS POUR NE PAS ETRE EN RUPTURE

En raison notamment du changement climatique, les fournisseurs peuvent ne pas être en mesure de livrer les quantités attendues par GRAINES VOLTZ. Pour éviter tout risque de rupture d'approvisionnement ou d'approvisionnement de moindre qualité, le groupe a revu sa politique de stock de sécurité.

Plusieurs niveaux de risques ont été définis et les niveaux de stocks sont constitués en conséquence.

4.11.3 Des fournisseurs sélectionnés par le Groupe

Le Groupe sélectionne les fournisseurs à travers le monde (plus de 500 fournisseurs à ce jour) ce qui lui permet de répondre aux attentes des consommateurs et d'anticiper celles de demain notamment par la recherche constante de nouvelles variétés ou de variétés à plus forte valeur ajoutée. GRAINES VOLTZ a introduit les patates douces en France et est aujourd'hui leader sur le marché de sa distribution. Les fournisseurs locaux restent néanmoins les principaux partenaires du groupe.

1. UNE DEMARCHE QUALITE PRIVILEGIEE

GRAINES VOLTZ a sélectionné les meilleurs obtenteurs mondiaux afin de pouvoir enrichir son offre avec les meilleures variétés de chaque espèce. Ses experts réalisent un contrôle rigoureux de chaque lot de graines aussi bien pour leur faculté germinative, l'homogénéité des levées ou la pureté variétale. L'entreprise veille également à la qualité et à la quantité de chaque commande de jeunes plants.

Les acheteurs analysent ainsi la qualité des produits proposés par leurs fournisseurs et sur ces bases définissent les accords contractuels :

- Les accords peuvent porter sur l'intégralité de la gamme proposée par le fournisseur
- Les accords peuvent prévoir l'exclusivité sur la gamme de produits
- Ils peuvent prévoir l'exclusivité sur des variétés de produits.

Les fournisseurs sont audités régulièrement. Les fournisseurs ont des certificats éco-sanitaires.

Pour des questions de pureté du produit et pour des questions sanitaires, le groupe refuse de s'approvisionner auprès de fournisseurs mal notés qualitativement.

Chaque réclamation est enregistrée et un plan d'actions est lancé auprès du producteur si le litige est confirmé. La traçabilité des produits permet de gérer objectivement et de manière efficace toute suspicion d'anomalie.

4.11.4 Des fournisseurs respectueux de l'environnement et qui répondent aux conséquences du dérèglement climatique

La production et la consommation évoluent aujourd'hui et la tendance est de réduire les produits de contre saisons. Produits hors sols, et souvent en serre, ils ont une empreinte environnementale plus élevée. Ils peuvent être produits dans l'hémisphère sud avec les saisons inversées mais là encore, l'impact environnemental lié au transport est plus important.

Le Groupe GRAINES VOLTZ s'attache à adopter les meilleures pratiques environnementales et à réduire son impact sur le dérèglement climatique.

4.11.5 Des dons de semences à l'Ukraine

Répondant à la demande d'aide des autorités ukrainiennes à la Commission européenne pour fournir des semences potagères à des exploitations agricoles familiales ukrainiennes de petite dimension impactées par la guerre, GRAINES VOLTZ a fait don via une association d'aide humanitaire française de 47 tonnes de semences prises sur ses stocks. 139 palettes ont été envoyées fin septembre 2023 par camion en Ukraine. Les semences potagères envoyées depuis la France (tomates, persils, pastèques, melons, céleris, poirées, laitues, ciboulettes, ...) permettent de couvrir plus de 10 600 hectares de terrains agricoles et jardins potagers et de récolter jusqu'à 310 000 tonnes de productions alimentaires, principalement dans les zones affectées par la guerre à l'Est de l'Ukraine. Une logistique spécifique a été mise en place permettant un suivi de l'attribution de ces graines directement aux personnes les plus nécessiteuses via des relais locaux.

4.12. PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES DE GRAINES VOLTZ EN CHIFFRES

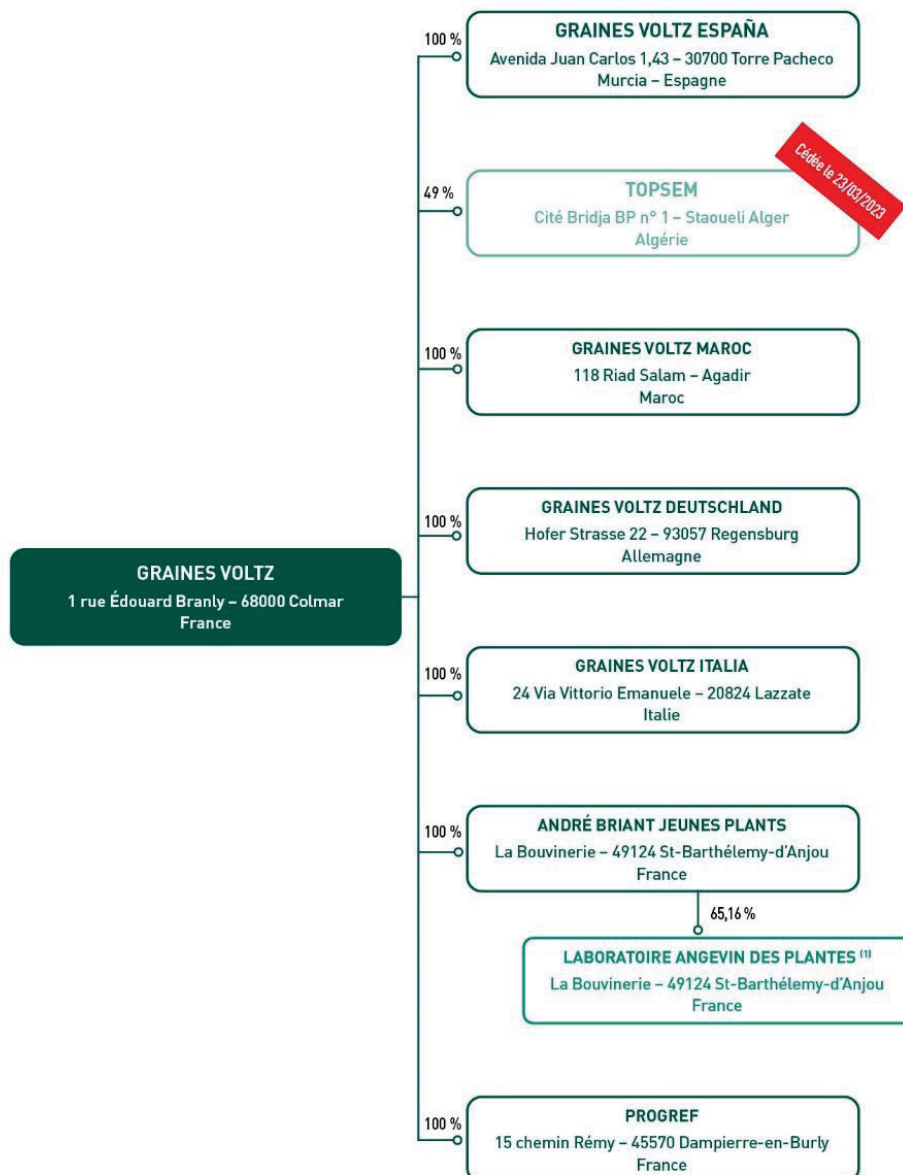
	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Part du capital détenue par les fondateurs, familles et dirigeants	67%	58%	57%
Part du capital détenue par les autres actionnaires détenant au moins 5% du total des titres	0%	0%	0%
Part du capital détenue par les salariés (hors dirigeants)	0%	0%	0%
Part du capital détenue en contrat de liquidité	0%	0%	0%
Part du capital détenue dans le cadre du contrat de liquidité	0%	0%	14%
Contrôle du capital (détention $\geq 34\%$ des titres) par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires	Oui	Oui	Oui
Existence de droits de vote double ou multiple	Oui	Oui	Oui
Nombre moyen d'actions composant le capital (en unités)	1 295 197	1 480 265	1 480 265
Nombre moyen d'actions en incluant les instruments dilutifs (en unités)	1 295 197	1 480 265	1 480 265
Existence de pacte(s) d'actionnaires	Oui	Oui	Oui
Publication du Règlement intérieur du Conseil sur le site web	Non	Non	Non

	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre de membres du Conseil	7	7	7
Nombre d'indépendants ou externes au Conseil	2	2	2
Nombre d'indépendants au Conseil tel que déclaré par l'entreprise	2	2	2
Nombre des autres membres externes (non salariés)	0	0	0
Nombre de membres exécutifs au Conseil	2	2	2
Nombre de membres (non exécutifs) représentant les fondateurs et familles au Conseil	2	2	2
Nombre de représentants des salariés au Conseil	0	0	0
Nombre de membres représentant les autres actionnaires (hors fondateurs et familles)	0	0	0
Nombre de censeurs au Conseil	0	0	0
Nombre de femmes au Conseil	3	3	3
Nombre de femmes indépendantes ou externes au Conseil	0	0	0
Nombre de membres au sein du Comité Exécutif (ou Comité de direction si structure de gouvernance duale)	6	7	7
Part des femmes au Comité Exécutif	17%	14%	14%

Le % de la part des femmes au Comité Exécutif au 30 septembre 2022 et la part du capital détenue au contrat de liquidité ont été modifiés par rapport à la DPEF de l'année dernière suite à une erreur de format de cellule. Cette erreur a donc été corrigée dans le tableau ci-dessus.

4.13. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

4.13.1 Organigramme du groupe Graines Voltz



(1) L'entité Laboratoire Angevin des Plantes est détenue par la société André Briant Jeunes Plantes.

Sauf mention contraire, l'ensemble des données relatives aux sociétés du Groupe figurant dans l'organigramme ci-dessus sont prises en compte pour le calcul des différents indicateurs contenu dans la Déclaration de performance extra-financière (DPEF).

4.13.2 TAXONOMIE VERTE

En 2019 a été adopté le pacte vert pour l'Europe (European Green Deal), encadrant les nouvelles législations de la Commission européenne à partir de 2020, dont le but est d'atteindre une baisse de 55 % des émissions de gaz à effets de serre à 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans ce contexte, l'Union européenne a pris d'importantes mesures pour construire un écosystème de finance durable. La « Taxonomie verte » en constitue un élément central, son objectif principal étant d'identifier et de favoriser les investissements vers les activités durables.

Le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 et les actes délégués qui l'accompagnent, communément appelés la Taxonomie verte, permettent une classification standardisée selon des critères scientifiques des activités économiques contribuant considérablement à la réalisation d'objectifs environnementaux afin de relever l'ambition climatique fixée.

Six objectifs environnementaux ont ainsi été définis :

1. atténuation du changement climatique ;
2. adaptation au changement climatique ;
3. utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
4. transition vers une économie circulaire ;
5. prévention et réduction de la pollution ;
6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

OBLIGATION DE REPORTING

Dans cette optique, la Taxonomie verte impose de publier les parts de ventes (chiffre d'affaires), de dépenses d'investissements (CAPEX) et de dépenses d'exploitation (OPEX) associés à des activités économiques considérées comme durables par rapport aux 6 objectifs environnementaux cités ci-dessus.

À partir de l'exercice 2022-2023, il est imposé aux entreprises concernées de publier la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitation dites « durables », c'est-à-dire respectant le ou les critère(s) technique(s) associé(s) à chacune des activités éligibles. Une activité considérée comme durable est définie par le règlement Taxonomie comme :

- contribuant substantiellement à atteindre l'un des six objectifs environnementaux ;
- ne présentant aucun préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux ;
- respectant les garanties sociales minimales.

RÉSULTATS 2022-2023

1/ CHIFFRE D'AFFAIRES

Les activités générant du chiffre d'affaires pour le Groupe GRAINES VOLTZ portent essentiellement sur distribution de semences et jeunes plants floraux, potagères et de pépinière, pour un chiffre d'affaires total s'élevant à 133 millions d'euros à fin septembre 2023. Or, dans le cadre des deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique applicables à partir de l'exercice 2022, la Commission européenne a priorisé les activités les plus contributives à l'émission de gaz à effet de serre (par rapport aux scopes 1 et 2) et n'a pas couvert l'ensemble des secteurs de l'économie au sein des premiers règlements délégués. Ainsi, ces activités ne sont pas éligibles pour cet exercice de reporting.

Pour cette raison, le taux d'éligibilité du chiffre d'affaires de GRAINES VOLTZ est de 0 %. D'autre part, en raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible, les dépenses d'investissement (CAPEX) et les dépenses d'exploitation considérées (OPEX) sont essentiellement des postes qui ne sont pas directement associés aux activités de production mais qui peuvent permettre à l'activité principale de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique.

2/ CAPEX

Les CAPEX de l'exercice 2022-2023 s'élèvent à 4,306 millions d'euros (vs. 7,0 millions d'euros 30 septembre 2022). Les investissements alignés au sens du Règlement Taxonomie sont de 0 % des CAPEX éligibles sur la période, soit 0 % des CAPEX totaux.

3/ OPEX

Le règlement sur la Taxonomie s'appuie sur une définition réduite des OPEX. Celles-ci sont principalement composées des coûts qui se rapportent à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs liés à des immobilisations corporelles par l'entreprise.

Les travaux d'analyse menés par GRAINES VOLTZ ont ainsi conclu à la non-matérialité de l'indicateur et donc à l'exemption de reporting de l'indicateur pour l'exercice se clôturant au 30 septembre 2023.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE
 PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE DE GRAINES VOLTZ EN CHIFFRES 4

Activités économiques	Codes activités	CA absolu	Part du CA	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does not significantly harm)						Garanties minimales	Part du CA alignée sur la taxonomie Années N	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie « (activité transitoire) »
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (activités alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque		0	0 %																
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale		0	0 %																
4.8 Production d'électricité par bioénergie		0	0 %																
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux		0	0 %																
7.5 Services d'urgence – Intervention matières dangereuses		0	0 %																
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																
10.1 Assurance autre que sur la vie: couverture des dangers liés au climat		0	0 %																
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux		0	0 %																
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																
13.7 Dépollution et démantèlement d'équipements en fin de vie		0	0 %																
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base		0	0 %																
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux		0	0 %																
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
TOTAL (A.1 + A.2)		0	0 %																
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
CA des activités non éligibles à la taxonomie		100	100 %																
TOTAL (A + B)		100	100 %																

4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Activités économiques	Codes activité	CapEx absolues en k€	Part des CapEx	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does not significantly harm)					Garanties minimales	Part des CapEx alignée sur la taxonomie Années N	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie « (activité transitoire) »
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (activités alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale		0	0 %																
4.8 Production d'électricité par bioénergie		0	0 %																
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux		0	0 %																
7.5 Services d'urgence – Intervention matières dangereuses		0	0 %																
8.2. Programmation, conseil et autres activités informatiques		0	0 %																
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux		0	0 %																
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																
13.7 Dépollution et démantèlement d'équipements en fin de vie		0	0 %																
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base		0	0 %																
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)		0	0 %																
TOTAL (A.1 + A.2)		0	0 %																
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
CA des activités non éligibles à la taxonomie		100	100 %																
TOTAL (A + B)		100	100 %																

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DE GRAINES VOLTZ EN CHIFFRES 4

Activités économiques	Codes activités	Total OPEX	Part des OPEX	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does not significantly harm)					Garanties minimales	Part OPEX alignée sur la taxonomie Années N	Catégorie (activité habilitant e)	Catégorie « (activité transitoir e) »
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (activités alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque		0	0 %																
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale		0	0 %																
4.8 Production d'électricité par bioénergie		0	0 %																
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux		0	0 %																
7.5 Services d'urgence – Intervention matières dangereuses		0	0 %																
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																
10.1 Assurance autre que sur la vie: couverture des dangers liés au climat		0	0 %																
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																
13.7 Dépollution et démantèlement d'équipements en fin de vie		0	0 %																
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale		0	0 %																
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux		0	0 %																
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
TOTAL (A.1 + A.2)		0	0 %																
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
CA des activités non éligibles à la taxonomie		100	100 %																
TOTAL (A + B)		100	100 %																

4.14. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT



Accréditation n°3-2013
Portée disponible sur www.cofrac.fr

GRAINES VOLTZ SA

Avis de l'organisme de vérification
Exercice clos le 30 septembre 2023



GRAINES VOLTZ SA
Exercice clos le 30/09/2023

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Graines Voltz SA (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-2013 (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-2013, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 30/09/2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce..

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans le paragraphe « Changement climatique – émission de gaz à effet de serre », les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;



GRAINES VOLTZ SA
Exercice clos le 30/09/2023

- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre le 17 octobre 2023 et le 30 janvier 2024 sur une durée totale d'intervention de 8 jours.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 12 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;



GRAINES VOLTZ SA
Exercice clos le 30/09/2023

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques tels que la lutte contre la corruption, lutte contre l'évasion fiscale, protection des données personnelles, achats responsables, etc, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 ,
- nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 73% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

¹ Social : périmètre ABJP, GV SA
Environnemental : périmètre ABJP, GV SA
Sociétal : périmètre GV SA, ABJP, LAP

4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT



GRAINES VOLTZ SA
Exercice clos le 30/09/2023

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lyon, le 30 janvier 2024

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée



GRAINES VOLTZ SA
Exercice clos le 30/09/2023

Annexe 1

Informations quantitatives vérifiées :

Thématique sociale :

- Nombre de personnes présentes au 30/09 (CDI, CDD, alternants...)
- Nombre de personnes présentes en CDI 30/09, Part des CDI dans les effectifs
- Nombre de saisonniers au 30/09
- Nombre de femmes en CDI au 30/09, Part des femmes dans les CDI
- Nombre de cadres en CDI au 30/09, Part des cadres dans les CDI
- Nombre de femmes cadres en CDI au 30/09, Part des femmes dans les cadres en CDI
- Nombre de recrutements de salariés permanents sur l'année, Pourcentage de recrutements
- Nombre de départs de salariés permanents sur l'année, Pourcentage de départs
- Nombre de personnes en situation de handicap CDI
- Nombre d'accidents de travail avec arrêt
- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Nombre d'heures de formation

Thématique environnementale :

- Consommation d'énergie
- Consommation totale d'électricité
- Consommation totale de pétrole
- Consommation totale de gaz
- Consommation d'énergie renouvelable produite ou achetée
- Consommation totale de gaz réfrigérant pour les chambres froides kg
- Consommation d'eau en m3
- Total des émissions de CO₂
- Tonnage de déchets dangereux en tonnes, Tonnage de déchets dangereux recyclés ou valorisés
- Tonnage de déchets non dangereux en tonnes, Tonnage de déchets non dangereux recyclés ou valorisés
- Nombre de voitures utilisées (Vérification processus),
- Nombre de voitures électriques utilisées,
- Nombre de voitures essences utilisées (Vérification processus)

Thématique sociétale :

- Montant du Crédit d'impôt recherche

Informations qualitatives vérifiées :

- Index égalité
- Certifications (Certification Eco-cert, Certification MPS-ECAS, Certification Horticole Plante Bleue « Haute Valeur Environnementale », Certification GLOBAL G.A.P. General Regulations)
- Rapport d'hameçonnage Cyberattaque
- Charte informatique